



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le jeudi 23 octobre 1986

Vol. 29 - No 52

Président: M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 114 - Loi abrogeant la Loi sur l'Institut national de productivité	3455
Projet de loi 112 - Loi abolissant le Conseil québécois du tourisme	3455
Dépôt de documents	
Rapport annuel du ministère des Affaires sociales	3455
Rapports annuels de la Société de développement industriel du Québec (SDI), de la Société du parc industriel du centre du Québec (SPICQ) et de la Société de développement des coopératives (SDC)	3455
Rapports annuels du Conseil consultatif de l'environnement (CCE) et de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE)	3455
Rapport annuel du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes	3455
Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale	3455
Dépôt de rapports de commissions	
Vérification des engagements financiers	3456
Dépôt de pétitions	
Demande d'intégrer le lait maternisé dans les besoins spéciaux des bénéficiaires d'aide sociale	3456
Questions et réponses orales	
Les prestations d'aide sociale aux 18-30 ans	3456
La hausse du niveau des prix au Québec	3458
Le prix en dollars canadiens des deux 737 de Quebecair vendus CP Air	3460
Rapport de la firme Publim	3461
La négociation dans les secteurs public et parapublic	3462
Compressions budgétaires dans les services de santé	3464
Tarif spécial d'Hydro-Québec pour Alu-Suisse	3466
Motions sans préavis	
Appui à la Semaine de la petite et moyenne entreprise	
M. André Vallerand	3466
M. Roger Paré	3468
Appui à une Journée internationale de la paix dans les écoles et dans les ministères	
M. Gil Rémillard	3469
M. Pierre Marc Johnson	3469
Avis touchant les travaux des commissions	3470
Affaires du jour	
Affaires prioritaires	
Motion de censure proposant que l'Assemblée blâme le chef du gouvernement pour ses positions sur l'affichage bilingue et le gouvernement de ne pas faire respecter la Charte de la langue française	3470
M. Pierre Marc Johnson	3471
Avis de débats de fin de séance	3474
Reprise du débat sur la motion de censure	
Mme Lise Bacon	3475
M. Gérald Godin	3481
M. Herbert Marx	3484
M. Claude Filion	3485
M. Robert Bourassa	3487
Mme Jeanne L. Blackburn	3491
M. Jean-Guy Lemieux	3494

Table des matières (suite)

M. André Boulerice	3495
M. Guy Rivard	3498
M. Jacques Brassard	3499
M. Maximilien Polak	3502
Mme France Dionne	3502
M. Jean-Pierre Bélisle	3504
M. Jean-Pierre Charbonneau	3505
M. Michel Gratton	3507
M. Pierre Marc Johnson (réplique)	3509
Mise aux voix de la motion	3511
Débats de fin de séance	3512
Les coupures de services dans le domaine de la santé	
M. Jacques Rochefort	3512
Mme Thérèse Lavoie-Roux	3513
M. Jacques Rochefort (réplique)	3514
La parité de l'aide sociale pour les 18-30 ans	
M. Jean-Pierre Charbonneau	3514
M. Pierre Paradis	3515
M. Jean-Pierre Charbonneau (réplique)	3517
Ajournement	3517
Annexe: Liste des membres du Conseil des ministres	3518

Abonnement: 40 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 0,75 \$ - Index: 5 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé au

Service de la distribution des documents parlementaires
Assemblée nationale du Québec
1060, rue Conroy (rez-de-chaussée)
Québec G1R 5E6
Tél. (418) 643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le jeudi 23 octobre 1986

(Quatorze heures cinq minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Un moment de recueillement. Vous pouvez vous asseoir. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.

Projet de loi 114

Présentation de projets de loi.

M. le ministre de l'Industrie et du Commerce présente le projet de loi 114, Loi abrogeant la Loi sur l'Institut national de productivité. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, vous avez maintenant la parole.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui. Ce projet de loi a pour objet d'abolir l'Institut national de productivité.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi? Adopté? Adopté.

Projet de loi 112

M. le ministre du Tourisme présente le projet de loi 112, Loi abolissant le Conseil québécois du tourisme. M. le ministre du Tourisme.

M. Picotte: Merci. Ce projet de loi a pour objet l'abrogation des dispositions prévoyant la constitution du Conseil québécois du tourisme.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi? Adopté?

Une voix: Oui.

Le Président: Adopté.

M. Chevette: Est-ce bien là l'application du rapport Gobeil?

Des voix: Oui, oui.

Le Président: Si j'ai bien compris votre intervention, M. le leader de l'Opposition, c'est adopté.

Dépôt de documents. Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Rapport annuel du ministère des Affaires sociales

Mme Lavoie-Roux: J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1984-1985 du minis-

tère des Affaires sociales.

Le Président: Document déposé.

M. le leader de l'Opposition. Je m'excuse, Mme la députée de Maisonneuve, mais c'est après le dépôt des rapports de commissions et des documents que je vais reconnaître les gens pour les pétitions. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, dépôt de documents.

Rapports annuels de la SDI, de la SPICQ et de la SDC

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui. J'ai l'honneur de vous déposer trois rapports annuels, soit celui de la Société de développement industriel du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1986, celui de la Société du parc industriel du centre du Québec pour le même exercice et, finalement, celui de la Société de développement des coopératives toujours pour l'exercice terminé le 31 mars 1986.

Le Président: Documents déposés. M. le ministre de l'Environnement.

M. Gratton: M. le Président...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

Rapports annuels du CCE et de la SQAE

M. Gratton: Au nom du ministre de l'Environnement, je désire déposer le rapport annuel du Conseil consultatif de l'environnement pour 1985-1986 de même que le rapport annuel 1986 de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Le Président: Documents déposés. M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Rapport annuel du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes

M. Rémillard: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1985-1986 du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale

Le Président: Document déposé.

Si vous me permettez, j'ai également quatre décisions du Bureau de l'Assemblée nationale à déposer en votre nom. Documents déposés.

Rapports de commissions. M. le président de la commission de la culture.

Vérification des engagements financiers

M. Trudel: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de la culture qui a siégé les 17 et 24 septembre 1986 afin de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères des Affaires culturelles, des Communautés culturelles et de l'Immigration et des Communications pour les mois de décembre 1985 et janvier, février, mars, avril, mai et juin 1986.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de pétitions. Mme la députée de Maisonneuve, je vous regarde.

Mme Harel: Je suis au bon moment, mais j'ai besoin d'un consentement. Le Secrétaire général m'a avisée que sur la forme la pétition sur le lait maternisé pour les nouveaux-nés des milieux défavorisés n'était pas conforme au règlement. Aussi, je requiers le consentement de cette Assemblée pour la déposer.

Le Président: Est-ce que j'ai le consentement de cette Assemblée pour le dépôt de la pétition de Mme la députée de Maisonneuve?

M. Gratton: M. le Président, nous consentons volontiers dans le strict but d'accommoder Mme la députée, comme hier, comme toujours.

Le Président: Vous avez maintenant la parole, Mme la députée de Maisonneuve.

Demande d'intégrer le lait maternisé dans les besoins spéciaux des bénéficiaires d'aide sociale

Mme Harel: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer l'extrait d'une pétition adressée au ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu par 3000 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec, évoquant les faits suivants, à savoir: Que le lait maternel ou le lait maternisé est fondamental à la croissance du nouveau-né et que le ministère de la Santé et des Services sociaux déconseille le lait homogénéisé;

Que, par ailleurs, les mères bénéficiaires de l'aide sociale, en raison de leurs conditions de vie difficiles, choisissent majoritairement le lait maternisé, bien que leurs revenus ne leur permettent pas d'en assumer les coûts. Et, concluant à ce que le

ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, intègre dans les besoins spéciaux des bénéficiaires de l'aide sociale le lait maternisé et que la carte médicaments des bénéficiaires soit utilisée pour cet achat et ce, pour les six premiers mois de vie du nouveau-né. Merci, M. le Président.

Le Président: Merci, Mme la députée de Maisonneuve. Pétition déposée.

Cet après-midi il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel. Nous allons maintenant procéder immédiatement à la période des questions orales. Je vais reconnaître M. le député de Verchères pour une question principale.

M. Charbonneau: Merci, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît:

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Les prestations d'aide sociale aux 18-30 ans

M. Charbonneau: J'ai vu que le premier ministre avait beaucoup de papier aujourd'hui et sans doute que depuis trois jours il a eu le temps de consulter ses dossiers et peut-être de clarifier un peu ses idées sur le dossier de l'aide sociale. Je voudrais lui demander si son gouvernement a l'intention de hausser les prestations d'aide sociale pour les 18-30 ans de 163 \$ qui est la prestation minimale à 448 \$ et d'abolir l'obligation actuelle de participer à des programmes de relèvement de l'employabilité pour avoir la prestation maximale de 448 \$?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, j'ai répondu, je crois, hier au député que nous étions à discuter. D'abord, il faut, comme je l'ai dit, qu'on rende public le document d'orientation. On n'a pas mis de côté la réforme de l'aide sociale. Tout ce qu'on a fait, c'est qu'on a réexaminé certains aspects et on s'est rendu compte - c'est l'évidence même - qu'il fallait tenir compte d'événements ou de déclarations ou de dépôts de documents, de rapports comme celui de M. Forget. Alors, tant qu'on n'aura pas pris position sur ce document d'orientation, la date de son dépôt - il paraît difficile d'adopter un projet de loi durant cette session d'automne - je ne vois pas en quoi je devrais aujourd'hui même, avant d'en avoir discuté au Conseil des ministres, répondre à la question du député de Verchères. Encore une fois, je le félicite pour sa vigilance dans ce dossier.

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: Je remercie le premier ministre de ses félicitations, mais je voudrais avoir une réponse très simple. Est-ce que le premier ministre comprend la distinction entre la parité conditionnelle à la participation, ce qui existe actuellement, et une parité incondionnelle, ce qui existait auparavant? Est-ce que vous êtes conscient que le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu continue à dire aux journalistes et à l'opinion publique que vous vous en venez comme gouvernement à proposer prochainement la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans? De quelle parité votre gouvernement parle-t-il quand il s'exprime par vous, M. le premier ministre, ou par la bouche du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: L'Opposition, M. le Président, a développé une sorte d'obsession en voyant des contradictions partout. Il n'y a pas de contradiction entre ce qu'a dit le chef du gouvernement et le ministre responsable de la sécurité du revenu. Nous sommes bien conscients du problème qui est soulevé par le député de Verchères, par le fait de la parité conditionnelle. Mais nous voulons essayer, c'est cela qui est notre objectif, de présenter une réforme de l'aide sociale, globalement. Si on s'aperçoit que l'application de la réforme prend un temps qui nous apparaît trop long, inacceptable, à ce moment-là, nous allons envisager l'autre objectif dont nous parlions hier et avant-hier et nous allons en discuter au Conseil des ministres.

Je pense que j'ai répondu la même chose hier. Je suis d'accord avec le député de Verchères, mais qu'il nous laisse le temps d'en discuter au Conseil des ministres. Je pense que c'est normal, dans des décisions comme celle-là, d'examiner toutes les implications.

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: M. le Président, est-ce que le premier ministre est conscient que l'engagement électoral de son parti, que le programme électoral de son parti fait état de la parité conditionnelle de l'aide sociale, c'est-à-dire le statu quo, et ne reconnaît-il pas en fait que les jeunes n'ont rien à attendre de plus que la situation actuelle? Pourquoi ne dites-vous pas franchement aux jeunes: Vous n'avez rien à attendre?

Le Président: M. le premier ministre, vous avez la parole.

M. Bourassa: M. le Président, il n'est certainement pas question qu'on dise aux jeunes du Québec qu'on est d'accord avec la prise de position du chef de l'Opposition durant la campagne électorale, où il s'opposait formellement à la parité de l'aide sociale pour les jeunes de moins de 30 ans. On n'est pas d'accord avec le chef de l'Opposition.

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, le premier ministre ne reconnaît-il pas que l'engagement, qu'on trouve au chapitre 3.1, page 5, de son document électoral, qui dit que le soutien de revenu accordé à une personne apte au travail doit dépendre de la participation de cette personne à des activités de réinsertion, correspond exactement à la position de celui qui vous parle pendant la campagne électorale?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Nous avons eu l'occasion tous les deux de discuter de cette question lors de deux débats, si ma mémoire est bonne, dont nous allons fêter l'anniversaire d'ici à quelques jours ou quelques semaines. Je soutiens que nous nous sommes engagés à faire une réforme d'ensemble de l'aide sociale et si nous croyons que l'application de cette réforme d'ensemble doit trop tarder, nous examinerons d'autres formules, comme nous l'avons dit, à la lumière du programme que nous avons énoncé et pour lequel nous avons été élus.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, dois-je donc comprendre que le premier ministre s'engage, si sa réforme globale tarde trop, à maintenir le statu quo? C'est ce qui est contenu dans son programme électoral, non pas dans ses discours.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je crois que je suis mieux placé pour interpréter le programme du Parti libéral que le chef du Parti québécois. Le programme du Parti libéral sera appliqué, comme nous l'avons dit, en tenant compte de nos engagements vis-à-vis de la parité de l'aide sociale.

Une voix: Sans référendum.

M. Charbonneau: M. le Président, question additionnelle.

Le Président: M. le député de

Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: Est-ce que le premier ministre est conscient que les journaux, concernant le report de la réforme de l'aide sociale, disent que les jeunes devront attendre la parité? Mais que vont-ils attendre, ces jeunes, en 1988, en 1989 ou dans six mois?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Nous ne prenons pas les décisions en fonction des manchettes de journaux, mais en fonction des réalités qui existent et avec les correctifs appropriés.

Le Président: M. le député de Lévis, en principale.

La hausse du niveau des prix au Québec

M. Garon: M. le Président, lors du dernier discours sur le budget du...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Garon: Lors du discours sur le budget du 1er mai 1986, le ministre des Finances prévoyait une croissance du niveau des prix de 3 %. Nous avons, à cette époque, dénoncé cette sous-évaluation irréaliste du taux d'inflation sur la base que tous les organismes qui font des prévisions économiques prévoient un taux de croissance beaucoup plus élevé. De fait, dans la dernière publication. La Quinzaine statistique du ministère des Finances du 15 octobre 1986, on indique que, depuis janvier 1986, c'est plutôt à 4,8 % que se situe le taux d'inflation au Québec.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer comment il a pu faire une erreur de l'ordre de 60 % dans ses prévisions d'augmentation du niveau des prix au Québec?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: M. le Président, je remercie le député de Lévis de m'avoir prévenu de sa question lors de la tenue de la dernière commission parlementaire. En effet, le député de Lévis est revenu avec ce sujet et j'ai eu beau le lui expliquer, il semble récidiver aujourd'hui.
(14 h 20)

L'indice des prix à la consommation a augmenté dans tout le pays. Au lieu de se situer aux environs de 3,2 % ou de 3,4 %, il est à 4,1 %. À Montréal, il est vrai qu'il est un peu plus élevé; il est à 4,8 %. Mais le député de Lévis, à cette commission parlementaire que j'évoquais il y a quelques instants, disait ceci: "C'est le gouvernement

lui-même qui est le principal agent d'augmentation du taux d'inflation au Québec." Ce sont les paroles mêmes du député de Lévis qui doit se reconnaître. Or, quelle est la raison de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, particulièrement dans la région de Montréal où il y a une différence de 0,7 % avec le reste du Canada? Je vais encore lui répéter que la raison principale de cette différence réside dans l'augmentation du prix des aliments. Imaginez que le député de Lévis me disait en commission que les revenus du Québec avaient augmenté à cause de cette différence. Or, on sait que ce sont des aliments auxquels aucune taxe de vente ne s'applique.

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Levesque: Je me demande comment il avait raisonné.

Une voix: La logique.

M. Levesque: Quant aux trois dixièmes qui restent, ils sont attribuables en grande partie aux tabacs et alcools. Or, je tiens à rappeler que cette augmentation, particulièrement dans le domaine du tabac, a eu lieu, premièrement, lors du dernier discours sur le budget du gouvernement qui se retrouve maintenant dans l'Opposition et que la deuxième partie...

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: ...a eu lieu au mois de février 1986, selon les prévisions et selon les décisions prises par l'ancien gouvernement.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, depuis la dernière commission parlementaire, j'ai eu l'occasion de vérifier les chiffres et je vais demander au ministre des Finances - il n'a pas le droit d'induire les commissions parlementaires en erreur non plus que la Chambre - comment il se fait que le bulletin de statistique La Quinzaine du 16 octobre dit que, dans les neuf premiers mois de l'année 1986, il y a eu 4,8 % d'inflation mais que l'ensemble, sans les aliments, est de 4,6 % - seulement 0,2 % pour les aliments.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: M. le Président, je répète - je le cite - les chiffres. Je donne ma source: Statistique Canada, ministère des Finances. Je répète, les aliments ont

contribué sur 0,7 % à 0,4 %. C'est exactement le double et le contraire de ce que vient de dire le député de Lévis.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, étant donné que le ministre des Finances vient d'admettre que c'est 4,8 %, est-ce qu'il a l'intention de donner des directives? La question s'adresse tant au chef du gouvernement qu'au ministre des Finances, un après l'autre ou les deux ensemble, cela ne me fait rien. Est-ce qu'il y aura une révision des offres, puisqu'on avait dit que l'offre aux employés était le taux d'inflation plus 0,5 %, c'est-à-dire 3 % plus 0,5 %, soit 3,5 %? Maintenant que le taux d'inflation est de 4,8 %, est-ce que ce sera 4,8 % plus 0,5 %, soit 5,3 %, un peu plus que ce que disait le député d'Abitibi-Ouest et leader adjoint du gouvernement?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: M. le Président, cette question quant au contenu des négociations devrait s'adresser au président du Conseil du trésor.

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Gobeil: M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gobeil: M. le Président, on a noté, au cours de la dernière session, les absences répétées du député de Lévis et j'imagine qu'il était absent lorsqu'on a mentionné que notre offre de 3,5 % n'était aucunement basée sur l'inflation. Je ne vois pas du tout où il prend ses 3 % plus 0,5 %, comme il vient de le mentionner. Nous avons dit que cette offre d'augmentation de 3,5 % sur les échelles de salaire était basée sur la capacité de payer du gouvernement et sur ce que nous prévoyions que l'industrie privée paierait en 1986. Je répète ce que j'ai dit il y a deux jours, selon toute indication et en fonction des neuf premiers mois de 1986, l'augmentation moyenne des salaires dans la province de Québec en 1986 sera de 3,6 % et nous nous en tenons à nos 3,5 % pour les employés des secteurs public et parapublic.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre des Finances peut nous dire dès

maintenant qu'il y aura un budget supplémentaire, puisqu'il y a des dépassements de 60 % du taux d'inflation qu'il a prévu au budget et qu'il y a déjà, aux synthèses des opérations financières du 30 juin dernier, des dépassements des dépenses de 69 000 000 \$?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: M. le Président, je vais d'abord, sur le plan de la procédure, vous demander s'il s'agit d'une question principale ou d'une question additionnelle.

Une voix: Principale.

Des voix: Additionnelle.

Le Président: C'est une additionnelle.

M. Levesque: Je tiens à le préciser, M. le Président, parce que nous ne sommes qu'au commencement de la reprise de nos travaux. Je voudrais bien que, lorsque l'on pose une question principale, les questions additionnelles qui sont reconnues aient trait justement, relèvent ou tiennent compte de la question principale. Or, M. le Président, la question qui m'est posée présentement a trait à certains autres aspects qui concernent mon ministère, sûrement, mais qui n'ont rien à voir avec l'indice des prix à la consommation.

Le Président: M. le député de Lévis, question additionnelle.

M. Garon: Essentiellement, M. le Président, ma question porte sur un taux d'inflation où il y a une erreur de 60 % par rapport au budget. Est-ce que 60 % d'erreur dans le taux d'inflation veut dire que le budget n'est pas changé, tout fonctionne sur le pilote automatique, tout est correct alors qu'il y a une erreur de 60 % dans la prévision du taux d'inflation et qu'il y a des dépassements aux dépenses en plus dans les trois premiers mois de 69 000 000 \$?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: M. le Président, le député prétend qu'il y a des dépassements de l'ordre de 67 000 000 \$, c'est cela? Je l'ai dit d'ailleurs, et non seulement je l'ai dit, mais j'ai répété ce que l'on retrouve dans les documents officiels qui ont été déposés, publiés, sur la synthèse des opérations financières du gouvernement au 30 juin 1986. Je pense que si c'est une nouvelle, elle commence à vieillir.

Deuxièmement, j'ai eu l'occasion en commission parlementaire d'expliquer exactement la nature des dépassements. J'ai ajouté

qu'à ce moment, j'avais eu l'assurance du Conseil du trésor que ces dépassements seraient normalement compensés par des crédits périmés additionnels.

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve, question principale.

Le prix en dollars canadiens des deux 737 de Quebecair vendus à CP Air

Mme Harel: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Des versions contradictoires circulent. M. le Président, sur le paiement des deux 737 de Quebecair vendus par les actionnaires de Nordair Metro à CP Air. M. Leblanc dit avoir vendu en dollars américains et CP, par l'entremise de Mme Normand, son porte-parole, a indiqué ce matin avoir acheté en dollars canadiens.

Ma question est la suivante: Qu'en est-il exactement, M. le ministre? Finalement, quel est le prix de vente en dollars canadiens payés par CP pour les deux 737 de Quebecair?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): Pour satisfaire la curiosité de Mme la députée de Maisonneuve et la mienne aussi j'ai demandé à voir et à obtenir une copie du contrat, ce que je pourrai obtenir d'ici la fin de l'après-midi.

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve, question additionnelle.

Mme Harel: Oui, M. le Président, par souci pour l'information publique et de cette Chambre, je vais demander au ministre de s'engager à déposer copie de ce contrat dans cette Chambre.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, c'est une transaction qui relève d'entreprises privées et je ne me sens pas l'autorité de le déposer, sans avoir l'autorisation des parties concernées, avant de le faire. Si jamais les parties intéressées étaient consentantes, c'est avec plaisir que je le déposerai.

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Harel: M. le Président, la question au ministre est la suivante: Est-ce qu'il y a eu clôture de la transaction? L'offre d'achat est acceptée, mais est-ce que la transaction est finalisée et est-ce que le gouvernement

n'est pas encore en négociations avec les acheteurs, auquel cas ces deux appareils sont toujours de propriété publique?

Le Président: M. le ministre des Transports.
(14 h 30)

M. Côté (Charlesbourg): Il est très clair qu'en posant la question vous avez votre réponse, non? Il n'y a pas eu de clôture. C'est clair et on l'a toujours dit: Avec l'autorisation de la Commission canadienne des transports, qui ne saurait tarder, on va procéder à la clôture de la vente. Si entre-temps les compagnies y consentent, on déposera... Soyez très sûr d'une chose, c'est qu'avant de m'avancer moi-même à vous dire que c'est en dollars canadiens, comme vous l'avez fait, ou en dollars US, je préfère voir.

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Harel: Oui. Pourquoi est-ce qu'en cette Chambre, hier, le ministre a semblé ignorer que cette transaction ait pu être faite en dollars autres que canadiens? Je voudrais savoir du ministre, quelle que soit la monnaie utilisée pour cette transaction, s'il s'engage devant cette Chambre à nous donner le prix de vente en dollars canadiens payés par CP pour ces deux 737 de Quebecair.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): Vous savez, l'ignorance cela peut être des deux côtés. Cela dépend toujours par qui on est informé. On l'a vu dans le cas du document des pilotes. On l'a vu aussi concernant les informations que Mme la députée avait obtenues concernant le transfert des emplois chez Lavalin. En commission parlementaire des engagements financiers, il n'y avait personne d'engagé à Lavalin, selon ses dires, alors que quatre personnes avaient été engagées par Lavalin. Il faut faire attention. Lorsque j'aurai les chiffres, bien sûr, je m'engage à vous les donner à l'Assemblée nationale.

M. Brassard: Question additionnelle.

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Question additionnelle, toujours sur le dossier de Quebecair. Comment le ministre peut-il justifier le paiement à même les fonds publics de près de 60 000 \$ à la firme Publim dirigée par M. Pierre Tremblay, bien connu du Parti libéral, pour un rapport qui a été jugé farfelu par son collègue à la Privatisation et

qui compare les personnes humaines dans les régions à de la pizza? Comment peut-il justifier...

Le Président! M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Question de règlement, M. le Président. L'article 78 dit clairement qu'une question complémentaire doit être brève, précise et sans préambule et qu'elle doit se rattacher à la question principale. La question principale était la vente de deux 737, si je ne m'abuse, et non la vente de pizzas. Je vous souligne que cela pourrait être une question principale si l'Opposition veut la considérer ainsi, mais qu'il ne s'agit pas là d'une question complémentaire au sens de l'article 78.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Tout d'abord, je vous dirai que toute la documentation relative à la vente fait partie du dossier de Quebecair. Je pense que cela va de soi. On parle de documentation. À ce moment, on parle d'un document bien précis, mais cela fait partie, c'est relié à la vente de Quebecair. Dieu merci, il y a encore des documents à sortir.

Le Président: Je pense, M. le député de Lac-Saint-Jean, que vous devriez présenter votre question en principale. La première question principale, c'était sur la vente des deux 737 en argent américain ou en argent canadien. Cela a été la question principale. Après, cela a débordé sur le contrat de vente qui est interrelié aux deux 737. J'accepterai votre question, M. le député de Lac-Saint-Jean, si vous la présentez en principale...

Mme Harel: Question de règlement.

Le Président: ...et je reconnaitrai le ministre des Transports pour qu'il y réponde.

Rapport de la firme Publim

M. Brassard: Question principale, bon, très bien, quoique cela concerne le dossier de Quebecair. Il a été question d'un rapport préparé par la firme Publim dirigée par M. Pierre Tremblay, qui est un libéral notoire, rapport qui a coûté en fonds publics, à l'Etat, tout près de 60 000 \$. Le contenu de ce rapport a été qualifié de farfelu par le ministre délégué à la Privatisation. C'est dans ce rapport aussi, semble-t-il, qu'on compare les personnes humaines qui vivent dans les régions à de la pizza. Je demande au ministre: Comment peut-il justifier une dépense de fonds publics de 60 000 \$ pour un rapport jugé farfelu et aussi méprisant à

l'égard des régions?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): Je n'ai pas à défendre la firme Publim. Elle peut se défendre elle-même. Je rappellerai simplement au député de Lac-Saint-Jean, qui parfois a des failles de mémoire, que c'est son propre gouvernement qui a choisi l'agence Publim pour diffuser les messages du gouvernement.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Si vous voulez terminer votre réponse, M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): Oui, et c'était, M. le Président, lorsque le gouvernement a fait appel, selon des critères, à des soumissionnaires. C'était la plus basse soumission, mais il faut croire qu'ils avaient les qualités pour faire le travail. Bravo! Cela a été reconnu par ceux qui sont maintenant dans l'Opposition.

Quant à la deuxième question, celle que le député de Lac-Saint-Jean a si bien l'habitude de poser, on a vu cela du côté du gouvernement quand il répondait, avec quelle habileté il savait retirer à un certain moment donné le gant qu'il avait lancé...

Le Président: Répondez à la question, s'il vous plaît!

M. Côté (Charlesbourg): Et le député de Portneuf, avec quel courage il avait su relever le gant. On y arrive, on y arrive. Si le député de Lac-Saint-Jean veut continuer de discréditer des firmes de publicité, c'est son droit. Quant à nous, des études, nous en avons commandées. Il y a un coût aux études. Nous allons payer, nous allons continuer de payer et nous comparerons avec votre administration, sous votre responsabilité, dans le dossier de Quebecair et on aura beaucoup de plaisir.

M. Chevrette: Question de règlement.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur une question de règlement.

M. Chevrette: Je vous ferais remarquer que l'article 79 n'a été nullement respecté. Il dit que cela doit se rapporter à la question et, en plus, un député dans cette Chambre n'a pas le droit de prêter d'intention à un autre député.

Vous aurez remarqué que le ministre des Transports a cherché à imputer des propos méprisants envers la firme Publim au député de Lac-Saint-Jean, alors que c'est de la bouche même du ministre délégué à la Privatisation que le mépris est venu.

M. le Président, je pense qu'il est temps qu'on fasse observer ces deux règles du règlement.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Je veux simplement rappeler l'article 81 de notre règlement, M. le Président, qui dit qu'aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question posée à un ministre est insatisfaisante. Donc, la question de règlement du leader de l'Opposition était irrecevable, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je comprends que la question du député de Lac-Saint-Jean était très directe et je comprends qu'il y a eu des manifestations, une partie de la réponse. Mais il reste que l'article 79, dans son ensemble, a quand même été interprété. M. le député de Lac-Saint-Jean a interpellé un ministre, en l'occurrence le ministre délégué à la Privatisation. En réplique, M. le ministre des Transports a repris une partie de la question du député de Lac-Saint-Jean et l'a reliée à une décision de l'ancien gouvernement. Je ne pense pas que la réponse en soi ne soit pas conforme à l'article 79.

M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: M. le Président, comment la firme Publim a-t-elle été choisie pour ce contrat, alors qu'à l'époque où nous étions au pouvoir elle avait été choisie par voie de soumissions publiques? Comment a-t-elle été choisie dans ce cas-là?

Le Président: M. le ministre des Transports?

M. Côté (Charlesbourg): À ma connaissance, M. le Président, c'est selon les mêmes règles qui prévalaient à la Société québécoise des transports au temps où vous étiez au pouvoir.

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: M. le Président, cela veut dire quoi, cela? En ayant recours...

M. Gratton: Question de règlement.

Le Président: M. le leader du gouvernement, sur une question de règlement.

M. Gratton: Je soutiens, M. le Président, que la question que vient de poser le député de Lac-Saint-Jean est irrecevable. On ne peut pas répondre pour le gouvernement antérieur.

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: Est-ce que cela signifie...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Brassard: Je pense que la question est sérieuse. Est-ce que cela signifie que la firme a été choisie par voie de...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Lac-Saint-Jean, vous avez la parole.

M. Brassard: Est-ce que la firme Publim a été choisie par voie de soumissions publiques ou encore en ayant recours au fichier central des fournisseurs? Est-ce comme cela qu'elle a été choisie, ou si elle a été choisie sur la recommandation du ministre des Transports?
(14 h 40)

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, je vais répéter au député de Lac-Saint-Jean exactement ce que j'ai dit tantôt. Elle a été choisie selon la même procédure qui a prévalu du temps où vous étiez responsable. Demandez-le donc au directeur de cabinet actuel du chef de l'Opposition qui était ministre des Transports à l'époque.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en principale.

La négociation dans les secteurs public et parapublic

M. Gendron: Mardi dernier, le président du Conseil du trésor, responsable des négociations, énonçait une déclaration ministérielle concernant le déroulement des négociations. Comme j'ai prétendu qu'elle ne nous disait pas grand chose sur l'avancement des négociations, je voudrais lui poser une question très précise. Quand a-t-il précisément donné de nouveaux mandats à ses porte-parole patronaux aux différentes tables de négociation concernant spécifiquement la non-récupération des 100 000 000 \$ prévus lors du dépôt, aux chapitres de l'assurance-maladie et de l'assurance-salaire? Est-ce que la récupération est de l'ordre de la totalité du montant ou d'une partie du montant des 100 000 000 \$?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, il y a des mécanismes de négociation qui sont prévus dans les divers lois et règlements que nous appliquons. Ces négociations doivent se

dérouler aux tables de négociation, aux lieux prévus. Je n'ai pas l'intention de négocier moi-même, en passant par l'Opposition, les offres salariales faites ou qu'on pourrait faire aux employés des secteurs public et parapublic. Je ne crois pas de toute façon que l'Opposition et plus spécifiquement le député d'Abitibi-Ouest ait une expérience en cette matière dont on peut se prévaloir. D'autant qu'il était à l'époque membre du Conseil du trésor et membre aussi du Conseil des ministres évidemment et que, sous l'ancien gouvernement, on a récupéré dans les poches des employés des secteurs public et parapublic des sommes importantes qui étaient déjà versées. Les négociations se font aux tables de négociation. Je suis convaincu que c'est là qu'elles doivent se faire. Nos négociateurs ont les mandats nécessaires pour en arriver à des conventions signées. Je suis toujours optimiste que nous arriverons à des conventions signées d'ici la fin de l'année 1986.

Le Président: En additionnelle, M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. Gendron: Le président du Conseil du trésor doit se rendre compte que c'est justement parce que cela doit se dérouler aux tables de négociation que je lui demande quand. Au lieu de parler et d'utiliser un double langage, quand a-t-il déposé précisément aux tables de négociation? Effectivement, je sais que cela se passe là. Vous n'avez pas l'air de le savoir. Quand avez-vous déposé...

M. Gratton: Une question de règlement, M. le Président.

Le Président: Sur une question de règlement, M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, s'il y en a un qui sait mieux que quiconque, que l'article 77 lui défend de tenir des propos qui sont susceptibles de susciter des débats, c'est le député d'Abitibi-Ouest. Comme vous ne gagnez pas souvent les débats, ne les suscitez donc pas!

M. Chevette: M. le Président, une question de règlement.

Le Président: Sur la question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: M. le Président, le premier en cette Chambre à parler de négociations et à parler de rattrapage, c'est le ministre lui-même par une déclaration ministérielle et on va nous reprocher aujourd'hui de parler des contenus de sa propre déclaration ministérielle. M. le Président, assez c'est assez!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! La question de règlement qui a été soulevée par le leader du gouvernement est en ce sens qu'il y avait des arguments ou des expressions ou des suggestions qui auraient pu susciter des débats. De la façon dont la question a été posée par M. le député d'Abitibi-Ouest, je ne pense pas... J'aimerais que vous arriviez à votre conclusion sur votre question, M. le député.

M. Gendron: J'aimerais juste la poser, je n'étais pas rendu à la conclusion. Est-ce que le président du Conseil du trésor, justement parce que je sais que cela se passe aux tables de négociation, aurait l'honnêteté d'indiquer quand il a fait de nouveaux dépôts à ses négociateurs patronaux concernant la non-récupération des 100 000 000 \$? Quand a-t-il donné ce nouveau mandat?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, je dois répéter que les négociateurs patronaux ont les mandats nécessaires pour discuter aux tables de négociation et des conditions salariales et des conditions globales d'emploi pour nos employés des secteurs public et parapublic. C'est aux tables que cela doit se passer et c'est là qu'on va laisser se passer les négociations.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. Gendron: Le président du Conseil du trésor pourrait-il informer cette Chambre s'il a lié l'acceptation des 3,5 % pour la première année à une offre de négociabilité pour la deuxième et la troisième année? Est-ce que l'ouverture sur les deux autres années est liée à l'acceptation des 3,5 %?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, pour la troisième fois, c'est aux tables que ces choses-là seront discutées.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gendron: M. le Président. Est-ce que le président du Conseil du trésor...

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle?

M. Gendron: Toujours en additionnelle.

Le Président: Cela va.

M. Gendron: Le président du Conseil du trésor est-il en mesure d'indiquer à cette Chambre s'il a l'intention de se donner un mandat à lui-même puisqu'il se fait confiance, selon un article du Soleil, concernant le rattrapage significatif qu'il devrait considérer au niveau de deux corps d'emplois, où la preuve a été clairement démontrée qu'ils sont en situation de rattrapage, les infirmiers et les infirmières du Québec et les procureurs de la couronne?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, chaque corps d'emploi sera jugé au mérite et nous verrons s'il y a lieu de donner des considérations spéciales pour certains d'entre eux.

Le Président: M. le député de Taillon, en additionnelle ou en principale?

M. Filion: En additionnelle, M. le Président...

Le Président: M. le député de Taillon, en additionnelle.

M. Filion: ...au ministre de la Justice qui était ici il y a quelques secondes.

Le Président: Allez, M. le député.

M. Filion: Le Procureur général est-il en mesure aujourd'hui de maintenir ou de renier l'appui clair, non équivoque, qu'il a donné aux revendications salariales des procureurs de la couronne?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Gratton: M. le Président, question de règlement.

Le Président: M. le leader du gouvernement, sur une question de règlement.

M. Gratton: M. le Président, je vous prierais de me dire en quoi la question que vient de poser le député de Taillon est accessoire ou complémentaire à la question du député d'Abitibi-Ouest? Elle n'est même pas recevable en vertu de l'article 77 qui dit que les questions ne peuvent viser à obtenir un avis professionnel ou personnel. Ce qu'on demande au ministre de la Justice, c'est de confirmer son avis personnel, son intention... Cela n'a rien à voir avec la question principale qui a été posée par le député d'Abitibi-Ouest.

M. Chevette: M. le Président, la question...

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: ...additionnelle de mon collègue - sur la question de règlement - a été précisé en fonction de deux groupes et, en particulier, les avocats de la couronne. Mon collègue se lève, en additionnelle, pour demander non pas un avis professionnel, mais s'il maintient les propos qu'il a tenus publiquement. C'est tout à fait dans l'ordre, M. le Président, et j'espère qu'on va pouvoir poser nos questions.

Le Président: Je suis prêt à rendre ma décision. M. le député de Taillon, je vais accepter votre question en principale, parce que la question principale de M. le député d'Abitibi-Ouest portait sur les 100 000 000 \$, sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-salaire. Entre la question sur les procureurs de la couronne et la récupération, il n'y a absolument aucun lien avec la question principale qui portait sur l'assurance-maladie et l'assurance-salaire et sur une tranche seulement de 100 000 000 \$. C'était la question principale? Je vais l'accepter en principale, M. le député de Taillon.

M. Gendron: M. le Président.

Le Président: Oui, M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. Gendron: On vous indique qu'on n'accepte pas, nous, de la poser en principale et on passe à une autre question principale.

Le Président: En principale, M. le député de Gouin.

M. Chevette: On va s'arranger pour parler des...

Compressions budgétaires dans les services de santé

M. Rochefort: Merci, M. le Président. Le président du Conseil du trésor décernait récemment à la ministre de la Santé et des Services sociaux le premier prix d'excellence quant à l'efficacité qu'elle a démontrée dans la vaste opération que mène son gouvernement en matière de coupures budgétaires. On sait, M. le Président...

Des voix: Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît:

Une voix: Ils coupent plus que les autres.

M. Rochefort: On sait, M. le Président, que la ministre a consacré l'essentiel de ses

énergies au cours des dernières semaines à fermer des lits dans des hôpitaux, à couper des services de santé à la population et à abolir des postes, ce qui réduit considérablement la qualité des services de santé au Québec, tel que le dénonçait vendredi dernier le président de l'Association des hôpitaux du Québec.

Ma première question à la ministre, M. le Président, n'a pas pour but de la féliciter, mais de lui demander quand elle donnera suite à la demande de l'AHQ d'investir les millions nécessaires afin qu'il n'y ait aucune coupure de services, aucune fermeture de lits, aucune abolition de postes.

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, vous me permettez de rappeler une partie de la déclaration de l'Association des hôpitaux du Québec, qui disait, justement, dans ce texte auquel le député de Gouin faisait référence... L'Association des hôpitaux du Québec dit: "Nous reconnaissons volontiers les efforts importants de la ministre et du présent gouvernement qui ont injecté des sommes importantes pour combler dans une large mesure le sous-financement chronique qui afflige les centres hospitaliers depuis près d'une décennie."
(14 h 50)

Des voix: Oh!

Une voix: C'est dix ans, cela.

Mme Lavoie-Roux: Il ajoutait: "Nous apprécions aussi à sa juste valeur le fait que le gouvernement ait accepté de prendre à sa charge des déficits accumulés et aussi de réajuster à la hausse les bases budgétaires des centres hospitaliers." Un peu plus loin, on dit: "Dès cette année, après quatre ans de sous-budgétisation chronique reconnue par toutes les analyses financières, le gouvernement a dû se résoudre à injecter rétroactivement des sommes importantes. L'effort qu'a dû consentir le gouvernement a été substantiel et il faut le reconnaître à sa pleine valeur."

Des voix: Bravo!

Le Président: En additionnelle, M. le député de Gouin.

M. Rochefort: Je note les applaudissements aux coupures. M. le Président, en additionnelle à la ministre. A-t-elle pris aussi connaissance dans la même déclaration de la même association de l'affirmation qui dit: "Au cours des quinze dernières années, le réseau hospitalier a été systématiquement sous-budgétisé, M. le premier ministre."? Est-ce que la ministre a aussi pris connaissance

de la même déclaration de l'association des hôpitaux qui dit bien: "Si cette situation n'est pas corrigée dans le présent exercice, l'accessibilité complète à des services de qualité deviendra de plus en plus problématique et le réseau hospitalier risque de sombrer à nouveau au fil des années dans un problème financier que le gouvernement devra encore une fois solutionner."?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Vous étiez en additionnelle, M. le député.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je voudrais rappeler au député de Gouin que je suis ministre des affaires sociales depuis dix mois et que son gouvernement a été au pouvoir durant tout près des dix dernières années. C'est évident que l'Association des hôpitaux du Québec a profité de cette déclaration et avec raison. Elle représente les intérêts des différents établissements de santé, c'est-à-dire des hôpitaux en particulier. Les bases budgétaires des hôpitaux demeuraient fragiles et il était important d'examiner le coût de système qui, pour la première fois, a été injecté dans le budget des hôpitaux, une chose que les hôpitaux réclamaient depuis longtemps et à laquelle on n'avait jamais consenti et, pour l'an prochain, il était important - particulièrement pour l'an prochain - de réviser ce coût de système ou cet ajout dans le budget des hôpitaux d'une façon sérieuse pour éviter d'aller vers une détérioration des services.

Alors, M. le Président, je voudrais simplement rappeler que nous avons résorbé le déficit que le gouvernement antérieur avait laissé accumuler pour un montant de 250 000 000 \$. Nous avons injecté dans les hôpitaux un montant de 133 000 000 \$ qui est un montant récurrent, c'est-à-dire qui revient chaque année. Nous avons également injecté pour les urgences un montant de 105 000 000 \$ récurrent sur trois ans et je ne parle pas des budgets d'immobilisation.

M. le Président, nous prenons au sérieux les remarques de l'Association des hôpitaux du Québec. Nous n'avons jamais prétendu que tous les besoins étaient comblés, mais nous nous en allons vers une amélioration nette de la situation budgétaire des hôpitaux. Je veux remercier, à ce moment, les administrations hospitalières qui nous ont accordé leur pleine collaboration dans cette opération.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: M. le Président, en additionnelle à la ministre de la Santé et des Services sociaux. Pourquoi, plutôt que de poursuivre sa campagne de désinformation en

affirmant avoir fait des investissements qui ne sont pas réellement investis dans la qualité des services, la ministre ne vient-elle pas aujourd'hui franchement reconnaître son échec et son incapacité à remplir sa promesse de n'effectuer aucune coupure budgétaire dans la santé, tel qu'elle l'a fait au cours de la campagne électorale et pendant l'étude des crédits de son ministère?

Des voix: Bravo!

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je pense qu'on pourrait s'interroger sérieusement à savoir qui mène une campagne de désinformation. Quand on dit que, dans le domaine de la santé et des services sociaux, si on tient compte des budgets d'immobilisation et des budgets de fonctionnement au-delà de 800 000 000 \$ sont investis, je pense qu'il s'agit là de montants extrêmement élevés.

Je voudrais conclure en citant encore une fois ce que disait l'Association des hôpitaux du Québec: "L'Association des hôpitaux du Québec reconnaît que l'actuel gouvernement a fait des efforts considérables pour livrer la marchandise promise lors de la dernière campagne électorale".

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Roberval, en principale.

Tarif spécial d'Hydro-Québec pour Alu-Suisse

M. Gauthier: Merci, M. le Président. Ce matin, le maire de Lauzon, M. Laurent Samson, déclarait au Journal de Québec qu'il avait communiqué avec le vice-président de la société Alu-Suisse, qui a un énorme projet d'implantation d'aluminerie au Québec, et que celui-ci lui avait confirmé que le projet ne fonctionnait toujours pas puisque Hydro-Québec refusait de proposer un tarif spécial, comme cela a été le cas dans les dossiers de Reynolds à Baie-Comeau et de Pechiney à Bécancour sous le précédent gouvernement.

J'aimerais demander au ministre si cette affirmation du maire de Lauzon est exacte?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: Cette affirmation du maire de Lauzon est totalement inexacte. Si le maire de Lauzon m'avait appelé pour me demander la position d'Hydro-Québec sur un projet tel que celui d'Alu-Suisse, je lui aurais dit qu'Hydro-Québec est prête à négocier des

tarifs, selon la proposition qu'Alu-Suisse lui fera. J'ai rencontré un des représentants d'Alu-Suisse à Montréal et je lui ai demandé de nous faire parvenir les propositions d'Alu-Suisse, lui disant qu'Hydro-Québec répondrait en conséquence.

Nous avons des tarifs spéciaux. Nous avons des programmes - nous l'avons fait avec Norsk Hydro - pour inciter le développement industriel au Québec. Nous le faisons, par exemple, avec la compagnie Shawbec, de Shawinigan, qui travaille dans le domaine de l'hydrocarbure. Nous sommes prêts à nous asseoir avec les représentants d'Alu-Suisse pour continuer le dialogue sur ce projet, pourvu que ceux-ci viennent à nous et nous disent exactement quel projet ils proposent pour le Québec.

Le Président: Dernière très courte question additionnelle.

M. Gauthier: Est-ce que le ministre peut nous indiquer si les avantages proposés ou qu'on entend proposer à Alu-Suisse, et dont il a fait état dans sa réponse, sont comparables à ceux déjà consentis dans les dossiers de Reynolds, à Baie-Comeau, et de Pechiney à Bécancour?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, le député de Roberval va comprendre qu'il n'est pas dans l'intérêt du Québec de dévoiler maintenant ce que nous pouvons faire. C'est une question de négociation. Tout va dépendre du projet qu'Alu-Suisse va nous présenter. Tout va dépendre du nombre d'emplois, du montant des investissements. Il y a une série d'éléments qui font partie d'un tel projet. À la suite des propositions que nous feront les représentants d'Alu-Suisse, nous serons en mesure d'y répondre. Toutefois, je peux assurer le député de Roberval que nous ferons tout le nécessaire, et Hydro-Québec le fera elle-même, pour nous assurer un projet sérieux au Québec.

Des voix: Très bien!

Le Président: Fin de la période de questions. Vote reporté. Motions sans préavis. M. le ministre délégué aux PME.

Appui à la Semaine de la petite et moyenne entreprise

M. André VaUerand

M. Vallerand: M. le Président, est-ce que je pourrais compter sur le consentement des membres de cette Assemblée pour souligner la Semaine de la petite et moyenne entreprise au Québec?

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour débattre cette motion?

Des voix: Consentement.

M. Chevrette: Conformément à une entente entre les deux leaders, il y aura des interventions de cinq minutes de chaque côté avec un seul intervenant.

Le Président: Si je comprends bien, il y a une entente en cette Assemblée pour donner cinq minutes à chaque côté. Voulez-vous déposer, M. le ministre, une copie de votre motion?

M. Vallerand: Oui, M. le Président.

Le Président: Vous avez la parole, M. le ministre délégué aux PME.
(15 heures)

M. Vallerand: M. le Président, la 7e Semaine nationale de la PME a commencé le 19 octobre dernier. Toute la semaine durant, sous l'égide principalement des Chambres de commerce du Canada et du Québec, de la Banque fédérale de développement et d'autres organismes qui regroupent les dirigeants et les dirigeantes d'entreprises...

M. Chevrette: Question de règlement.

Le Président: Si vous me permettez, M. le ministre. Sur une question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: M. le Président, mardi ou mercredi je suis intervenu sur la question de règlement pour indiquer qu'après la période de questions, nous voulions, pour ceux qui le veulent, écouter les motions sans préavis qui sont d'une importante capitale, soit pour notre secteur économique, soit pour la qualité de santé au travail. Comme c'était le cas hier et au moment où je me suis levé, je n'entendais même pas l'interlocuteur qui faisait la motion. Il y a des limites, je pense. On a dit qu'on vous appuierait avec rigueur dans l'application du règlement. Je pense que vous devriez être très sévère après les périodes de questions pour qu'on puisse s'entendre au moins parler ici.

Le Président: Je vous donne raison, M. le leader de l'Opposition. Je pense qu'il y a eu entente des deux côtés de cette Chambre pour qu'à l'étape des motions sans préavis, ceux qui veulent bien se retirer puissent le faire, mais en silence.

M. le ministre, vous avez la parole.

M. Vallerand: Merci, M. le Président. Je disais qu'en cette Semaine de la PME qui se tient principalement sous l'égide des Chambres de commerce du Québec et du Canada, de la Banque fédérale de développe-

ment et d'autres organismes qui regroupent les dirigeants et les dirigeantes d'entreprises des séances d'information, des ateliers et colloques sur le thème de la gestion sont prévus.

C'est également l'occasion pour la tenue de diverses activités commerciales et de visites industrielles de toute nature. A titre d'exemple, M. le Président, au Palais des congrès de Montréal, du 24 au 26 octobre prochain, se tiendra le salon de la PME. Mardi dernier à Québec, l'Association des femmes de carrière du Québec a rendu hommage à des personnes de la région qui se sont distinguées au cours de l'année.

À titre de ministre délégué aux PME, M. le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour souligner l'apport considérable des petites et moyennes entreprises à l'activité économique du Québec. En effet, comme on le sait bien, la configuration entrepreneuriale est principalement de taille petite et moyenne au Québec.

Aussi, est-il aisé de conclure que nous ne saurions souscrire efficacement à des objectifs d'accroissement d'emplois sans s'en remettre fondamentalement au rôle moteur des PME, y compris, bien évidemment, les petites et moyennes entreprises à caractère coopératif.

Les PME, M. le Président, constituent le principal moteur de l'économie québécoise et le véhicule par excellence par lequel s'exprime le savoir-faire et le dynamisme même des régions du Québec. Réparties sur l'ensemble du territoire du Québec, les PME sont l'assise du développement économique régional et constituent la source principale de création d'emplois nouveaux au Québec.

Mettant à profit le sens de l'innovation de leurs dirigeants et leurs dirigeantes et les qualités de leurs ressources humaines, nos entreprises créent de nouveaux produits, font leur marque sur les marchés locaux et internationaux et contribuent grandement, par la sous-traitance au succès de la grande entreprise.

J'aurai l'occasion, M. le Président, très bientôt de déposer un document qui précise, sous différents angles, l'importance économique des PME au Québec et qui démontre qu'elles constituent le moteur principal de notre économie.

La Semaine de la petite et moyenne entreprise devrait nous donner à tous et à toutes l'occasion de réaffirmer leur importance. Cette semaine devrait en outre inciter plus que jamais tous les intervenants économiques, privés et publics à s'unir et à oeuvrer ensemble à l'amélioration des conditions qui permettent à tous les entrepreneurs de mettre en valeur leur talent et participer activement au développement économique des régions du Québec.

En bref, M. le Président, au nom du gouvernement, je veux rendre hommage à

tous les dirigeants et dirigeantes des petites et moyennes entreprises au Québec et souligner leur apport au développement économique de leur communauté, leur région, leur province et leur pays. Merci.

Le Président: Merci, M. le ministre. Sur la même motion sans préavis, je vais maintenant reconnaître M. le député de Shefford.

M. Roger Paré

M. Paré: Merci, M. le Président. Je suis heureux, au nom de ma formation politique, de m'associer à cette motion du ministre délégué à la petite et moyenne entreprise. Je voudrais en profiter pour féliciter toutes les municipalités et toutes les associations, tous les organismes qui, cette semaine, parrainent une activité quelconque dans leur milieu.

L'importance des PME au Québec n'est plus tellement à prouver puisqu'il est reconnu qu'au-delà de 150 000 petites et moyennes entreprises se retrouvent dans tous les coins et tous les milieux du Québec. La venue chaque année de dizaines de milliers de nouvelles entreprises chez nous vient témoigner du dynamisme, de la vigueur et de la confiance des Québécois. Il ne faut pas oublier que 70 % à 80 % des nouveaux emplois sont créés par de nouvelles PME, par des PME qui grossissent et qui grandissent.

Je voudrais dire bravo à tous nos hommes et toutes nos femmes d'affaires du Québec, à toutes nos entreprises, autant celles qui nous font honneur à l'extérieur, autant celles qui, dans leur secteur, à l'intérieur même du Québec, réussissent à atteindre des sommets inégalés, à toutes nos entreprises qui, grâce aux programmes du gouvernement, vont aller dans l'innovation et dans l'exportation.

Je voudrais surtout féliciter d'une façon toute particulière ceux et celles qui consacrent tout leur temps et toutes leurs énergies, tout leur argent et l'énergie des autres membres de la famille pour faire fonctionner ce qu'on appelle chez nous la petite entreprise familiale et la moyenne entreprise familiale. Il ne faut pas oublier que, lorsqu'on parle de PME, on ne parle pas seulement de gens qui exportent, de gens qui innovent, mais on parle d'entreprises familiales. Ce sont aussi les dépanneurs du coin, les petits commerces et ce sont des gens qui nous fournissent des services chaque jour sur chacune de nos rues. Je pense qu'il est bon, une fois par année, de témoigner notre reconnaissance à des gens qui créent des emplois et qui nous fournissent des services.

Il est également bon de se rappeler autre chose. En 1985-1986 seulement, la Société de développement industriel du

Québec a autorisé 1449 projets d'aide financière à des entreprises pour un montant de 625 000 000 \$, ce qui a permis d'injecter dans l'économie québécoise 3 400 000 000 \$. C'est énorme, et c'est bon de le souligner. Ce n'est pas surprenant que, à ce titre, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes ait souligné qu'en 1985 il s'était créé plus d'emplois par les petites et moyennes entreprises au Québec que partout ailleurs au Canada. C'est grâce au soutien financier et technique de la Société de développement industriel du Québec.

Je voudrais ici faire une petite mise en garde au ministre responsable de la Société de développement industriel du Québec, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et au ministre délégué aux PME. Il faut refuser la proposition du rapport Gobeil qui veut qu'on mette la hache dans tous les programmes d'aide de la SDI. C'est inacceptable et dangereux pour le développement économique du Québec. Le ministre me fait signe, il me dit: Pas de problème. Quant à moi, je vois des problèmes, et cela m'inquiète. Déjà, le 31 décembre dernier, on annonçait le non-renouvellement du programme de financement des entreprises. Le 1er mai dernier, on annonçait l'annulation du programme d'accès à la Bourse et, le 5 juin dernier, on annonçait le retrait du volet "Prise en charge d'intérêts du prêt de capitalisation".

Je veux faire une mise en garde. On dit non au rapport Gobeil, mais on est en train de l'appliquer. Je peux vous dire, puisque je suis dans un secteur industriel de petites et moyennes entreprises dans ma région, un secteur très important, très dynamique, que les gens veulent continuer à avoir un appui. Si autant d'emplois ont été créés l'an dernier et si les PME on réussi à investir 3 400 000 000 \$ dans l'industrie québécoise en 1985-1986, c'est qu'il y avait un appui. Il faut faire attention, parce que avant de retirer un appui, il faut en connaître les conséquences.

M. le Président, c'est une mise en garde que j'adresse au gouvernement en lui démontrant l'importance de la PME et l'intérêt de cette PME de continuer à avoir ce soutien de ce qui est une banque du Québec pour les entreprises, c'est-à-dire la Société de développement industriel du Québec.

Le thème choisi pour la Semaine de la PME, "Bien gérer pour réussir", je trouve que c'est un très bon choix et cela suggère vraiment à tous les intervenants de l'Assemblée nationale une réflexion de fond parce que c'est un problème qui a déjà été identifié et qui mérite qu'on s'y arrête au moins une semaine par année. Donc, en conclusion, M. le Président, j'espère que le gouvernement continuera d'apporter son appui et son soutien aux PME, contrairement à la

suggestion du rapport Gobeil.

Je souhaite bon succès à tous les organismes dans les différents coins du Québec qui organisent des activités spéciales durant cette semaine de la petite et moyenne entreprise et je souhaite surtout, par-dessus tout, bonne chance à tous nos entrepreneurs actuels et futurs et à tous nos bâtisseurs du Québec. Merci, M. le Président. (15 h 10)

Le Président: Merci, M. le député de Shefford. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à l'étape des motions sans préavis.

**Appui à une Journée nationale
de la paix dans les écoles
et dans les ministères**

M. Gil Rémillard

M. Rémillard: M. le Président, j'aimerais, avec le consentement de l'Assemblée et conjointement avec mon collègue, le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, présenter la motion suivante relative à la tenue d'une Journée nationale de la paix dans les écoles primaires et secondaires du Québec et, de façon plus générale, dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement. La motion se lit comme suit: "Qu'à l'occasion des célébrations relatives à l'Année internationale de la paix, l'Assemblée nationale du Québec appuie la tenue d'une Journée nationale de la paix dans les écoles primaires et secondaires du Québec et dans l'ensemble du gouvernement." Je propose que cette journée se tienne demain, le 24 octobre 1986, jour anniversaire de la proclamation par l'ONU de l'Année internationale de la paix.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour débattre cette motion? Il y a consentement. Voulez-vous déposer copie de votre motion, M. le ministre? Vous avez maintenant la parole, M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Rémillard: M. le Président, nous célébrons cette année l'Année internationale de la paix. Déjà, en février dernier, le Conseil des ministres désignait certains ministères et demandait à l'ensemble des ministères de souligner de façon toute particulière cette Année internationale de la paix en développant des programmes, en sensibilisant leurs clientèles au problème que

pose le respect de la paix dans la société moderne. Le ministère des Relations internationales, pour sa part, a fourni une aide financière à plusieurs organisations, colloques, conférences, entre autres, qui ont fait venir des conférenciers prestigieux qui ont discuté de ces sujets concernant la paix, le respect des droits humains. On se souvient, entre autres, de la venue ici au Québec de Monseigneur Tutu et de mère Teresa qui sont des symboles de la paix, de la fraternité humaine, du respect des droits humains, puisqu'on se rend compte de plus en plus qu'il ne peut y avoir de respect des droits humains sur cette terre sans un respect de la paix.

Le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a autorisé, pour sa part, la réalisation d'activités portant sur l'éducation à la paix et à la non-violence en milieu scolaire. La tenue d'une Journée nationale de la paix dans les écoles primaires et secondaires figure au nombre de ces activités. La paix, c'est beaucoup plus qu'une situation de non-guerre. La paix, c'est une situation qui implique un comportement fondé sur le respect de l'autre. Il faut montrer à nos jeunes comment vivre en paix, comment respecter l'autre. C'est dans ce contexte que cette journée sera organisée dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Je profite de l'occasion pour souligner la très grande satisfaction du gouvernement du Québec à la renomination du secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Perez de Cuellar pour un second mandat à la tête des Nations Unies. M. de Cuellar est le premier ambassadeur du monde pour la paix. Nous savons le travail qu'il a fait pour le respect de la paix dans son premier mandat et nous sommes confiants qu'il pourra faire ce deuxième mandat que lui confient les nations dans cet esprit de paix, de conciliation qui a caractérisé son premier mandat. J'espère donc que l'Opposition pourra appuyer cette motion pour le respect de la paix et souligner cette Année internationale de la paix.

Le Président: Merci, M. le ministre.

Sur la même motion, je vais reconnaître M. le chef de l'Opposition.

M. Pierre Marc Johnson

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je veux me joindre à cette motion du ministre des Relations internationales et dire que nous appuyons, évidemment, cette initiative qui permettra à des dizaines de milliers d'enfants des niveaux primaire et secondaire d'être préoccupés d'une façon précoce mais essentielle de cette question, de l'Année internationale de la paix qui, paradoxalement, ne peut soulever autre chose que des

préoccupations autour de la guerre.

En général, les gens en paix n'ont pas à en parler. Si on doit parler de paix et si les Nations Unies ont jugé essentiel de célébrer cette année l'Année internationale de la paix, c'est qu'il y a beaucoup de guerres. En particulier, je crois que nos jeunes sont préoccupés par cette situation, que ce soient les conflits en Asie qui persistent, au Moyen-Orient, les conflits qui, sans être des guerres, sont, sur un plan interne pour un certain nombre de pays - je pense au Chili - des situations de quasi-guerre permanente contre les droits de la personne ou pour les droits de la personne pour d'autres.

Je crois aussi que nos concitoyens et ces jeunes en particulier sont préoccupés par le terrorisme, le terrorisme de plus en plus répandu au nom de causes politiques de plus en plus variées, nombreuses, pour ne pas dire, dans certains cas, farfelues et qui, de toute évidence, ne justifient pas les actes de guerre dans un contexte qui traverse la diplomatie de la guerre, telle qu'elle fut établie à l'époque de Metternich.

M. le Président, nous nous joignons à la présentation de cette motion, évidemment en regrettant que cela ne puisse s'appliquer aux universités. On sait que, de ce côté, le gouvernement qui a semé le vent recueille un peu la tempête de ce temps-ci et qu'il aurait sans doute quelques difficultés à mobiliser les gens de nos collèges et de nos universités autour d'une activité qui en soit une à partager collectivement étant donné qu'il a un peu nui, disons, à la réception qu'il aurait pu avoir dans ces milieux.

Je me permets cependant de déplorer que le gouvernement n'en fasse pas plus. Le ministre sait que, lors de la dernière année, celle durant laquelle celui qui vous parle a occupé pendant quelques semaines la direction des affaires du gouvernement, nous avions pris cette décision de principe qui, je crois, a été annulée par le Conseil du trésor ou autrement, quelque part au Conseil exécutif, de consacrer des crédits importants autour de l'année de la paix et autour d'organisations de jeunes, parce que l'avenir de l'humanité passe par la sensibilisation des générations qui viennent à l'égard de la paix et que le Québec peut faire sa modeste part, mais sa part quand même, en permettant à ceux-ci et à celles-ci de partager des moments de réflexion, de préoccupation, qui leur permettent de voir qu'au-delà de leurs inquiétudes et de leurs appréhensions il y a aussi un espoir dont ils sont les responsables. Merci.

Le Président: Merci, M. le chef de l'Opposition.

Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Aux affaires courantes, avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gratton: Oui, M. le Président. Je désire donner avis qu'aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission de l'aménagement et des équipements terminera sa consultation générale sur le projet de loi 100, Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le Président: Si vous me le permettez, j'ai également deux avis à donner à cette Assemblée. J'aimerais informer les membres de l'Assemblée qu'après la période des affaires courantes jusqu'à 18 heures et de 20 heures à 22 heures, la commission des affaires sociales se réunira à la salle Louis-Joseph-Papineau afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pour les mois de janvier à juin 1986.

Comme dernier avis, j'aimerais informer les membres de l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 31 octobre 1986 portera sur l'état des négociations entre le gouvernement et les employés des secteurs public et parapublic. Le député d'Abitibi-Ouest s'adressera alors au ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. M. le leader de l'Opposition, renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

M. Chevrette: Tel que prévu aujourd'hui, M. le Président, je vous demanderais de lire la motion de blâme présentée par le chef de l'Opposition.

Motion de censure proposant que l'Assemblée blâme le chef du gouvernement pour ses positions sur l'affichage bilingue et le gouvernement de ne pas faire respecter la Charte de la langue française

Le Président: Je vais maintenant appeler les affaires du jour et, aux affaires prioritaires, tel que permis en vertu de l'article 304 de notre règlement, il s'agit d'une motion de censure qui est présentée par M. le chef de l'Opposition. Cette motion de censure se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le chef du gouvernement pour ses positions irresponsables sur l'affichage bilingue; qu'elle

blâme le gouvernement après avoir mis en péril le visage français du Québec, et particulièrement de la région de Montréal, depuis le 2 décembre 1985; et, enfin, qu'elle blâme le gouvernement de ne pas faire respecter et appliquer la Charte de la langue française, loi votée démocratiquement par cette Assemblée, afin que, notamment, l'affichage public et la publicité commerciale se fassent uniquement en français, langue officielle du Québec."

Je vais maintenant céder la parole au proposeur de cette motion de censure, M. le chef de l'Opposition. M. le chef de l'Opposition. Oui? M. le leader du gouvernement. (15 h 20)

M. Gratton: M. le Président, avant que le chef de l'Opposition ne fasse son intervention, est-ce qu'on pourrait possiblement demander que vous convoquiez les leaders pour qu'on puisse discuter de la possibilité d'un partage du temps pour ce débat limité?

Le Président: Absolument. Je vais faire venir un vice-président pour me remplacer - si M. le chef de l'Opposition veut bien m'excuser quelques minutes - pour pouvoir s'entendre sur le partage du temps entre les deux formations politiques. M. le chef de l'Opposition, vous avez maintenant la parole sur votre motion de censure.

M. Pierre Marc Johnson

M. Johnson (Anjou): Merci, M. le Président. M. le Président, je vais me permettre de refaire lecture de cette motion puisqu'il le faut bien, malheureusement.

"Que cette Assemblée blâme sévèrement le chef du gouvernement du Québec pour ses positions irresponsables sur l'affichage bilingue.

"Qu'elle blâme le gouvernement pour avoir mis en péril le visage français du Québec, et particulièrement de la région de Montréal, depuis le 2 décembre dernier.

"Et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas faire respecter et appliquer la Charte de la langue française, loi votée démocratiquement par cette Assemblée, afin que notamment l'affichage public et la publicité commerciale se fassent uniquement en français, langue officielle du Québec."

M. le Président, il faut revenir sur la question linguistique. Je dirais qu'à bien des égards, c'est regrettable. Pourquoi? Parce que nous sommes devant des tergiversations, des "farfineries", des habiletés sondées quand ce n'est pas le recours aux titres des chroniques, même si le premier ministre, lui, se défend bien de prendre des décisions en fonction des sondages ou des titres de journaux.

On assiste en ce moment, autour de cette question fondamentale, à du "farfinage"

qui traduit, il faut bien le dire, une très grande insécurité de la part du chef du Parti libéral autour de la question linguistique qui lui a tant fait mal au début des années soixante-dix.

Le premier ministre, depuis un certain temps, pense à haute voix sur la place publique. Le rôle d'un chef de gouvernement, c'est de penser, certes, et de décider, non pas de partager ses anxiétés personnelles, ses incertitudes et ses incohérences avec tantôt un journaliste de la Gazette, tantôt un poste de radio anglophone de Montréal ou tantôt un chroniqueur spécialisé d'un journal de la région de Québec. Si ce n'était que cela, on dirait: Voilà de quoi se chauffe ce gouvernement et voilà de quoi est fait ce chef de gouvernement et ce chef de parti.

Malheureusement, ce "farfinage" a des conséquences. C'est pour cela que nous devons intervenir dans cette motion de censure contre le gouvernement. Le français recule au Québec depuis le 2 décembre dernier. L'insécurité s'est installée dans un certain nombre de milieux et des tensions sont en train de reprendre.

La ministre responsable de l'application de la charte, sauf dans sa partie juridique - et de ce côté il faut dire qu'il n'y a pas grand-chose non plus qui se fasse - nous disait, au début de la première session du printemps, qu'il faut faire attention à la passion autour des questions linguistiques. J'ai eu l'occasion de lui répondre que, oui, c'est une chose passionnante la place du français sur le territoire québécois et que si elle ne peut tolérer et si son chef de parti est incapable de supporter la dimension passionnelle qu'il y a autour de la question linguistique, bien, ma foi, elle n'a pas le coffre qu'il faut pour s'occuper de ces questions linguistiques.

Oui, il y a des éléments de tension autour de la question linguistique et cela ne donnait rien d'essayer de mettre le couvercle dessus comme le souhaiterait la ministre, ses collègues, entre autres le Procureur général et le premier ministre lui-même. Autour de ces questions, il faut savoir être clair parce qu'il y a un choix qui n'est pas facile à faire, je n'en disconviens pas, mais il y a un choix à faire quand on gouverne le Québec autour de la place du français sur le seul territoire en Amérique du Nord où les francophones sont en nombre suffisant pour donner le visage qu'ils veulent donner à leur environnement. Ce choix, il est du devoir des gouvernements du Québec de l'assumer.

Ce gouvernement a peur d'assumer ce choix. Positions irresponsables qui ont amené à Montréal de l'affichage unilingue pour la première fois depuis dix ans. On assiste à la résurgence de l'affichage unilingue anglophone au centre-ville de Montréal et dans certains coins de l'ouest de Montréal. L'affichage bilingue et la publicité

commerciale bilingue sont devenus des choses fréquentes pour ne pas dire courantes dans le second cas et même dans des régions comme la Mauricie, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, Québec, sans parler évidemment de Montréal.

Qu'advient-il de la deuxième plus grande ville française du monde? Elle sera bilingue. Elle ne sera pas française. C'est ce que nous propose ce gouvernement. Cette attitude a des conséquences. Elle est en train de permettre que s'installe une situation de fait en matière linguistique qui vont faire du Québec une espèce de Nouveau-Brunswick du sud ou d'Ontario du nord. Nous n'accepterons pas que le projet de faire du Québec un lieu français n'ait vécu que dix ans. Ce gouvernement devra assumer ses responsabilités. Attitudes irresponsables d'un premier ministre qui n'a pas de mandat de "bilinguisme" le Québec. Je rappelle, à cet égard, dans ce dossier comme dans celui des frais de scolarité, comme dans celui de la parité pour les assistés sociaux de moins de 30 ans, je rappelle là aussi les "farfouilles" du chef libéral qui, lors du débat sur Télémedia en langue française, n'a pas évoqué une politique de bilinguisme dans l'affichage, mais qui, cependant, à un poste de radio anglophone où nous avons ce même débat, a été on ne peut plus clair auprès de cet auditoire anglophone et cet électorat qu'il prend pour captif.

Un Procureur général poursuit, poursuit pas, j'applique, je n'applique pas, je plaide le contraire de ce en quoi je crois en Cour d'appel. Je laisse dire n'importe quoi à un premier ministre qui prétend qu'il généraliserait le bilinguisme dans l'affichage par règlement, alors que cela prend une loi du Parlement pour le faire. Il participe à la lancée des montgolfières. Ce n'est plus des ballons. C'est des montgolfières. Le premier ministre qui aime les lapins dans son assiette comme dans ceux qu'il nous sort, en matière linguistique, ce n'est pas un lapin qu'il est en train de sortir du sac, c'est gros comme un kangourou son attitude en matière juridique quant à l'application de la loi et de la réglementation.

Ce gouvernement qui manipule - ah, qui manipule bien des gens, qui a commencé à le faire, d'ailleurs, et il y a peu de groupes et peu d'éléments dans notre société qui sont à l'abri des manipulations du manipulateur en chef - ce dossier avec inconscience voudrait que s'accrédite la notion que défendre le visage français du Québec, c'est de l'intolérance. Il commence tranquillement à le faire dans des propos habituellement habiles quand ce n'est pas carrément insidieux.

Ce n'est pas une question d'intolérance que de parler du visage français du Québec en matière d'affichage et de langue de commerce. C'est une question de fierté.

C'est une question d'accepter que, quand on vit sur le seul territoire en Amérique du Nord où il y a une majorité de francophones, pour maintenir cette distinction, il y a un prix à payer. Ce prix à payer, c'est celui du courage d'affirmer que nous désirons que le Québec ait le visage de la majorité. Ce gouvernement, lui, est incapable de le faire, c'est évident. Il est irresponsable dans ses comportements parce qu'il ne sait pas ce qu'il veut.

(15 h 30)

Le premier ministre, en Chambre, le chef du Parti libéral, à l'extérieur du Parlement, parle tantôt du français prioritaire, du français obligatoire. Il laisse les gens s'amuser avec des résolutions du Parti libéral du comté d'Abitibi-Ouest, je crois, au mois de juin dernier, à son congrès. On sait maintenant que les grandes décisions au Québec vont se prendre par les instances du Parti libéral. Le premier ministre nous le démontre. Ce sont les instances du Parti libéral qui gouvernent, comme si le premier ministre avait été élu par le Parti libéral. Non, il a été élu par la population et c'est la population qui le sortira.

Prioritaire, obligatoire, plus important, lettres plus hautes, plus grosses? Non. Confusion! Y a-t-il un document, un livre blanc, un mémoire du Conseil des ministres, un discours majeur de ce premier ministre? Non, des extraits de conversations de bout de couloir ou des confidences, malheureusement pour lui enregistrées dans un studio de radio.

Des contradictions. Le premier ministre nous dit depuis quelques semaines: Oui, on va changer la loi. Pourtant, il a passé des mois à nous expliquer qu'il attendait le jugement de la Cour d'appel. Contradiction quand il nous dit: On attend la Cour d'appel, mais, en même temps, on prépare des amendements à la loi avec le comité de Pierre-Étienne Laporte. Et puis les déclarations du chef du Parti libéral. Deux contradictions en fin de semaine en moins de 72 heures: Interrogé à l'émission Le Point, le chef du Parti libéral répond à Pierre Nadeau: Oui, en matière d'affichage on va ouvrir. Là, il parle de la charte des droits et il mêle le tout, comme d'habitude autour de cela. Il dit: Ouvrir sur l'affichage. Dans le fond, bilingue, oui, c'est évident que cela veut dire surtout français et anglais. Ce matin, à la radio, à peine 72 heures après, Mme la Présidente, c'est non. Là, l'affichage bilingue, c'est: On va permettre aux communautés ethniques, comprendre les gens d'origine ukrainienne, italienne, chinoise, les gens venant de différentes communautés culturelles formant des contingents importants de Québécois, mais sûrement pas au plan numérique aussi important que la communauté anglophone... Non, là, l'ouverture du premier ministre, maintenant, cela va être le français et les

langues dites des communautés ethniques.

Quelle est la position du gouvernement? On ne la connaît pas. Tout ce qu'on sait, par exemple, c'est que ces gens veulent changer. Ils veulent changer pour changer avec un Procureur général qui n'est plus capable de vivre dans sa peau autour de cette question parce qu'il est pris pour ne pas faire appliquer une loi qui existe et tenter d'appliquer une loi qui n'existe pas. C'est la position dans laquelle le premier ministre a mis le Procureur général, professeur émérite, par ailleurs, de l'Université de Montréal. Mon Dieu qu'il doit être mal dans sa peau pour défendre tant d'incohérences!

Contradictions, tromperies scandaleuses! Le premier ministre, le grand récupérateur. Vous savez, aux États-Unis on dit que le président Reagan, c'est "The great communicator". Le chef du Parti libéral, c'est le grand récupérateur. Prenez un extrait de phrase de quelqu'un à quelque part, mettez cela dans votre sauce et annoncez que vous avez des appuis généralisés. Il a fait cela avec la CEQ récemment. La CEQ lui a envoyé un télégramme de deux pages pour lui expliquer d'arrêter de récupérer ses positions. Alors que la CEQ parle de renforcer les dispositions des lois linguistiques pour permettre au français de progresser au Québec, le premier ministre sort un morceau de phrase de son contexte et prétend qu'il a l'appui de la CEQ pour "bilinguiser" le Québec.

Les propos de mon ancien collègue du Conseil des ministres, actuel député de Mercier, ce député qui, en tant que ministre responsable de ces questions, avait déclaré, lors des assouplissements que nous avons apportés à la loi 101, que nous pourrions effectivement, par règlement, permettre des exceptions à l'affichage unilingue. Je vais vous donner un exemple autour de cette question: Est-ce qu'on peut modifier la question de l'affichage par règlement? Le patinage regrettable du Procureur général, hier, ne saurait être toléré longtemps, je pense, pour lui comme, sûrement, pour ses anciens collègues d'université qui ne trouveront pas que c'était très brillant comme démonstration sur le plan juridique. Si vous avez une loi qui dit: Il est interdit d'aller à 100 milles à l'heure dans le milieu des villes, mais par règlement on pourrait prévoir des exceptions, on comprendra qu'il s'agit des ambulances, des camions de pompier et des véhicules de police. Ce que nous dit le premier ministre, c'est qu'il y a un article sur les exceptions. C'est comme si l'on disait: Écoutez, on va se servir du règlement sur les exceptions pour dire: Il est interdit d'aller à 100 milles à l'heure sauf pour tout véhicule automobile. Voyons donc! Ridicule, farfelu, secondaire comme raisonnement. L'absence du premier ministre,

d'ailleurs, sur ces questions aujourd'hui ne m'étonne pas. J'espère qu'il est en train de soigner son anxiété en prenant une marche ou autrement. J'espère que ce n'est pas en prenant des décisions, par exemple.

Et puis la valse des ministres: le Procureur général, dont les hésitations sont bien connues, et la ministre responsable qui, je crois, depuis qu'elle est en fonction et parce qu'elle est vice-première ministre et qu'elle porte un manteau de responsabilités plus lourd que d'autres dans ce gouvernement, sent dans le fond, malgré le fait qu'elle n'aime pas tellement cela, les nationalistes, qu'autour de cette question il y a une grande sensibilité et est amenée à dire, dans le cas de Zellers où il y a de toute évidence un mépris des lois du Parlement du Québec, qu'il faudrait peut-être les poursuivre. Le premier ministre, de Toronto, lui assène une rebuffade et la renvoie à ce pauvre Procureur général qui est encore pris avec la patate chaude.

Ce n'est pas très élégant comme gouvernement, cela n'a pas beaucoup de corps, cela n'a pas beaucoup de fermeté. Cela ressemble un peu à de la gélatine autour de la question linguistique. C'est un peu sinueux pour ne pas dire, à l'occasion, gluant. C'est inquiétant que l'avenir linguistique du Québec soit entre les mains de gens qui, autour de cette question, "farfinent", sont mous et sont faibles. Des gens sensibles de plus en plus s'opposent violemment à ce que fait ce gouvernement dans ces matières. Ils s'opposent violemment dans leurs fibres, non pas dans leur comportement. Ils sont doux dans leur comportement parce qu'ils savent qu'on a cheminé depuis un certain nombre d'années et que c'est avec entêtement que nous triompherons de votre molesse. C'est ce qui a amené deux lauréats des grands prix du Québec, tout récemment... La ministre, je dois le dire, a accepté d'une façon très stoïque cette séance où elle a encaissé ces remarques avec je ne dirai pas indifférence, mais avec stoïcisme.

Michel Brault, cinéaste émérite, homme de jugement, homme de qualité, homme attaché au peuple du Québec dont toute l'oeuvre a été inspirée de l'existence même des Québécois disait: Le bilinguisme officiel est un marché inégal. Il y a toujours un perdant et, dans le cas qui nous occupe, on sait lequel perdra.

(15 h 40)

Jacques Brault, grand homme de lettres, également gagnant des prix du Québec, disait, à l'occasion de cette même séance, il y a à peine 48 heures: "Je m'inquiète de ne plus avoir de langue ou d'en avoir une qui prend plaisir à s'humilier collectivement et même à prêter aide et assistance aux forces qui l'assaillent et la dénaturent."

Ce n'est pas l'anglais qui est menacé au Québec. Qu'on se le dise une fois pour toutes. C'est le français en Amérique du Nord qui est fragile. Est-ce qu'on le comprendra en face de nous, une fois pour toutes? La bilinguisation du Québec est une chose dangereuse. Au-delà des tergiversations et des "farfinages" de chefs de partis et des tensions sociales qui pourraient en résulter parce que, encore une fois, il joue avec des choses explosives quant à notre avenir, il ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé depuis dix ans au Québec. Ce n'est pas vrai! Il ne peut pas faire comme si le projet de faire du Québec un lieu français n'aurait duré que dix ans, comme une parenthèse dans la vie de notre peuple. Mais au-delà de ce comportement irresponsable comme chef du gouvernement, il y a le fond des choses. Il y a le visage de notre environnement. Il y a le français langue de travail. Il y a le français langue de service. Il y a le français langue d'enseignement. Il y a les avantages d'être une société française en Amérique du Nord parce que nous contribuons à la diversité de l'humanité.

Il y a aussi des avantages très concrets sur le plan économique. On s'est promenés, de l'autre côté pendant des années, à Toronto, à New York et à Boston, à dénigrer ou à alimenter ceux qui dénigraient les progrès du français au Québec. Et pourtant, le fait que l'affichage soit unilingue français au Québec, le fait que la publicité commerciale doive être faite en français, font que les firmes de communication au Québec doivent faire de la conception publicitaire. Le jour où nous deviendrons bilingues, cela va se faire à Toronto et on engagera des traducteurs pour le faire au Québec, dans le domaine des communications. Je crois que la créativité du Québec, les milliers de diplômés que nous formons dans ce secteur, peuvent trouver des débouchés par les effets de cette loi. Et le gouvernement ne le voit pas, ne s'en préoccupe pas.

Oui, il y a un problème de la nature d'un conflit entre ce qu'on sent relever des individus et de la collectivité, il faut l'admettre. Je ne veux pas ici présumer de ce que sera le jugement de la Cour d'appel. Mais je dirais un certain nombre de choses cependant. S'il est vrai que je puisse parler l'anglais et, à l'occasion, d'autres langues, s'il est vrai que je souhaite que mes enfants soient un jour multilingues, je veux d'abord qu'ils vivent en français. Et si pour vivre en français en Amérique du Nord, il faut adopter des lois linguistiques qui relèvent du droit collectif plutôt que des droits individuels, ce choix, je le fais! Et notre formation le fait! Et ce que je dis là, moi je peux le répéter en anglais sans avoir l'impression de tenir deux discours.

And that is why, Mr Speaker, I would address myself in English to our compatriots

English speaking Quebecers to tell them that the Opposition and the Parti québécois remain committed to the maintaining of Bill 101 as it is, including in public posting and that we believe that it is not in the mandate of the present Government to bring us back to Bill 22, and that we firmly believe in the notion of predominance of collective rights in language issues on this territory. We believe that a policy of making Québec bilingual is detrimental to the specificity of the people of Québec and of the society in which we consider all Quebecers, whatever their origin, to be equal citizens. The fact that we affirm that this society should be predominantly French goes through the notion that we think that public posting, as well as other language dispositions contained in Bill 101, should be maintained. I must tell them that during the last election campaign, they were unfortunately the only ones to hear about changes in Bill 101, because the head of the Liberal Party did not make the same speeches in English as in French. I am making the same speeches, Mr. Speaker.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Johnson (Anjou): M. le Président, nous regrettons d'avoir à recourir de nouveau à une motion de la nature d'une motion de blâme, mais c'est le gouvernement qui nous y contraint. Il nous y contraint, parce que nous avons comme instrument, comme Opposition, une période de questions courte où les règles, vous le savez, sont d'une grande rigidité, et nous tentons de notre côté de les respecter. Nous avons cette technique de la motion de blâme puisque nous ne sommes que 23 et qu'ils et elles sont 99. Mais notre devoir et notre conviction, c'est que nous devons nous battre contre ce gouvernement pour qu'il se tienne debout en matière linguistique et qu'il affirme le caractère français du Québec sur tous les fronts.

Des voix: Bravo!

Avis de débats de fin de séance

Le Président: Merci, M. le chef de l'Opposition. Avant de reconnaître le prochain intervenant, j'ai deux avis à communiquer à cette Assemblée: "Conformément aux articles 308 et suivants de nos règles de procédure, j'ai l'intention de soulever, en compagnie de la ministre de la Santé et des Services sociaux, un débat de fin de séance afin de poursuivre l'étude de la question des coupures de services dans le domaine de la santé à la population du Québec. J'estime, en effet, que ce sujet a été insuffisamment approfondi. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression

de mes sentiments distingués. Signé: Le député de Gouin."

J'ai un dernier avis à vous faire: "Conformément aux articles 308 et suivants de nos règles de procédure, j'ai l'intention de soulever, en compagnie du premier ministre, un débat de fin de séance afin de poursuivre l'étude de la question de la parité de l'aide sociale pour les 18-30 ans. J'estime, en effet, que ce sujet a été insuffisamment approfondi. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués. Signé: Le député de Verchères."

Je considère que ces deux avis sont faits. Je vais maintenant reconnaître, sur la motion de censure présentée par le chef de l'Opposition, Mme la ministre des Affaires culturelles et responsable de la loi 101. Mme la ministre.

Reprise du débat sur la motion de censure

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: M. le Président, j'ai lu avec attention le libellé de la motion de blâme adressée au chef du gouvernement, motion de censure présentée en vertu de l'article 304 de notre règlement. La démarche entreprise par le chef de l'Opposition me paraît à tout le moins imprudente à plus d'un point de vue. En plus de vouloir déstabiliser l'opinion publique vis-à-vis de toute la question de la langue, le chef de l'Opposition me confirme une fois de plus qu'il n'assume qu'un leadership partiel, arrivant mal à s'élever au-dessus des débats et à trouver des éléments de solution qui correspondent aux réalités vécues par les Québécoises et par les Québécois. (14 h 50)

En fait, ce qui ne cesse de m'étonner du côté de l'Opposition réside en cette incapacité de replacer l'activité dans une conjoncture d'ensemble. Je reproche également à l'Opposition cette incapacité d'adapter ses perceptions de situations diverses dans le cadre de l'évolution de notre société. Par conséquent, l'Opposition nous confirme aujourd'hui, pour une autre inlassable fois, que la population du Québec a eu raison le 2 décembre dernier d'accorder sa confiance à un gouvernement responsable dont la tâche première consiste à évaluer l'héritage que nous a légué l'ancien gouvernement.

Pour ne rien vous cacher, M. le Président, je m'attendais à la présentation d'une telle motion de la part du chef de l'Opposition. Aussi est-ce le moment idéal pour replacer les accusations lancées dans leur juste perspective. Pour y arriver, une longue analyse historique de l'évolution de la langue française pourrait nous être utile, mais l'on échapperait l'essentiel des éléments

de réponse à donner dans le cadre de notre mandat.

Aussi, ai-je plutôt choisi un léger recul dans notre histoire politique afin d'évaluer et de compenser cette responsabilité sur laquelle s'attache le chef de l'Opposition. Dans cette motion de blâme, on accuse le gouvernement du Québec de mettre en péril le visage français du Québec et particulièrement celui de la région de Montréal depuis le 2 décembre 1985.

M. le Président, avant de commenter plus avant la situation d'après le 2 décembre 1985, j'aimerais examiner la situation avant le 2 décembre pour voir si, dans la démarche du chef de l'Opposition, il ne s'est pas produit une certaine rupture historique. Le dossier de la langue ne peut être pris isolément par rapport à l'évolution de la société dans son ensemble. Pourtant, telle est la démarche que nous propose l'Opposition qui, en dernière analyse, constituerait un piège dans lequel nous refusons de nous laisser prendre.

C'est ainsi que, pour le gouvernement du Québec, ma première préoccupation consistait à rétablir un climat de confiance qui s'était dangereusement altéré, avant le 2 décembre dernier, entre la population et ses dirigeants. Un climat de méfiance était perceptible dans presque tous les secteurs d'activités: dans sa dimension économique comme dans sa dimension politique, dans sa dimension culturelle aussi bien que dans sa dimension sociale. Cette méfiance aurait fini par insécuriser l'ensemble de la population, une insécurité qui s'est traduite aussi bien sur le plan collectif que sur le plan individuel. Pourtant, c'est précisément sur cette notion que repose la stabilité politique de notre régime.

Dans la dimension économique, l'ancien gouvernement du Parti québécois a failli à sa mission, celle d'assurer la qualité de vie des citoyens. Qu'on se souvienne, par exemple, des principes économiques mis de l'avant dans les différents discours sur le budget dont l'application n'a eu pour principal effet que d'augmenter l'endettement des Québécois. Qu'on se souvienne également du climat d'insécurité qui prévalait dans le monde des affaires qui se voyait communiquer des messages incomplets, parfois contradictoires sur le projet politique de l'ancien gouvernement, soit celui de l'indépendance du Québec.

Aujourd'hui, au nom de quels principes l'Opposition se permet-elle de nous donner des leçons sur la responsabilité? Dans sa motion de blâme, M. le Président, le chef de l'Opposition nous parle de l'affichage public et de la publicité commerciale. Je veux bien en discuter, mais au-delà du visage à donner au secteur des affaires, les Québécois auraient certes apprécié que l'ancien gouvernement crée un climat propice aux

investissements et à la promotion du développement économique au lieu de se contenter d'un débat emporté par l'émotivité.

Je rejoins en cela, M. le Président, la dimension culturelle de notre société, car le dossier de la langue française, qu'on le veuille ou non, ne se limite pas à un seul chapitre de l'affichage bilingue. C'est en ce sens que je disais tout à l'heure que le gouvernement du Québec refuse de tomber dans ce type de piège que nous tend l'Opposition. En effet, la société québécoise est constituée d'une diversité culturelle qui, historiquement, a fait sa richesse et a façonné une identité qui lui est propre. D'ailleurs, le message des gouvernements libéraux qui se sont succédé a traditionnellement respecté l'évolution de notre société, des femmes, des hommes qui la composent, de leurs aspirations et aussi de leurs besoins.

Tout compte fait, M. le Président, notre gouvernement, contrairement à celui qui nous a précédés, ne gouverne pas à partir de fixation. Notre gouvernement tient pour acquis qu'il faut s'ajuster constamment en fonction de l'évolution tout en respectant les priorités. Et la protection du français au Québec constitue l'une de ses priorités.

Que cherche donc l'Opposition en présentant une telle motion, sinon à déstabiliser l'opinion publique, à chercher à semer le doute? Que cherche donc l'Opposition, sinon à diviser une fois de plus les Québécois entre eux? Cette capacité et, que dis-je, cette aptitude de l'Opposition à diviser les Québécois s'est pourtant soldée par un échec, et un échec retentissant pour eux lors de la tenue du référendum en mai 1980. Sans vouloir rappeler de mauvais souvenirs à l'Opposition, je l'inviterais quand même à une réflexion plus attentive de l'histoire référendaire. À la fin, l'ancien gouvernement du Parti québécois a reçu, par les voies démocratiques, un refus d'une majorité de Québécois lorsque leur fut soumis un projet de société dont le titre coiffait cette confusion et cette ambiguïté que nous avons maintes fois dénoncées: la souveraineté-association.

Il est évident que l'échec référendaire a traumatisé l'Opposition au point de provoquer les pires déchirements au sein de leur formation politique, formation politique qui a peine à reprendre son souffle. Placée dans une telle position, je me sentirais au moins mal à l'aise pour tenter de donner des leçons de responsabilité au gouvernement.

M. le Président, le présent gouvernement entend donc adopter une démarche réaliste et cohérente à l'égard du dossier de la langue. La motion présentée par le chef de l'Opposition ne nous impressionne guère, pas plus d'ailleurs que le discours qui prétend soutenir ces accusations. Depuis le 2 décembre dernier, notre gouvernement s'est engagé à rétablir ce climat de confiance

entre la population et ses élus. L'assainissement des finances publiques et le développement économique ont constitué des priorités importantes en vue d'un redressement général de l'état pitoyable dans lequel l'ancien gouvernement a dû abandonner la gestion des affaires de l'État.

Dans le dossier de la Charte de la langue française, notre gouvernement s'est engagé à faire en sorte que son application corresponde aux réalités vécues par l'ensemble des Québécois. La population n'a rien à craindre, M. le Président. La protection du français au Québec a été et sera bien assurée sous notre gouvernement. Comme je l'ai maintes fois soutenu dans le passé, notre gouvernement assumera non seulement la protection de la langue française, mais a bel et bien l'intention de promouvoir cette langue qui nous est chère au nom de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Pour y arriver, le gouvernement du Québec a choisi la voie de la confiance et nous entendons, d'une part, être très attentifs aux diverses réactions que suscite cette question. D'autre part, nous entendons analyser soigneusement les remarques, observations et autres considérations qui, au terme d'une mûre réflexion, obtiendront un consensus général parmi l'ensemble de la population.

(16 heures)

Enfin, à l'issue de cette réflexion et au moment où nous sentirons que le consensus sera consolidé, le gouvernement du Québec entend mettre la priorité dans la protection et la promotion du visage français au Québec en tenant compte des réalités vécues par l'ensemble des Québécois. Là-dessus, j'insiste. La réalité vécue par les Québécois est constituée de plusieurs cultures issues de plusieurs ethnies qui enrichissent la culture québécoise. Notre défi, comme Québécoises et comme Québécois francophones, consiste à harmoniser les apports des autres cultures à la culture dominante, celle de la grande majorité des Québécois, la culture francophone, celle que nos pères nous ont léguée.

La démarche du gouvernement québécois doit se comprendre à partir de quelques principes fondamentaux que j'ai d'ailleurs expliqués à quelques reprises. Le Québec se doit d'être le reflet de la réalité québécoise. Le respect du français est primordial pour le gouvernement qui croit profondément que la prépondérance de la langue française, son universalité permettent une ouverture d'esprit.

Justement parce que le gouvernement connaît les dimensions profondes, les dimensions importantes du dossier linguistique, justement parce qu'il faut de la cohérence, de la cohésion pour le mener à bien, le gouvernement se doit de tenir compte non seulement du caractère nord-américain du Québec, de son identité

canadienne mais aussi, et surtout, de l'existence de la communauté anglophone et des communautés culturelles qui font du Québec ce qu'il est. Alors seulement, pourrait-on prétendre être une inspiration pour d'autres peuples. Le gouvernement estime vital qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi il est très important que le français soit et demeure la langue officielle, la langue majoritaire.

Le second principe, celui de la paix linguistique, en ce sens qu'elle doit s'établir avec un esprit de justice, avec un esprit d'ouverture ainsi que dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et dans le respect des minorités ethniques dont on reconnaît l'apport précieux au développement de la personnalité spécifique du Québec.

Encore là s'ajoute la nécessité d'appliquer la législation linguistique au Québec de façon responsable, de façon équitable. Le processus implique l'élimination, le cas échéant, de certains points irritables et irritants qui subsistent dans la loi tout en maintenant cependant et en sauvegardant l'essentiel de la législation actuelle qui demeure une priorité.

Le gouvernement actuel est à l'écoute des personnes, des groupes qui désirent faire progresser la politique linguistique du Québec et promouvoir avec générosité les droits linguistiques fondamentaux qui contribuent à faire du français la langue officielle du Québec.

Le troisième principe, celui de la qualité de la langue, en ce sens que ces derniers mois on a insisté sur les volets de la législation et de la réglementation, mais pas suffisamment sur la qualité de la langue. Pourtant, le volet de la qualité mérite d'être exploité avec beaucoup plus de sévérité qu'on ne le fait maintenant. Le français mérite d'être protégé, promu et appliqué dans la mesure où il permettra aux Québécois de vivre le plus intensément possible à travers les dimensions sociales, économiques et culturelles.

Le rôle de l'État consiste à assurer aux Québécois la protection de la langue française contre l'envahissement culturel nord-américain. Mais cette protection ne peut être efficace si chaque Québécois francophone ne partage pas cet intérêt, cette volonté, cette fierté de parler une langue française de qualité. Il faudra bien sûr résoudre les problèmes causés par ceux qui ne respectent pas les dispositions de la Charte de la langue française. Mais au-delà de ces problèmes que je considère comme normaux dans une société en mutation, il y a ce défi qui ne cessera jamais d'être actuel dans notre société, à savoir le défi du développement d'une culture francophone minoritaire en nombre face à une culture anglophone largement majoritaire et omniprésente.

sente.

Pour relever ce défi, il est nécessaire de se mobiliser collectivement, à la faveur de la qualité de la langue. Ce n'est pas un mince défi, je le sais, nous le savons tous, mais c'est le vrai défi, car voyez-vous la langue française au Québec sera non pas uniquement ce que les anglophones et les allophones de notre collectivité en feront, mais d'abord et avant tout ce que les francophones eux-mêmes voudront bien en faire. La langue, d'autres l'ont dit avant aujourd'hui, c'est en quelque sorte le miroir d'une communauté, qu'une communauté se tend. C'est aussi son fidèle reflet. En définitive, les Québécois pourront avoir toutes les lois linguistiques imaginables, rien ne vaudra jamais la place prépondérante des parents pour apprendre aux enfants à bien parler leur langue, à tomber en amour avec leur langue.

Il faut bien saisir le véritable sens que revêt la langue française pour les Québécois et les Québécoises francophones. C'est notre langue maternelle, la langue de notre éducation, la langue de nos liens familiaux et intimes, la langue qui exprime nos sentiments, nos joies aussi bien que nos peines, notre tolérance ou non vis-à-vis des 1001 choses de la vie, c'est celle qui transcende et façonne notre personnalité. C'est également avec elle que la personne se retrouve avec elle-même. C'est enfin avec elle que l'on conçoit et réalise nos rapports avec les autres dans tous nos gestes de la vie quotidienne.

Pour résumer ce lien intime de la langue avec la personne, j'emprunterai les paroles du cinéaste Jean-Luc Godard qui disait: "La langue, c'est la maison qu'on habite." Cela revient à dire qu'il faut s'occuper, d'abord, individuellement de sa propre langue. L'État peut, par force de loi, interdire ou exercer son rôle coercitif, mais ne pourra le faire qu'en intervenant de l'extérieur. C'est pourquoi le souci et la volonté d'une langue de qualité dans chaque famille m'apparait une condition préalable pour relever collectivement le défi.

Je suis ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Ma première responsabilité est, certes, de m'assurer du respect de la loi. Mais je dois également accomplir une mission tout aussi essentielle, celle de me préoccuper de la qualité du français et de faire en sorte que notre langue soit perçue et vécue intensément. Je ne veux surtout pas me limiter à une intervention strictement technique. Ma première mission consiste donc à conjuguer mes efforts avec ceux des milliers de parents du Québec qui sont les véritables et indiscutables maîtres de la sauvegarde et du développement de la langue française. C'est ce que j'appelle être responsable de la loi, non seulement dans la

lettre, mais dans son esprit.

Puis, il y a l'école où on apprend à écrire le français, où on apprend les structures, la technique de langue, où on découvre la gamme de ses subtilités et de ses richesses. Or, il y a un constat assez largement établi que l'école ne valorise plus la connaissance et la maîtrise de la langue française comme cela pouvait être le cas autrefois. Encore ici, aucune loi, aucun gouvernement, aucun ministre responsable de la langue française ne pourra jamais remplacer le pouvoir gigantesque que détiennent les enseignants, quelle que soit la matière qu'ils enseignent, à l'égard de l'apprentissage, de la découverte de la langue française, à l'égard de l'émerveillement que les jeunes doivent avoir devant cette langue maternelle. La volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française est et doit être de plus en plus et de mieux en mieux exprimée. (16 h 10)

Le quatrième principe, celui de la langue et de l'économie. Le gouvernement aborde ces questions linguistiques avec optimisme et réalisme à la fois, avec un esprit ouvert et, cependant, avec beaucoup de vigilance. Notre langue et notre culture peuvent et doivent devenir des valeurs sûres à tous les points de vue, y compris le point de vue économique. Une société linguistiquement et culturellement épanouie, fière de sa différence linguistique et culturelle est en somme une société plus forte et aussi plus tolérante. Les conséquences se feront sentir partout dans le domaine économique qui est, à juste titre, celui qui préoccupe davantage les Québécoises et les Québécois.

Le gouvernement auquel j'appartiens veut, sans tergiversation aucune, miser de façon réaliste et équilibrée sur la maturité du consensus linguistique. Jamais il n'a été ou il ne sera question de remettre en cause le fondement même, le pourquoi de la Charte de la langue française et des droits linguistiques qu'elle reconnaît. Au contraire, c'est par souci profond de la consolider que le gouvernement entend établir la paix linguistique au Québec par la suppression de certains irritants qui ne tiennent pas compte de l'existence de la langue de la communauté anglophone et des langues d'origine des communautés culturelles du Québec.

Comme on le voit, M. le Président, le dossier linguistique s'interprète sous différentes facettes. Que la question soit vue sous un aspect sociologique, qu'elle soit vue sous un aspect juridique ou même politique, j'estime qu'il faut éviter de tomber dans le jeu de l'émotivité outrancière.

Les Québécois et les Québécoises peuvent être rassurés. Notre formation politique reconnaît l'importance et la nécessité de protéger et d'améliorer le

français. De plus, les membres de notre formation politique ont discuté de ce sujet plus d'une fois dans le cadre de nos conseils généraux. Étaient alors présents des femmes et des hommes qui ont à coeur les intérêts du Québec. Étaient alors présents des femmes et des hommes appartenant à différents groupes ethniques et provenant de différents secteurs de l'activité économique. Pourtant, au-delà des différences qui caractérisent la population québécoise, un fil conducteur unissait toutes les interprétations lorsque fut adoptée une résolution d'ensemble, le 1er juin 1986. Je la cite: Que le gouvernement du Parti libéral du Québec prenne tous les moyens nécessaires pour préserver l'image française du Québec en assurant et en assumant une prépondérance et une omniprésence de la langue française. C'est sur la base de cette proposition qu'entend travailler le gouvernement libéral, et elle rejoint l'intérêt général des Québécois. À tout bien considérer, la population doit se sentir plus rassurée sous un gouvernement libéral qu'elle ne le fut sous l'ancien gouvernement.

Dernièrement, je prenais connaissance d'un document publié par le Parti québécois et qui était intitulé: Pour les souverainistes, reprendre l'initiative. C'est la nouvelle thèse d'affirmation nationale de nos adversaires, version nouvelle de la souveraineté-association, elle-même issue de l'idée de l'indépendance. Dans ce document d'orientation, il demeure évident que l'Opposition se cherche une nouvelle raison d'exister, M. le Président, car il ne faut pas l'oublier, la population du Québec n'a pas seulement rejeté, le 2 décembre dernier, la mauvaise gestion des affaires de l'État, mais également un ensemble de valeurs véhiculées par l'ancien gouvernement. La population du Québec a rejeté une conception de l'État incarnée par l'ancien gouvernement basée sur l'intolérance et un corridor idéologique trop étroit par rapport à la diversité des intérêts culturels ou économiques présents dans notre société. De toute évidence, l'ancien gouvernement du Québec n'arrivait plus à saisir les besoins et aspirations du Québec. Il n'a pas saisi non plus que notre société désirait avant tout l'ouverture du Québec sur le monde. Il a également mal saisi la signification et l'implication de notre diversité actuelle. C'est la raison pour laquelle je suis peu impressionnée aujourd'hui par cette tentative du chef de l'Opposition de chercher à diviser - oui, M. le Président - une fois de plus les Québécois.

Dans sa nouvelle version d'affirmation nationale, le Parti québécois a étrangement senti le besoin d'ajuster son image sur les réalités d'aujourd'hui. Opportuniste ou non, l'Opposition dit croire maintenant à un Québec francophone et pluriethnique. Il dit croire maintenant en ce besoin de s'enrichir

dans la diversité. Telle est la magie dont est capable le Parti québécois, celle de transformer une pratique du pouvoir assise sur l'intolérance en une image de futur fondé sur cette ouverture aux réalités québécoises, francophones et pluriethniques. Par conséquent, si nous devons accorder une crédibilité aux propos de cette version nouvelle de l'Opposition, l'Opposition ne pourra être en désaccord avec l'ensemble des propos d'aujourd'hui quant aux grandes orientations du gouvernement. Aussi, je convie l'Opposition officielle à faire preuve de rigueur dans sa démarche. Je l'invite aussi à bien analyser la situation avant de porter des jugements trop rapides ou tronqués.

Enfin, je demeure persuadée que la population continue d'appuyer notre démarche marquée au coin de la cohérence, marquée au coin de l'équilibre d'un ensemble de nos valeurs dans notre société. Je me rassure à l'idée que notre démarche est fondée sur le voeu de l'ensemble de la population qui désire, d'une part, que soit protégé le français au Québec tout en faisant en sorte que la Charte de la langue française soit appliquée en fonction des réalités vécues par les Québécois. C'est d'ailleurs sur cette base que se poursuivra la démarche de notre gouvernement. Elle consistera à poursuivre notre réflexion sur le sujet, évidemment, et à passer à l'action le moment venu.

Je ne peux donc que me réjouir de l'appui du Québec à notre démarche. Je rassure les Québécois et les Québécoises que notre rôle sera pleinement assumé en fonction de son intérêt politique et culturel.

Cet appui du Québec à la cause du français s'est particulièrement illustré dans le monde du travail. Depuis l'entrée en vigueur des lois 22 et 101, le Québec a été témoin d'une solidarité sans précédent au sein des entreprises, laquelle a eu comme effet de transformer une facette importante de notre environnement tant individuel que collectif. En 1986, nous récoltons le fruit d'un travail concerté entre les dirigeants d'entreprises et chacun des travailleurs et des travailleuses du Québec, cet essor en vue de valoriser la qualité du français au sein de nos entreprises, du français comme langue de communication à travers la hiérarchie de petites, moyennes et grandes entreprises.

Les observateurs de la scène politique, culturelle et sociale reconnaissent ce fait. Dans le monde du travail, la qualité du français s'est améliorée de façon satisfaisante et nous devons en rendre justice à tous ceux et celles qui ont contribué positivement à renverser les tendances observées depuis les 25 ou 30 dernières années. À ce stade-ci de l'évolution du français dans le monde du travail, le rôle de l'État doit cependant demeurer prépondérant. Son rôle ne se limitera pas uniquement à

faire appliquer la législation, mais à accentuer le volet promotion de notre langue aussi bien parlée qu'écrite. Si l'on veut comparer cette mission à la santé et la sécurité du travail, je vous dirai que vis-à-vis de la question linguistique le rôle de l'État sera axé autour de la présentation, en ce sens que nous continuerons à assurer la qualité du français dans le monde du travail.

Aussi, nous conviendrons que le rôle du gouvernement du Québec peut constituer un cas unique en Amérique du Nord. En effet, la force de persuasion du gouvernement du Québec a renversé les tendances du passé et rehaussé la qualité du français au sein de nos entreprises et aura certes heurté des habitudes de vie où le français occupait une place trop secondaire. Ce rôle de l'État assumé jusqu'à maintenant se poursuivra, M. le Président, jusqu'au moment où nous sentirons que ce mouvement est irréversible. (16 h 20)

Bien que des considérations sensibles se soient produites, nous ne pouvons en arriver à une telle conclusion en 1986. Cependant, le gouvernement du Québec reconnaît que la solidarité des dirigeants d'entreprises et des employés est suffisamment présente et nous permet de croire que la consolidation du français dans le monde du travail est pour bientôt.

Vous avez peut-être compris, M. le Président, la raison pour laquelle je ne pouvais isoler la question linguistique de l'ensemble de la dynamique de la vie québécoise. J'estime en effet que le dossier linguistique est suffisamment important et névralgique pour que l'on évite d'y insuffler une dose d'émotivité trop élevée. J'estime également que la population québécoise doit être entendue et que les dirigeants doivent faire preuve d'attention afin que la Charte de la langue française soit appliquée avec réalisme. Comme je l'ai exprimé lors de l'étude des crédits des organismes chargés de l'application de la charte, mon rôle consiste à faire des considérations générales de nature à rassurer tous les Québécois et Québécoises sans exception quant aux intentions du gouvernement à l'égard de la langue française et de la Charte de la langue française.

Lors de l'étude des crédits, j'avais également mis de l'avant le fait que notre gouvernement souscrit pleinement à la généreuse déclaration de principe que formule le préambule de la Charte de la langue française. Sans les répéter un à un, j'aimerais simplement réitérer que les principes sont partagés par toutes les communautés culturelles du Québec qui sont des points de convergence, qui sublimement de plus en plus, qui veulent dire de plus en plus et qui sont reconnus, ce à quoi souscrit notre gouvernement. Mais de ce préambule on a aussi remarqué que le rayonnement de

ces principes s'applique à toute la vie québécoise dans son ensemble. Et jusqu'à maintenant, quoiqu'en dise l'Opposition officielle, notre démarche a respecté ces principes. Notre démarche a reconnu aussi la volonté des Québécois d'assumer la qualité et le rayonnement de la langue française.

Notre démarche a reconnu cette volonté de faire du français la langue de l'État et de la loi, aussi bien que la langue du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Notre démarche a également consisté à poursuivre, dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celle des minorités ethniques dont l'Assemblée nationale reconnaît l'apport précieux au développement du Québec. On aura enfin remarqué, M. le Président, que ces principes évoqués soutiennent un ensemble de valeurs que le gouvernement du Québec considère comme essentielles et qui doivent être constamment rappelées. Toutefois, ces valeurs et principes doivent être appliqués avec justice et équité, parce que la langue française est, de toutes les richesses du patrimoine québécois, celle qui exprime le mieux notre identité et qui, de ce fait, le distingue le mieux dans l'ensemble de la communauté canadienne.

Un autre aspect, non moins important, est relié à cette richesse de notre patrimoine à laquelle je faisais référence il y a un instant. Notre bien culturel qu'est la langue ne saurait se satisfaire d'une législation adéquate pour s'assurer de sa conservation. La langue constitue un bien culturel dynamique, nourri chaque jour aux frictions d'autres cultures. Dans les loisirs, au travail, dans la vie familiale, les Québécois et Québécoises sont sollicités par d'autres cultures, par d'autres valeurs, devant lesquelles ils doivent faire des choix. Cette argumentation constitue une donnée devant laquelle nous ne pouvons rester indifférents. Et vu à travers la législation, nous disons que l'État doit certes constamment demeurer attentif, sensible aussi à la volonté de ses citoyens.

Comme je l'ai souligné également, l'État doit savoir être à la fois présent en temps opportun pour protéger cette volonté et savoir être souple pour ajuster le discours à la législation et ce en fonction d'une constante évolution. Il revient également à l'État de savoir discerner parmi les expressions variées de l'opinion publique les messages significatifs qui témoignent de l'intérêt collectif des messages émanant d'intérêts particuliers, lesquels doivent être considérés dans une conjoncture d'ensemble, pour ensuite servir de guide pour l'action gouvernementale.

De ce message que je tenais à livrer dans le cadre de ce débat, M. le Président,

il ressort clairement qu'il n'y a aucune démission ni abolition des responsabilités gouvernementales en matière linguistique. Il n'y a aucune démission de ce gouvernement en matière linguistique. Notre gouvernement a la ferme intention de continuer d'assumer celle-là de façon réaliste, efficace, mais aussi humaine. En somme, le gouvernement actuel est à l'écoute des personnes et des groupes qui désirent faire progresser la politique linguistique du Québec, qui désirent aussi promouvoir avec générosité les droits linguistiques fondamentaux qui contribuent à faire du français la langue officielle du Québec.

Je réitère également un principe qui m'a toujours paru essentiel: Le Québec est distinct par rapport au reste du Canada et également par rapport à l'Amérique du Nord en raison de sa langue et de sa culture. Il entend le demeurer. C'est pourquoi le gouvernement estime vital qu'il en soit ainsi et considère très important que le français soit et demeure la langue officielle majoritaire.

En dernier lieu, j'aimerais exprimer, au nom de ma formation politique, la fierté que nous éprouvons de ce côté-ci de la Chambre à défendre la langue française. Cette fierté, d'autres de mes collègues la clameront aujourd'hui également, à travers différentes dimensions de notre vie de société. Mais j'insiste pour vous dire que cette fierté ne s'exprime pas uniquement en termes quantitatifs, mais également et surtout en termes qualitatifs. C'est la raison pour laquelle j'ai mis l'accent sur notre priorité de protection et de promotion du français. En protégeant et en promouvant notre langue, notre gouvernement aidera les Québécois et les Québécoises à s'affirmer aussi bien en fonction de leurs droits collectifs que de leurs droits individuels.

J'insiste également sur un autre point. De la même façon que notre société évolue, ainsi en est-il de notre langue. J'oserais même emprunter une phrase d'Alain Fantapier, professeur à la Sorbonne, qui accordait une entrevue à la revue L'Express au printemps dernier. Je le cite: "Notre langue est un fantastique laboratoire qui reflète les changements de notre société." Si le chef de l'Opposition accepte cette prémisse, s'il se permet une réflexion sérieuse quant aux tendances qui se profilent au sein de la société, il fera alors preuve de souplesse et d'ouverture dans sa façon d'aborder le dossier. Si, par contre, il continue à demeurer dans un cadre théorique rigide, comme on nous l'a démontré depuis quelques semaines, il me confirme son peu d'intérêt à défendre efficacement la langue française.

Pour notre part, nous poursuivons le travail positif que nous avons entrepris le 2 décembre dernier. Partout au Québec, on

sent que ce climat de confiance est rétabli. Pour nous, il s'agit de le consolider en tenant compte de plusieurs éléments qui composent notre dynamique. L'évolution de notre société fait partie de ces variables, ainsi que l'est la promotion de la langue française au Québec. Sur un tel terrain, le gouvernement du Québec suit l'évolution de notre société de très près et proposera, le temps venu, un cadre d'intervention qui tienne compte des réalités d'ici.

Comme vous le voyez, notre gouvernement entrevoit l'aboutissement d'un tel dossier avec optimisme, tel un gouvernement responsable qui a été investi de la mission d'assumer la gestion des affaires de l'État de façon efficace et réaliste. C'est enfin dans un esprit de confiance que nous entendons travailler avec la population dans le sens d'une véritable amélioration de notre qualité de vie. Nous y parviendrons avec la population. Nous y parviendrons grâce à sa détermination de protéger et de promouvoir le visage français au Québec. Nous y parviendrons grâce à notre détermination de répondre aux vrais besoins des Québécois et Québécoises, en n'oubliant pas que l'essence même de notre société, c'est qu'elle évolue.

D'un autre côté, je puis vous assurer que notre gouvernement ne sera jamais à la remorque d'idées fixes, comme nous le démontre l'Opposition. La population du Québec nous a accordé sa confiance sur la base d'un État animateur, et je puis vous assurer que nous ferons tout notre possible pour ne pas la décevoir.

Oui, le gouvernement libéral est fier du travail qu'il a accompli jusqu'à maintenant, en créant un tel climat pour la population québécoise afin que nous puissions évoluer dans un cadre de liberté, de franchise et d'aisance dans la vie quotidienne, familiale, culturelle et professionnelle. Nous continuerons dans cette même voie, M. le Président, en concrétisant davantage notre volonté de donner l'occasion aux Québécois d'assumer leurs responsabilités dans le sens du plein épanouissement de leur vie individuelle et collective. Merci, M. le Président.
(16 h 30)

Le Président: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles et responsable de la loi 101.

Avant de reconnaître le prochain intervenant, il y a eu entente entre les leaders des deux formations politiques quant au partage du temps qui sera de trois heures et cinq minutes pour chaque formation, et M. le chef de l'Opposition aura un droit de réplique de quinze minutes. À l'intérieur de chacune des enveloppes, il n'y a pas de limite de temps pour les intervenants.

Je reconnais immédiatement le prochain intervenant sur la motion de censure, M. le député de Mercier. M. le député.

M. Gérald Godin

M. Godin: Merci, M. le Président. C'est nanti d'un nouveau statut d'expert en matière linguistique que je m'adresse à vous aujourd'hui, puisque depuis quelques mois le premier ministre lui-même me cite à tour de bras: Godin l'a dit, cela doit être bon; Godin l'a dit. Je vais donc tenter de l'éclairer encore plus aujourd'hui en lui apportant des faits nouveaux qu'il affecte d'ignorer ou qu'il ignore à dessein.

En effet, M. le Président, le premier ministre a déclaré hier en cette Chambre: La prohibition d'une langue dans un pays n'existe pas. Nommez-moi des cas, disait-il. Nos recherches nous permettent de lui affirmer que déjà la France, la Belgique, la Suisse, le Mexique et Puerto Rico ont une loi linguistique.

Le premier ministre disait également qu'on ne trouve pas beaucoup d'exemples dans d'autres pays. Il au moins cinq pays que le premier ministre connaît pour les avoir visités qui ont adopté des lois linguistiques. Mais, en plus, M. le Président, cela va encore plus loin. Les Américains eux-mêmes, le plus grand empire de l'humanité, ont récemment créé un organisme qui s'appelle US English, un peu l'équivalent anglais du MQF, le Mouvement Québec français, qui permet aux Américains anglophones de se regrouper pour protéger leur langue anglaise.

D'ailleurs, à ce jour, dix États américains ont adopté une loi linguistique. Je les nomme pour la gouverne du premier ministre du Québec: l'Idaho, la Floride, le Kansas, le Massachussets, le Missouri, le New Hampshire, Washington, la Virginie et le Kentucky. Dans le cas du Kentucky, c'est encore plus important car cet État a une loi linguistique qui couvre même l'affichage commercial, M. le Président.

Le premier ministre du Québec, malgré son "staff" de chercheurs très important et son budget, n'a pas encore appris cela. Donc, en tant qu'expert, je lui apprends que cinq pays souverains ont des lois linguistiques et que onze États américains protègent leur langue anglaise contre les langues autres que l'anglais. Dans quelques semaines, la Californie elle-même, qui compte une population d'environ 40 000 000 d'habitants, soit deux fois celle du Canada, soumettra à sa population la proposition 63 - comme la loi 63 du temps - faisant de l'anglais la langue officielle de la Californie, à l'exclusion de toute autre langue.

Le premier ministre tentait de présenter le Québec comme une espèce d'exception bizarroïde, un peu capotée sur les bords. Or, on constate aujourd'hui, M. le Président, que le Québec est copié par des États américains aussi importants en population que le Canada.

Il y a dans le monde entier une

inquiétude quant à la survie de la langue et à la survie de la langue comme instrument de travail. La ministre responsable a évoqué tout à l'heure l'aspect lingua del cuore, langue de son père, langue de sa mère, langue des familles, mais elle a oublié un aspect fondamental qui est celui de lingua del pane, la langue du pain aussi. Une langue qui ne sert pas à gagner sa vie est une langue morte, une langue qui meurt. On l'a vu, vous et moi, récemment, à New Orleans, en Louisiane, où l'on a constaté que les Américains là-bas ne parlaient presque plus le français. Ils parlaient en traduit du... Donc, pour éviter une telle situation, pour que le français au Québec reste une langue vivante qui permette aux gens de travailler dans leur langue et de gagner leur vie, il est important que ce gouvernement se branche et qu'il protège le français contre l'envahissement de toute autre langue et culture et qu'il s'assure que le français reste la lingua del pane au Québec, la langue du pain, la langue du travail, la langue de l'avenir, la langue avec laquelle on peut gagner sa vie dans quelque domaine que ce soit, M. le Président.

L'ignorance crasse du premier ministre du Québec est frappante ainsi que celle de la ministre responsable qui feint d'ignorer que le français ne peut être laissé à la charge des familles. À la CIP de Trois-Rivières, à la Canada Iron de Trois-Rivières, d'où elle vient, M. le Président, est-ce que les parents auraient suffi pour assurer que, dans l'usine, on parle français? Je ne le pense pas. Je viens aussi de cette région et j'ai constaté à plusieurs reprises que les travailleurs de ces usines travaillaient en anglais et, comme on le disait à l'époque, laissaient leur langue au vestiaire en entrant travailler. Les familles n'y pouvaient absolument rien. Il fallait une loi pour parvenir à un changement, pas seulement la bonne volonté des compagnies ou des multinationales, mais une loi qui force les compagnies à se conformer au respect d'une langue française au Québec, sinon nous assistions au phénomène ancien qu'on a tous connu, que les gens laissent leur langue au vestiaire en entrant travailler, avec le résultat que l'anglais, tranquillement, prend la place du français, qu'on parle de "foreman", que les mots anglais remplacent progressivement tous les mots français dans le milieu du travail.

Et on assiste par la suite, dans la maison elle-même, à un glissement des familles vers l'anglais parce qu'elles se disent: À quoi sert notre langue? Elle ne sert à rien. Donc, pourquoi la parler ici dans la maison et, surtout, pourquoi envoyer nos enfants à l'école française? On les envoie plutôt à l'école anglaise. On en voit qui ont des jobs à la CIP, à la Canada Iron et ailleurs dans les usines du Québec, qui sont

maintenant francisées grâce à la loi 101 et pas seulement à la bonne volonté des compagnies qui ne l'auraient jamais fait, n'eût été une loi qui les contraigne à le faire?

J'en veux pour preuve, M. le Président, uniquement un témoignage d'un ministre de l'époque, William Tetley, qui avait essayé, sous le gouvernement Bourassa précédent, de franciser le Québec en envoyant des lettres aux compagnies en leur disant: Voulez-vous, s'il vous plaît, de grâce, merci beaucoup, excusez-moi, si je vous demande pardon, voulez-vous, s'il vous plaît, vous franciser pour respecter un peu vos travailleurs? Le résultat en est qu'une entreprise sur mille a répondu, M. le Président, alors que, maintenant, on parle de 900 entreprises qui ont mis en branle un processus de francisation grâce auquel les travailleurs du Québec respectent maintenant leur langue, sont fiers d'être francophones et Québécois et parlent leur langue chez eux, dans la maison, parce que c'est devenu une langue utile qui leur sert et qui sert aussi à leurs enfants, alors que dans le passé les gens disaient, comme au Manitoba maintenant, pourquoi apprendre, pourquoi garder le français puisque c'est une langue qui ne sert plus? C'est une langue à l'agonie, en voie de mourir.

La ministre, dans sa candeur naïve, a tenté de faire oublier que le mouvement essentiel, l'impulsion a été donnée par la loi 101. En toute modestie, elle aurait pu reconnaître que n'eût été la loi 101 le français au Québec serait encore une langue de vestiaire, une langue qu'on ne parle presque plus et une langue qui, surtout, ne sert pas à gagner sa vie. Grâce à la loi 101 et au Parti québécois, reconnaissons-le, le français est redevenu au Québec une langue vivante et une langue payante, une langue avec laquelle on peut gagner sa vie, faire vivre ses enfants et mettre du pain sur la table et du beurre sur son pain. Une langue qui n'a pas ces qualités, M. le Président, est condamnée à disparaître et à mourir.

Dans le domaine de l'affichage, pourquoi y tenir tellement? Parce que l'affichage est l'aspect extérieur qu'une province donne à sa population et si on laisse tomber une partie de l'ensemble des lois linguistiques, c'est-à-dire celle de l'affichage, l'ouvrier qui travaille en français dans son usine, en sortant de son usine, va se dire: Le français ne sert plus ici; il ne sert plus à rien puisqu'on est encore obligé de parler anglais pour aller choisir le commerce où on va acheter, M. le Président. Donc, c'est un tout - Mme la Présidente, je m'excuse - c'est un tout, et il ne faut pas toucher à une seule partie de la loi parce que tout le reste s'ensuivrait et on assisterait à une désaffection du français de la part des francophones du Québec. On l'a

vu ailleurs. Le phénomène commence dans la rue et se transmet ensuite à l'école, dans l'usine et, avec le temps, on assistera au Québec à ce qu'on a vu dans chaque province anglaise de ce pays, c'est-à-dire l'assimilation progressive, mais certaine des francophones du Québec vers l'anglais; donc, la disparition du Québec francophone.

Ces propos ont peut-être l'air alarmiste, mais l'expérience dans d'autres provinces canadiennes est là pour nous le montrer. Le Manitoba est devenu une province où il n'y a plus un seul francophone unilingue qui peut travailler en français, dans sa langue maternelle. Le Nouveau-Brunswick a des sursauts grâce à une loi linguistique précisément qui aurait fait du français un peu, dans certains domaines, une langue vivante et non pas une langue morte. Mais si on laisse les choses suivre leur cours par la force d'inertie, Mme la Présidente, on va assister très certainement à un sort semblable à ce que les autres provinces anglaises ont vécu au Canada. Nous ne voulons pas que le Québec soit le dernier dindon de la farce, c'est-à-dire la seule province qui accorde à sa minorité des subventions de 500 000 000 \$ par année à chaque groupe ethnique de cette province pour ses hôpitaux, ses services sociaux, ses universités, au total, 500 000 000 \$ par année, des institutions financées par l'ensemble des Québécois leur permettant d'exister dans leur langue et de travailler dans leur langue.
(16 h 40)

Si le Québec redevenait une province bilingue, nous perdriions les seules chances que nous avons encore de demeurer le dernier carré du français en Amérique du Nord. Donc, il est important que les ministres chargés de cette question cessent de chercher des trous dans la loi pour passer à côté, ainsi que le fait mon collègue, le député de D'Arcy McGee, ministre de la Justice. Au lieu d'écrire une lettre à un organisme multi-ethnique de son comté dans la langue officielle du Québec, il a trouvé dans la loi un trou lui permettant d'écrire au président de la communauté en anglais. Donc, en tant que ministre de la Justice, jurisconsulte du Québec, il a trouvé lui-même les moyens de contourner la loi.

Mme la Présidente, si les ministres se comportent ainsi, quel respect peuvent manifester à la loi les Québécois dans leur ensemble? Aucun. Quand le premier ministre lui-même dit: Est-ce qu'il y a d'autres pays dans le monde qui ont cette pratique et qu'il laisse croire qu'il n'y en a pas, encore là, il manifeste qu'il cherche des moyens de convaincre les Québécois de ne pas respecter cette loi. Alors qu'il devrait être là pour donner l'exemple et surtout s'assurer que le Québec reste français, il s'illustre, par un comportement de mépris profond de la loi, un

mépris profond du français qui est la langue nationale de cette province et, par conséquent, il incite les gens à ne pas la respecter. Partout dans le Québec, dans les usines, dans les commerces, dans chaque milieu qu'on connaît, où on a des contacts, on assiste à une diminution de l'importance du français à l'avantage de l'anglais, avec le résultat qu'avec le temps la loi 101 va être réduite à rien par le mauvais exemple donné par le ministre de la Justice, le premier ministre et la ministre de tutelle elle-même qui dit aux Anglais: Donnez-nous une chance, ne changez pas vos affiches tout de suite, soyez gentils avec nous, soyez patients, les changements s'en viennent. Comprenez-nous, on ne peut pas tout donner en même temps. Si vous mettez trop d'affiches anglaises, on va être pris pour ne pas reculer à la suite des pressions que cela créera chez les Québécois.

Chacun des ministres chargés du dossier donne le mauvais exemple. Ce mauvais exemple se répand partout et la loi 101 apparaît pour l'ensemble des Québécois maintenant comme une chose qui, aux yeux du gouvernement, n'a plus d'importance, avec le résultat qu'ils vont la changer en douceur, sans que cela paraisse et le résultat surtout que les Québécois dans leur ensemble ne la respecteront plus avant même qu'elle soit changée. Ils devraient prêcher par l'exemple. Si Mme la ministre de tutelle veut éviter les tensions sociales qu'elle craint, elle devrait, sur ce dossier, rester tranquille, ne rien dire, s'asseoir dessus, comme on dit, et ne faire aucun changement. Parce que nous pouvons la prévenir dès maintenant, d'après les échos que nous en avons, que j'en ai eus à l'époque où j'étais ministre de tutelle comme elle, que tout changement à la loi 101, même dans le domaine de l'affichage qui semble peu important à nos collègues d'en face, va amener des réactions que je lui souhaite de ne pas voir, car elle devra par la suite revenir sur ses positions mielleuses d'aujourd'hui et se rendre compte que ceux qui avaient raison étaient ceux qui disaient que le français devait être respecté par une loi et que l'État était le seul garant réel du français au Québec et non pas la bonne volonté paradisiaque des entreprises ou des commerçants qui veulent, dans la plupart des cas, revenir à l'anglais, croyant que c'est la langue pour faire une piastre alors que la loi 101 a réussi à montrer au Québec qu'on pouvait également réussir en affaires, dans notre métier et comme ouvrier spécialisé en parlant français.

Donc, j'avise, en tant qu'expert-conseil du gouvernement actuel, le premier ministre qui me cite à temps et à contretemps, à tort et à raison, contre vents et marées, que s'il touche à la loi 101, il va se faire toucher lui aussi. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Mercier. M. le ministre de la Justice.

M. Herbert Marx

M. Marx: Merci, Mme la Présidente. Le député de Mercier a mal cité le premier ministre afin de le critiquer. Le premier ministre a dit: Il n'y a pas d'autre pays au monde où on empêche une minorité de s'afficher dans la langue officielle du pays et dans sa propre langue. Je lance ce défi au député de Mercier et à ses collègues de me donner l'exemple d'un pays au monde, pas une région, et de me fournir des lois de ces pays où on empêche une minorité linguistique d'afficher dans la langue officielle et dans sa propre langue. J'ai fait l'étude des constitutions de beaucoup de pays: la Finlande, la Roumanie et ainsi de suite. Je n'ai pas trouvé d'exemple. Peut-être que le député de Mercier a cette information. Ce serait beaucoup apprécié.

Contrairement aux prétentions de l'Opposition, le Procureur général fait respecter et appliquer la Charte de la langue française en ce qui a trait plus particulièrement à l'affichage public et à la publicité commerciale. En effet, les tribunaux depuis le début de l'année ont été saisis de seize dossiers d'affichage unilingue anglais ou de raison sociale unilingue anglaise. Nous avons jusqu'ici obtenu dix condamnations. Les six autres causes sont toujours pendantes devant les tribunaux. Dans les journaux, j'ai lu que nous avons eu quatorze condamnations. Je pense qu'il y a quatre causes qui ont été déposées à la fin de l'an dernier.

Quant au dossier concernant l'affichage bilingue, comme tous les dossiers qui émanent de la Commission de la protection de la langue française, ils sont soumis à nos procureurs qui les analysent tant sur le plan de la preuve que sur le plan des éléments de l'infraction. Une fois le dossier complété, il est mis en attente puisque, tout le monde le sait, la Cour d'appel doit se prononcer prochainement dans les causes de Valérie Ford et Devine. Dois-je rappeler à l'ancien Procureur général du Québec, aujourd'hui chef de l'Opposition, des vérités élémentaires qu'on a peut-être tendance à oublier quand on change de camp. L'ancien Procureur général du Québec n'a certainement pas oublié que le Procureur général exerce une discrétion quant à l'occasion de poursuivre en matière pénale comme en matière criminelle. Il a même le pouvoir d'arrêter des poursuites.

Dois-je lui rappeler que cette discrétion se révèle nécessaire pour éviter que les lois ne soient, dans des circonstances particulières, appliquées de manière aveugle et irréfléchie, pour ne pas dire inconsciente. L'ex-Procurer général du Québec, l'actuel chef de l'Opposition, n'a-t-il

pas exercé sa discrétion lorsqu'il a décidé de prendre des poursuites dans le cas de l'affichage bilingue, mais de convenir du même coup de ne pas procéder davantage en attendant la décision de la Cour d'appel et en accordant des remises? La discrétion s'exerce toujours au nom de l'intérêt public et de l'intérêt supérieur de la justice. Cela a été fait par l'ancien gouvernement. La seule différence, c'est la manière dont cette discrétion s'exerce aujourd'hui, et je suis convaincu que ma façon de faire est supérieure et ne comporte aucun inconvénient.

De toute façon, je ne comprends pas cet acharnement, puisque les décisions prises sous l'ancien gouvernement comme ma décision ont exactement le même effet. On ne procède pas dans ces causes, c'est-à-dire que, quand il s'agit d'une plainte sur un affichage unilingue dans une langue autre que le français, affichage unilingue anglais, on poursuit et on fait en sorte que la personne soit condamnée. Quand il s'agit de l'affichage en français et dans une autre langue, l'affichage bilingue, on attend le jugement de la Cour d'appel.

Il m'apparaît, en effet, plus sage d'attendre le jugement de la Cour d'appel afin d'éviter aux citoyens d'encourir des frais inhérents à des poursuites qui pourraient ultérieurement se révéler caduques. Ma décision tient compte également du fait qu'il s'agit de situations pour lesquelles le problème de la prescription ne se pose pas puisque ce sont des infractions continues. Quelqu'un qui a une affiche bilingue aujourd'hui et continue de l'avoir pourrait être poursuivi n'importe quand. Ma décision porte donc sur des cas d'espèce.
(16 h 50)

Que l'Opposition cesse de leurrer la population en lui faisant croire indûment que la loi n'est plus appliquée aujourd'hui. Si l'Opposition persiste à vouloir faire croire que la loi n'est pas appliquée, je dois répondre à l'ex-Procurer général du Québec, l'actuel chef de l'Opposition, que c'est son gouvernement qui, à l'époque, a décidé de soumettre la question à la Cour d'appel et que c'est depuis ce temps que la loi n'est pas, selon lui, appliquée. De toute façon, la loi continue d'être appliquée puisque la Commission de protection de la langue française continue à faire enquête dans tous les cas d'affichage bilingue qui lui sont soumis. Ma décision de ne pas poursuivre en cas d'affichage en français et dans une autre langue en attendant la décision du plus haut tribunal du Québec se révèle être une application éclairée et équitable de la loi.

J'aimerais en terminant, Mme la Présidente, parler un peu de la confusion semée, alimentée et véhiculée par l'Opposition en ce qui concerne la portée de la loi 101. J'aimerais vous donner quelques

exemples. Premièrement, le chef de l'Opposition, quand il a été interviewé à l'émission "Le premier jour" à CKAC, il y a quelques semaines, a dit à l'interviewer: Le Procureur général ne poursuit pas dans les cas d'affichage. C'est complètement faux, Mme la Présidente. Je vous ai donné des exemples de condamnations depuis quelques mois. C'est l'interviewer lui-même qui a corrigé le chef de l'Opposition.

Deuxième exemple: le cas de Zellers. J'ai appris par les journaux qu'effectivement, il y a deux magasins dans le West Island - pas tous les Zellers au Québec, juste deux magasins dans le West Island - qui ont des affiches bilingues, c'est-à-dire en français avec la traduction anglaise. Cela existe depuis trois ans, Mme la Présidente. Pourquoi l'ancien Procureur général du Québec, le chef de l'Opposition, n'a-t-il pas intenté une action contre Zellers? Cela existe depuis trois ans. Il était là, il était le Procureur général. Il n'a pas intenté d'action probablement parce qu'il n'a pas eu de plainte. Je peux vous dire, Mme la Présidente, que je n'ai pas été moi non plus saisi d'une plainte en ce qui concerne Zellers. Le Procureur général ne peut pas poursuivre avant qu'il ait reçu une plainte de la Commission de protection de la langue française. Je voulais souligner ce cas parce que le chef de l'Opposition l'a soulevé au début de son discours. Le cas de Zellers existe depuis trois ans et alors qu'il était Procureur général du Québec il n'a rien fait.

Troisième et dernier exemple, Mme la Présidente. Il y a de la confusion même dans la motion présentée par le chef de l'Opposition. Dans la motion, on lit au troisième paragraphe, vers la fin: "...afin que notamment l'affichage public et la publicité commerciale se fassent uniquement en français, langue officielle du Québec." Cela porte aussi à confusion.

J'aimerais vous lire deux articles de la loi 101: les articles 58 et 60. Je cite l'article 58: "L'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle. Toutefois, dans les cas et suivant les conditions ou les circonstances prévues par règlement de l'Office de la langue française, l'affichage public et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en français et dans une autre langue ou uniquement dans une autre langue." Et, à l'article 60: "Les entreprises employant au plus quatre personnes y compris le patron peuvent afficher à la fois en français et dans une autre langue dans leurs établissements". Toutefois, le français doit apparaître d'une manière au moins aussi évidente que l'autre langue, c'est-à-dire que lorsqu'on lit l'article 60 on voit tout de suite que toute entreprise où il y a au plus quatre personnes peut afficher en français et dans une autre langue. C'est dans la loi 101.

C'est le Parti québécois, l'Opposition officielle qui a fait amender la loi 101 pour y mettre cet article.

Le chef de l'Opposition parle de la "bilinguisation" du Québec mais ici, Mme la Présidente, nous avons un article dans la loi 101 qui permet l'affichage bilingue dans ces entreprises. Je peux vous dire que lorsque je circule partout au Québec, par exemple, dans la ville de Québec, à Sherbrooke, à Trois-Rivières, à Chicoutimi et quand j'entre dans les magasins du coin, ce n'est pas bilingue partout. Est-ce que c'est bilingue partout? Non, c'est permis par la loi. Tous les magasins du coin peuvent s'afficher d'une façon bilingue mais, quand je me promène ici et là au Québec, c'est unilingue français sauf où il y a des concentrations d'anglophones et où il y a des personnes qui parlent une autre langue. Même si c'est permis par la loi les personnes à Québec, à Sherbrooke, à Chicoutimi, etc. ne s'affichent pas d'une façon bilingue. Donc, parler de la "bilinguisation" du Québec, c'est apporter une certaine confusion voulue ou non voulue dans ce débat.

En fait, Mme la Présidente, je peux vous assurer et assurer mes collègues ici et toute la population que nous faisons appliquer et respecter la loi 101. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, ce que nous ferons demain et toujours. Si vous en doutez, Mme la Présidente, vous pouvez en parler à ceux et à celles qui ont été condamnés récemment pour ne pas avoir respecté la loi 101. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de la Justice. M. le député de Taillon.

M. Claude Filion

M. Filion: Je vous remercie, Mme la Présidente. D'entrée de jeu, malgré mes notes, je voudrais peut-être réagir un peu aux propos du ministre de la Justice qui nous a tenu un nouveau cours de droit. Un nouveau cours de droit parce que, d'une part, il oublie ce principe fondamental en droit qu'une loi doit être respectée et appliquée tant et aussi longtemps qu'un jugement final d'une Cour supérieure ne l'a pas déclarée invalide. Je pense que cela répond à toute la première partie de son argumentation.

Actuellement, les articles de la Charte de la langue française sont clairs et précis. Ce qu'il nous dit et ce qu'il a même avoué durant son discours, c'est qu'il utilise un jugement politique pour écarter ses devoirs, son rôle et ses fonctions principales de Procureur général. Il n'y a pas deux sortes de loi au Québec. Il n'y a pas la loi sur le transport des abeilles et la Charte de la langue française. Il n'y a qu'une sorte de loi dans une société démocratique. Ce sont des

lois qui sont votées selon un processus régulier et démocratique et qui doivent être appliquées.

Des voix: Bravo!

M. Filion: En ce qui concerne l'affichage, je dirai au ministre de la Justice qu'il n'existe pas huit sortes d'affiches. Il existe deux sortes d'affiches: les affiches qui sont légales et les affiches qui sont illégales. Et l'affichage illégal doit être poursuivi. Ce sont là les principes de droit et la règle de droit que, dans cette Assemblée nationale, nous transportons depuis longtemps et qui sont le fondement même du fonctionnement de notre société démocratique.
(17 heures)

Son exemple de Zellers mérite particulièrement d'être relevé. Il sait fort bien, puisqu'il l'a admis tantôt à demi-mot, que le Procureur général doit agir sur réception d'une plainte. Or, dans le dossier de Zellers, lorsque le dossier a été porté à l'attention du ministre de la Justice, qu'est-ce que son cabinet a trouvé à répondre, Mme la Présidente? Je vous le donne en mille! Son cabinet a répondu: On a des choses plus urgentes. Pendant ce temps-là, combien de citoyens reçoivent des contraventions de circulation données par des policiers, par des agents de la paix? Combien de citoyens sont poursuivis, chaque jour, dans les cours de justice pour toutes les lois statutaires, pénales et criminelles qu'il a la responsabilité d'appliquer? Zellers, Mme la Présidente, oui, pour zigzag. Zigzag de ce gouvernement qui n'a aucune politique linguistique! Le premier ministre lui-même, d'ailleurs, qui joue de son tam-tam et envoie des signaux incroyables dépendant s'il passe aux nouvelles en langue française ou en langue anglaise - il a joué le même jeu durant la campagne électorale - vient ajouter à ces zigzags. Le Procureur général, dès son entrée en mandat, avait dit: On ne poursuivra pas pour l'affichage. Ensuite: On poursuivra seulement pour l'affichage unilingue dans une langue autre que le français. Maintenant, on ne poursuit pas pour l'affichage bilingue. C'est inacceptable.

Mme la Présidente, on doit également constater que Zellers, oui, Z pour zigzag, Z aussi pour zizanie. Zizanie que vous semez dans la population du Québec. On n'a qu'à se promener dans le centre-ville de Montréal, pas dans le comté du ministre de la Justice, pas besoin d'aller dans D'Arcy McGee, au coin de Sherbrooke et Peel et cela s'en vient, cela approche de la rue Saint-Laurent. Pourquoi? Parce que les commerçants sont conscients de l'incohérence de la politique linguistique du gouvernement libéral. Ils en sont conscients. Maintenant, ils font comme Zellers, ils font ce qu'ils veulent. Z pour zizanie, Z pour zigzag et Z comme dans

Zellers et maintenant c'est Z comme dans zéro!

C'est incroyable, Mme la Présidente, ce qu'on a entendu en Chambre cette semaine et je suis heureux que le premier ministre vienne se joindre à nous pour le débat. Incroyable! Lors d'une entrevue donnée à des journalistes, il a dit: On va régler notre politique linguistique par règlement. Voyons voir. Il se sert d'une partie des propos - qu'il interprète fort mal d'ailleurs - du député de Mercier. Puisque l'élève n'a, semble-t-il, pas saisi les leçons qui ont été données, n'a pas saisi les leçons du Procureur général, l'article 58, premier paragraphe, dit: "L'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle." C'est la règle générale. Deuxième paragraphe: "Toutefois, - donc, c'est exceptionnel - dans les cas et suivant les conditions ou les circonstances prévues par règlement de l'Office de la langue française - ce n'est pas un règlement du gouvernement, c'est un règlement de l'Office de la langue française qui est approuvé par le gouvernement - l'affichage public et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en français et dans une autre langue ou uniquement dans une autre langue."

Un étudiant de droit en première année comprendrait que les dispositions contenant le pouvoir réglementaire exceptionnel ne peuvent pas déroger à la règle générale contenue dans la loi. Mais, Mme la Présidente, chose d'autant plus curieuse, j'ai tenté hier d'apporter ces faits au premier ministre qui a continué ou qui a tenté de persister dans la même voie. L'article 58 est clair. Les juristes le lui ont dit, Mme la Présidente. Mais, malgré tout, il persiste encore à vouloir régler en catimini, un mercredi matin, de l'autre côté, dans le "bunker", la politique linguistique de son gouvernement. La vérité, c'est que la politique linguistique de son gouvernement, je pense que le premier ministre lui-même ne la connaît pas, comme il l'a avoué à la radio. Z pour zéro!

J'ai signalé l'autre hérésie juridique qui circule encore un peu partout. On adopte des lois dans ce Parlement pour gouverner la société. Il y a des tas d'avocats - on en produit en masse - qui contestent ces lois. Dans certains cas, les décisions sont portées en appel. Est-ce qu'il faudrait dans chacun de ces cas arrêter d'appliquer les lois parce qu'on attend un jugement d'une cour supérieure? Bien sûr que non. Depuis des siècles, depuis que le Parlement britannique existe, on sait qu'une loi doit être appliquée tant qu'un jugement final n'est pas rendu.

Autre hérésie juridique véhiculée par le Procureur général et par le premier ministre. Est-ce qu'on verrait cela? Si, par exemple, on disait qu'aux feux rouges, en haut de la rue Sherbrooke, à Montréal, on va passer et,

en bas, on n'aura pas le droit de passer. Cela n'a aucun sens. Il ne peut pas y avoir deux façons d'appliquer la loi; il n'y en a qu'une seule, pour un procureur général comme pour un gouvernement. Il faut l'appliquer avec vigueur et avec rigueur. Si les membres du gouvernement ne sont pas contents de la politique linguistique, qu'ils viennent en cette Chambre en discuter. Le premier ministre l'a déjà fait au cours de son premier mandat avec la loi 22. Qu'il vienne en cette Chambre publiquement exprimer sa politique linguistique. Les élus en traiteront, le public nous écouterait discuter sur ces projets de loi. Mais on ne peut pas faire cela à moitié, à la sauvette, par signaux et avec des tam-tams; c'est trop important. Si cela s'applique à la loi sur le transport des abeilles, je pense que ces règles devraient également s'appliquer pour ce qui est de l'essence même de la culture d'un peuple, pour ce qui est de l'âme même d'un peuple, c'est-à-dire sa langue, sa politique linguistique. On n'est quand même pas en train de parler de bricoles ici. On parle de la langue, ce pourquoi nos ancêtres se sont battus depuis 200 ans, et que le premier ministre et le gouvernement libéral voudraient écarter sans courage.

On entend également, autre signe d'incohérence de ce gouvernement, d'autres éléments. Le ministre de l'Éducation nous dit: On va enseigner l'anglais en première année du primaire. Au même moment, on a tous appris que l'enseignement du français au Québec a besoin d'être raffermi. Qu'est-ce qui est fragile au Québec? Ce n'est pas l'anglais, c'est le français qui est fragile, c'est le français qu'il faut chercher à protéger contre les tendances démographiques et, surtout, contre notre environnement implacable, notre environnement qui nous envoie des vagues anglaises qui sont absolument insurmontables. Sans courage et toujours avec le double langage. Qu'est-ce que cela donne? Cela donne la défiguration du visage français du centre-ville de Montréal. Cela nous donne maintenant - on en reçoit tous - des circulaires bilingues barbares, même dans des régions entièrement françaises. Pourquoi? Parce que les messages, les signaux envoyés par ce gouvernement plein de zigzags permettent, ont permis, ont laissé la porte ouverte à un tas de commerçants de faire ce qu'ils veulent. Surtout, on va être mal placé pour le reprocher.

On a entendu dire, il y a quelques jours, que l'immigration doublerait d'ici cinq ans au Québec. Grosso modo, les chiffres passeront de 20 000 à 40 000 immigrants qui viendront s'ajouter, qui viendront voir quelle est notre culture, voir comment cela se passe au Québec. Ils veulent venir ici et on veut les recevoir. Je pense que ces gens-là vont faire comme n'importe quelle autre

personne. Ils vont voir comment cela se passe au Québec. Est-ce que cela se passe en français? Si c'est bilingue, les immigrants ne se casseront pas la tête pour apprendre le français. Ils savent bien que le Québec est situé en Amérique du Nord dans un environnement de 250 000 000 de parlant anglais. Les immigrants, et c'est normal, vont choisir de se mêler à la culture anglaise. Justement, on a besoin de l'immigration; il faut s'ouvrir à cette immigration, mais il faut s'ouvrir avec nos caractéristiques spécifiques, avec ce que nous avons acquis culturellement depuis 200 ans, pas à moitié, Mme la Présidente. Dans ce sens, je partage les inquiétudes du député de Mercier quant à cette immigration qui nous arrivera alors que le gouvernement est aussi incohérent.

(17 h 10)

En terminant, je voudrais tout simplement signaler encore une fois au premier ministre, puisqu'il nous fait le plaisir de venir assister à une partie de nos délibérations sur la motion de blâme, que ce n'est pas une façon de payer ses dettes électorales, qu'il n'a prises d'ailleurs que dans une seule langue, comme l'a bien démontré le chef de l'Opposition tantôt. Nous sommes, du côté de l'Opposition, inquiets et hautement préoccupés par cette incohérence qui a déjà donné des fruits malsains, notamment à Montréal, et nous continuerons à nous battre comme l'ont fait nos ancêtres depuis 200 ans pour que nos descendants puissent s'exprimer et vivre dans leur culture et en français. Merci, Mme la Présidente.

La **Vice-Présidente**: Merci, M. le député de Taillon. M. le premier ministre.

M. Robert Bourassa

M. Bourassa: Mme la Présidente, je voudrais m'excuser auprès du chef de l'Opposition, car il a signalé mon absence tantôt. Je voudrais lui dire que j'aurais aimé être présent pour entendre ses propos toujours empreints de profondeur et de sérénité. J'ai pu évidemment, par la télévision, constater qu'il n'avait pas perdu cette habitude de faire un peu de grandiloquence. C'est son droit et je le respecte.

Pourquoi blâmer le gouvernement ou le chef du gouvernement sur cette question? Nous croyons que c'est prématuré certainement, car nous n'avons pas annoncé d'intention de modifier la loi avant de connaître le jugement de la Cour d'appel. Nous avons dit que nous allions appliquer notre programme, mais aucun projet de loi n'a été déposé. Nous avons également dit que nous avions l'intention d'établir le français obligatoire et prioritaire.

Cela fait partie du programme du Parti libéral, donc il n'y avait rien de nouveau là-dessus.

Je crois qu'il aurait été préférable que l'Opposition attende le jugement de la Cour d'appel qui va nous permettre d'établir l'interprétation de la loi 101. Je serai très bref pour ces raisons. D'ailleurs, hier j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs questions du chef de l'Opposition sur ce sujet et sans nul doute y aura-t-il d'autres discussions auxquelles nous pourrions participer. La ministre responsable de la loi 101 et ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, a donné, dans ses grandes lignes, le point de vue du gouvernement. Je voudrais quand même répliquer à certaines remarques du chef de l'Opposition et d'autres députés que j'ai entendus parler, notamment le député de Mercier.

Mme la Présidente, lorsque j'ai mentionné la semaine dernière qu'il était inscrit dans le Journal des débats une interprétation du ministre responsable de la loi 101 en 1983, je crois que j'avais donné une référence précise. J'ai fait cette déclaration au cours de la matinée et j'ai été très surpris d'entendre le chef de l'Opposition crier au scandale vers 16 heures. J'avais cité l'un de ses collègues, le député de Mercier, qui disait, le 12 décembre 1983, en réponse à une question du leader parlementaire, à savoir s'il sera possible en quelque sorte de permettre l'affichage bilingue presque dans n'importe quelles circonstances: Vous avez raison. Plus que cela, un peu plus loin, le député de Mercier dit d'une façon très claire: Vous avez raison de dire qu'en principe cela peut ouvrir la porte à l'affichage bilingue dans tout le Québec. Vous avez raison de dire qu'en principe c'est ce que cela pourrait avoir comme résultat. Sauf évidemment que son gouvernement n'avait pas l'intention de le faire... Je n'ai pas d'objection si le député de Mercier veut...

Le Président: Non. En vertu de notre règlement...

M. Bourassa: D'accord.

Le Président: ...M. le député de Mercier pourra intervenir après.

Une voix: Est-ce qu'il y a consentement?

M. Bourassa: Il y a consentement, oui.

Le Président: M. le député de Mercier.

M. Godin: Merci, messieurs, M. le Président. M. le premier ministre va reconnaître que la discussion portait sur les catalogues de chez Eaton et de chez Sears

dans le débat en question.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Bourassa: M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

Une voix: Ah non! Je regrette, ce n'est pas vrai.

M. Bourassa: M. le Président, c'est bien inscrit ici. On ne parle pas de catalogue de chez Eaton ou Simpson.

Une voix: Non, ce n'est pas vrai.

M. Bourassa: Vous avez raison de dire qu'en principe-

Une voix: ...

Le Président: À l'ordre!

M. Bourassa: D'accord. Alors, vous voulez que je donne complètement la réponse. Ce serait dans le règlement qui porte sur la langue de commerce et des affaires. Donc, la langue de commerce et des affaires.

Une voix: Ce ne sont pas les catalogues.

M. Bourassa: M. le Président, certains aspects du règlement n'étaient pas valides. Le député essaie de justifier l'amendement qu'il a apporté et pour lequel a voté le chef de l'Opposition. Certains aspects du règlement n'étaient pas valides, l'ancien règlement. Même s'il répondait à des besoins fortement ressentis, etc., nous avons décidé de le rendre valide. Vous avez raison de dire qu'en principe, comme je le disais...

Donc, il est clair que, selon l'interprétation du ministre responsable de la loi 101, on peut avoir une grande flexibilité dans la modification de la loi. C'est tout ce que j'ai dit la semaine dernière, pas dans une conférence de presse convoquée pour mentionner cet aspect. Les journalistes étaient venus me rencontrer, pas tous, à l'occasion de la visite de M. Rick Hansen. Après son départ, certains m'ont posé des questions et j'ai fait cette réponse. Tout à coup, j'entends le chef de l'Opposition, avec son calme légendaire: C'est scandaleux, c'est de la dynamite, alors que j'ai cité un de ses collègues.

M. le Président, il y a une autre déclaration qu'a faite le député de Mercier - je lui en parlais il y a quelques minutes - déclaration comme quoi je me tromperais en disant que je n'ai pas d'autre exemple d'un gouvernement majoritaire qui adopte un projet de loi pour éliminer auprès des

groupes ethniques l'utilisation de l'affichage dans le secteur privé. Je l'ai montrée au député de Mercier tantôt, c'est une étude des Nations unies, paragraphe 436, page 81, qui s'intitule: "Étude des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Le paragraphe se lit comme suit: "Les renseignements obtenus ne fournissent aucun exemple montrant que le droit des personnes appartenant à des minorités linguistiques d'utiliser leur propre langue en dehors de l'usage officiel ait été interdit ou soumis à des restrictions légales bien que, dans certains cas, l'utilisation de ces langues ne soit pas particulièrement encouragée." C'est une étude des Nations unies qui avait été remise à l'Office de la langue française. Cette étude a été faite par le professeur Capotorti, juriste de l'Université de Rome.

Il est évident, comme l'a signalé le député de Mercier, qu'il y a des lois linguistiques en Belgique, en Suisse, on le sait, pour l'affichage officiel, mais il y a un article, je crois, de la constitution belge - si ma mémoire est bonne, l'article 23 - qui interdit au gouvernement de réglementer ou légiférer dans le secteur privé. Je regarde cette situation et je dis: Il n'y a pas d'exemple que je connaisse où un gouvernement adopte un tel projet de loi; même dans les quartiers habités par les minorités ethniques, il n'y a pas d'exemple qui existe où cette prohibition est appliquée, juridiquement parlant. Alors, on se dit: N'y aurait-il pas moyen de faire un compromis, si on peut dire, ou une conciliation entre l'objectif de rechercher un visage français et l'élimination de cette atteinte à la charte du Québec?

Quelques mots sur l'historique, M. le Président. On sait que la question linguistique a toujours été très délicate au Québec. Cela a commencé avec les débats des années soixante, avec la loi 63. Nous avons pris le pouvoir en 1970. Il y a eu la commission Gendron qui avait été formée par l'ancien premier ministre, M. Bertrand, et nous avons adopté, comme on le sait, la loi 22. Je crois que, déjà, c'était un geste important. J'ai ici un volume qu'a probablement lu le chef de l'Opposition, celui de M. Lévesque, et il écrit, dans son volume, sur la loi 22: "En faisant du français la langue officielle - en parlant de moi - il consacrait pour la première fois, la première fois dans l'histoire, leur statut de minoritaires - parlant des non-francophones - et qui sera appelé à le devenir davantage puisque les enfants d'immigrants d'autres langues s'en iraient désormais à l'école française." Donc, il faut reconnaître les faits tels qu'ils sont et donner un peu plus d'humilité au Parti québécois vis-à-vis de la promotion du français. C'est leur ancien chef qui a fondé le Parti québécois qui dit que c'est la première fois que cela a été fait avec

l'adoption, le 31 juillet, de la loi 22. (17 h 20)

Je passe rapidement sur la mention par l'ancien chef que cela a été un acte de courage, pour ne pas être trop désobligeant vis-à-vis du chef de l'Opposition, étant donné que ses commentaires à son endroit ne sont pas tellement explicites.

Par la suite, M. le Président, nous avons eu la loi 101 en 1977 et, par la suite, évidemment, les amendements qui ont été apportés, les jugements des tribunaux qui ont été apportés faisant en sorte que, finalement, dans tout ce débat linguistique, si nous considérons de part et d'autre, c'est-à-dire le point de vue du gouvernement actuel et le point de vue des autres partis, il y a un point qui nous distingue encore, c'est celui de l'affichage obligatoire en français avec l'utilisation d'autres langues. Tous les programmes de francisation, nous les avons établis avec la loi 22. Donc, il y a eu des progrès qui ont été faits là-dessus, mais il reste cette question de l'affichage.

Le chef de l'Opposition a dit: Les droits collectifs doivent prévaloir sur les droits individuels. Il vient de confirmer cette déclaration. Donc, M. le Président, le chef de l'Opposition est d'accord avec le principe que la fin justifie les moyens.

M. Johnson (Anjou): Est-ce que le premier ministre me donnerait son consentement?

M. Bourassa: Oui, certainement.

M. Johnson (Anjou): Oui. M. le Président, vous comprendrez que...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): Vous comprendrez, M. le Président, et le premier ministre comprendra l'utilisation du mot "tronquage" que je faisais dans mon discours. C'est une énormité que commet le premier ministre en me mettant dans la bouche, sans y mettre le contexte, "que de façon générale les droits collectifs doivent primer les droits individuels." Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit qu'en matière d'affichage nous considérons que les droits collectifs doivent primer les droits individuels.

Le Président: M. le premier ministre. M. le premier ministre. M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre.

M. Bourassa: Mais nous parlons d'affichage quand même.

Le Président: A l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît;

M. Bourassa: Oui. Nous parlons d'affichage. Je viens de mentionner la question du français obligatoire. Je ne vois pas pourquoi le chef de l'Opposition s'emporte constamment ou fait semblant de s'emporter, selon ce qu'a écrit un certain journaliste ce matin. Bon acteur.

Ce que je dis au chef de l'Opposition, c'est que nous avons de la difficulté à accepter ce principe "la fin justifie les moyens", même dans cette question de l'affichage et nous ne sommes pas les seuls. Encore une fois, on me permettra de le citer parce qu'il a quand même exercé le pouvoir durant près de dix ans. Une formule qui a été proposée par l'ancien premier ministre, M. René Lévesque, il y a quelques jours dans le domaine de l'affichage qui mentionnait qu'il était important que le centre-ville reste français mais qu'on pourrait peut-être permettre dans les quartiers résidentiels l'affichage bilingue. Je n'ai pas encore entendu de commentaires du chef de l'Opposition sur cette proposition. Peut-être qu'il pourra nous dire ce qu'il en pense dans son droit de réplique.

Si on prend l'article 24 de la loi 101, nous trouvons difficile d'accepter sur le strict plan de la logique qu'il permette l'affichage bilingue pour les municipalités avec plus de 50 % de non-francophones sur le plan administratif mais l'interdise dans le secteur privé. Vous aboutissez à des situations où, d'un côté de la rue, vous avez un hôtel de ville qui peut afficher d'une façon bilingue, alors que de l'autre côté, on a un commerce où l'affichage bilingue est interdit sous peine de poursuite pénale, dans la même municipalité, dans le même quartier. Ce sont des irritants, M. le Président. On considère, qu'on a certainement l'appui de la grande majorité des Québécois pour corriger des irritants comme ceux-là. Je vois le scepticisme du député de Verchères. Comment peut-il justifier que d'un côté on permet l'affichage bilingue sur le plan administratif? Les concitoyens, les résidents de ces municipalités peuvent aller à l'hôtel de ville et avoir droit à des informations bilingues alors que, s'ils vont dans un secteur privé, à l'intérieur des murs, cela devient interdit sous peine de poursuite pénale. Nous considérons, nous, que ce n'est pas nécessaire pour protéger la culture française d'avoir de telles restrictions.

Le chef de l'Opposition a dit quelques mots en anglais. Je crois qu'il l'avait déjà fait dans le passé, je l'ai dit hier. Mr. Speaker, we believe in our party that French should be the priority language. There is no doubt about that. But we also believe that there should be no second-class citizens in this Province. C'est la politique du Parti libéral et c'est une politique qui est en ligne avec le préambule même de la loi 101, préambule, comme je le disais hier, qui a

été modifié par rapport au premier préambule de la loi 1 précisément pour tenir compte des citoyens non francophones au Québec.

Je crois que nous avons démontré que nous pouvions défendre et promouvoir la culture française. Pour employer une expression qui va rappeler des souvenirs au chef de l'Opposition, on n'a pas l'intention de se faire kidnapper la défense des intérêts québécois par nos amis d'en face.

D'autres mesures peuvent être prises pour protéger, favoriser l'épanouissement de la culture française. Le chef de l'Opposition, alors qu'il était premier ministre, a signé une entente pour le sommet francophone. J'ai participé - d'ailleurs j'avais accepté immédiatement cette entente en pleine campagne électorale - au sommet francophone, et je crois que cette entente entre le Québec et les pays francophones, le fait de pouvoir participer comme un État en soi à des forums internationaux de cette importance, je crois que cela peut favoriser l'épanouissement de la culture française. Je crois que ce sont des gestes positifs, pas uniquement défensifs, qui ne briment pas la Charte québécoise des droits et libertés, qui ne briment pas les droits individuels, mais qui peuvent avoir un impact très important, fondamental sur l'épanouissement et le progrès de la culture française.

Dans le domaine constitutionnel, dans les demandes qui sont faites actuellement, nous avons fait auprès des différents gouvernements des autres provinces et du gouvernement fédéral des demandes qui tiennent compte du caractère distinctif de la société québécoise, qui tiennent compte que, dans le préambule de la Constitution, on doit le mentionner. Également, qui tiennent compte, dans le domaine de l'immigration, des demandes que nous avons faites pour que la situation de facto qui existe actuellement dans le cas des immigrants nous puissions l'obtenir de jure si on me permet, en fait et en droit. Le fait que le Québec puisse avoir le dernier mot ou puisse jouer un rôle déterminant dans le choix des immigrants cela, c'est important pour l'avenir de la culture française.

Il y a également toute la question du pouvoir de dépenser qui est reliée au rôle distinctif de la société québécoise. On peut également mentionner, en terminant, toutes les politiques des ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles, politiques qui ont été énoncées à plusieurs reprises. J'écoutais tantôt le député de Taillon qui nous reprochait l'enseignement de l'anglais en première année, mais, encore là, on déforme les intentions du gouvernement. Le ministre de l'Éducation n'a pas annoncé que l'anglais devrait être enseigné en première année. Il a dit que c'était une hypothèse qui était réclamée par beaucoup de parents et qu'il

était prêt à l'expérimenter dans certaines régions.

J'ai entendu le père de la loi 101, le Dr Camille Laurin, exprimer son accord avec l'enseignement de l'anglais en première année disant qu'il était d'accord avec le bilinguisme personnel sinon institutionnel. Donc, il ne faut pas déformer les politiques du gouvernement.

(17 h 30)

J'ai voulu en quelques mots rectifier certains faits et exprimer, en même temps, la profonde détermination du gouvernement actuel de promouvoir la culture française. On l'a prouvé avec le gouvernement de M. Jean Lesage de 1960 à 1966 et, c'est confirmé maintenant, même par ceux qui nous ont combattus durant des années et des années, avec le gouvernement libéral de 1970 à 1976. On va continuer de le démontrer, sans démagogie, sans électoralisme. Tout ce que je souhaite, M. le Président, c'est que le chef de l'Opposition n'ait pas besoin d'affrontements linguistiques pour consolider son leadership. M. le Président, le Parti libéral l'a démontré de 1960 à 1966, de 1970 à 1976 et il va continuer à le démontrer avec la même détermination, mais également la même lucidité et la même responsabilité. C'est ça la politique du Parti libéral et c'est ce que nous allons appliquer, sans électoralisme et sans démagogie.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Merci, M. le premier ministre. Sur la même motion de censure présentée par M. le chef de l'Opposition, je vais reconnaître maintenant Mme la députée de Chicoutimi. Mme la députée.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Sur cette même motion de censure, je m'étais prise à penser que devant les décisions de ce gouvernement, depuis le 2 décembre dernier, il y aurait dans cette Chambre, au-delà des membres de l'Opposition, quelques membres du gouvernement suffisamment responsables pour constater que les actions prises par ce gouvernement menacent sérieusement la situation linguistique au Québec. Ce que nous a dit tout à l'heure le premier ministre ne nous convainc absolument pas, pour une raison évidente. Il isole cette question de l'affichage de toutes les décisions qui ont été prises depuis le 2 décembre dernier.

Pour bien comprendre ce que veut dire la mollesse de ce gouvernement sur toute la question de l'affichage, son intention et la pensée même du premier ministre de vouloir modifier la loi exclusivement par le biais d'un règlement ministériel démontre le peu

de respect qu'il a pour cette loi. En effet, l'Opposition comme de nombreux citoyens, comme, Mme la ministre le sait, trois récipiendaires du prix du Québec blâment ce gouvernement pour l'irresponsabilité dont il fait preuve en matière linguistique.

Tout à l'heure, j'écoutais la ministre et elle semble vouloir interpréter l'échec référendaire comme étant une acceptation des Québécois de se laisser assimiler. Je vous le dis, Madame, les Québécois et les Québécoises vous disent non et ils vont continuer à le faire. Depuis le 2 décembre dernier, les décisions...

M. Chevette: Mme la Présidente, question de règlement.

La Vice-Présidente: Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Vous savez très bien qu'en vertu de l'article 32, c'est le devoir d'un député de n'interrompre d'aucune façon et de laisser parler en toute quiétude celui ou celle qui a la parole. En vertu de l'article 36 également, Mme la Présidente, on dit qu'un député doit demander la parole avant de parler et en vertu de l'article 2 du même règlement, le Président peut se lever sans même qu'il y ait une question de règlement pour faire respecter ses ordres.

La Vice-Présidente: Effectivement, j'avais constaté qu'il commençait à y avoir du chahut. S'il y a certains députés qui désirent se retirer de cette Chambre, je leur demanderais de le faire en silence, de respecter le décorum et de respecter également le droit de parole de la députée de Chicoutimi. Mme la députée de Chicoutimi, vous pouvez poursuivre.

Mme Blackburn: Merci, Mme la Présidente. Pour comprendre l'objet et le fondement de la présente motion de censure, pour comprendre les effets pernicieux de la démarche du gouvernement, il faut revoir le paysage depuis le 2 décembre.

D'abord, il y a la loi 58 sur les illégaux qui a comme effet d'élargir les pouvoirs du ministre et d'admettre des enfants amis du régime sans passer par le bureau linguistique. Prenant prétexte de cette loi, le ministre s'est également autorisé à faire passer quelques amis du régime, dont on ne connaît pas le nombre, des écoles françaises aux écoles anglaises. Le même ministre de l'Éducation dit qu'à la demande de la commission scolaire il pourra autoriser l'enseignement de la langue anglaise langue seconde dès la première année du primaire. C'est l'abolition, toujours par le même ministre, d'un programme d'aide à l'édition scientifique en français. C'est le projet de fusion des organismes que sont

l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et la Commission de protection de la langue française. C'est l'affichage bilingue qui pourrait être adopté par simple règlement, comme je le rappelais, selon le premier ministre qui, d'ailleurs, a été rappelé à l'ordre par son ministre de la Justice. Cela ne peut pas se faire comme cela. C'est le français, langue de travail qui est menacé.

C'est à la pièce, avec des actions importantes dans certains cas, mais qui peuvent paraître mineures dans d'autres, et de façon continue, je dirais quasi inéluctable, que ce gouvernement est en train de changer le paysage linguistique du Québec. C'est à la pièce qu'on est en train de modifier ce paysage et ce, de façon importante.

Dans ses décisions concernant l'enseignement de l'anglais langue seconde, la loi 58, l'affichage et la fusion des organismes, qu'est-ce qui guide l'action du gouvernement? Essentiellement, deux raisons, et je dirais même qu'une seule: Faire plaisir à ses amis politiques Westmountais. Et la seule façon de le faire, c'est de doter...

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais qu'on respecte le droit de parole de la députée de Chicoutimi.

Une voix: Les bons et les mauvais!

La Vice-Présidente: S'il vous plaît, à l'ordre! Tout est bien. Vous pouvez poursuivre, Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Je vais finir par penser que je pourrais allonger mon temps, madame. Je disais donc que c'est pour faire payer des dettes politiques et faire plaisir à ses amis de l'Ouest de Montréal. La seule façon de le faire, c'est de doter les ministres responsables de l'application de la loi 101 de pouvoirs qui n'étaient pas prévus en vertu des lois habilitantes des organismes responsables de l'application et de la protection de la langue.

Prenons une première loi qui a été adoptée ici par ce gouvernement et menée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il a profité de la loi 58 non seulement pour amnistier un certain nombre d'illégaux, ce avec quoi on pouvait être en partie d'accord mais il a profité de la loi pour donner des pouvoirs additionnels au ministre de l'Éducation, lui permettant de prendre des décisions qui permettent à des enfants dont on était en train d'examiner l'admissibilité dans les écoles anglaises d'y être admis. Il a le pouvoir de décider qu'ils iront. C'est à l'article 8, deuxième paragraphe, de la loi 58 et je lis: Le ministre peut déclarer admissible à recevoir l'enseignement en anglais un enfant dont le dossier lui est transmis par la commission

d'appel en vertu: 1^o Raison humanitaire. Comme on sait que le ministre, comme la tour de Pise, penche toujours du même côté, on connaît d'avance ses décisions. Le ministre par la loi 58 profite de l'occasion pour faire passer - il nous l'a dit - entre 30 et 50 cas d'élèves qui étaient devant le bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais sans autre formalité. Il s'est autorisé par cette loi à le faire. Il a, en même temps, refusé de nous dire combien étaient passés par ce système ou privilège de cette loi, mais entre le 2 décembre et le 15 avril, il y a des élèves au Québec qui sont passés des écoles françaises aux écoles anglaises sans se présenter au bureau d'admissibilité. (17 h 40)

La Vice-Présidente: S'il vous plaît! Si vous avez des...

Mme Blackburn: Ce qui guide l'action...

La Vice-Présidente: Excusez-moi. Je voudrais être bien franche et je voudrais être très claire. Je m'adresse aux deux côtés de cette Chambre. Présentement, c'est la députée qui a le droit de parole et j'aimerais bien qu'on respecte son droit de parole. S'il y a des caucus qui se tiennent, j'aimerais bien qu'ils se tiennent à l'extérieur de cette Chambre. Il y a des salons qui sont mis à votre disposition et vous pouvez les employer. Donc, j'aimerais bien qu'on reconnaisse Mme la députée de Chicoutimi. Mme la députée de Chicoutimi, veuillez poursuivre.

Mme Blackburn: Ce qui guide l'action de ce gouvernement, c'est de plaire aux amis du régime en dépit du danger qu'on fait courir à la langue française. L'enseignement de la langue anglaise langue seconde, le premier ministre nous disait: Écoutez, ce n'est pas que le ministre de l'Éducation ait décidé d'autoriser toutes les écoles. Il va y aller à la demande. Le ministre de l'Éducation, pour justifier cela, nous dit qu'il y a effectivement des demandes. De qui viennent les demandes? Elles viennent particulièrement des commissions scolaires protestantes, particulièrement dans l'île de Montréal où, déjà, 25 000 élèves apprennent l'anglais avant la quatrième année du primaire. Qu'est-ce qu'on est en train de faire, en dépit des prescriptions du régime pédagogique? Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, comme dans le cas des "illégaux", on est en train de récompenser la désobéissance à la loi 101. Promesse électorale!

Parlant de l'enseignement de l'anglais langue seconde dès l'âge de six ans, généralement les pédagogues reconnaissent que cela n'est pas souhaitable. Je pense que, pour bien comprendre les implications d'une telle décision, ici au Québec, il faut

comprendre l'environnement linguistique. Les jeunes Québécois - et ce n'est pas le cas des jeunes Ontariens - sont mis en contact très jeunes avec la langue anglaise. Vous êtes dès la prime enfance devant des télévisions où vous pouvez syntoniser 25 ou 30 postes anglais. La musique, les chansons, les vidéos sont anglais, tout est anglais. On ne peut pas considérer l'enseignement d'une langue seconde ici au Québec dès l'âge de six ans comme on le ferait dans un environnement qui serait plus protégé. Je pense que cela tombe sous le sens.

La ministre nous disait tout à l'heure être préoccupée par la qualité de la langue. Si elle est préoccupée par la qualité de la langue, elle devrait peut-être parler au ministre de l'Éducation et lui dire que s'il a de l'argent à investir en matière d'enseignement de la langue, c'est dans la langue française, langue première, qu'on devrait l'investir.

Dès le 2 décembre, la ministre des Affaires culturelles nous annonce la refonte des organismes chargés de la protection et de l'application de la loi 101 pour des raisons de rationalisation, d'économie, mais, surtout, pour mettre fin à une bureaucratie excessive. Elle commande un rapport, le rapport Lalande qui, curieusement, tout comme le rapport Goyer, vient traduire exactement ce que la ministre veut entendre dire. Je trouve cela parfait. Mais il faut se demander si elle avait effectivement besoin de payer et de placer des gens dans un comité pour se faire dire ce qu'elle voulait s'entendre dire. Il semble que cela soit devenu la mode, sauf qu'on prend ses distances lorsqu'il s'agit des rapports Gobeil, Scowen ou Fortier. La ministre commande ce rapport, et on est surpris de constater que la proposition du rapport Lalande reprend presque essentiellement l'article 14 de la loi 63 adoptée en 1969. On revient aux sources. Qu'en est-il de ce rapport et qu'est-ce que cela voudrait dire si jamais ce projet de loi était adopté?

Qu'on lise l'article de Jean-Pierre Proulx dans le Devoir du mardi 21 octobre 1986: "Après le "lapin" Bourassa, le "sapin" Lalande. L'OLF, une créature du gouvernement... le nouvel Office de la langue française que suggère de créer le rapport Lalande serait directement soumis à la volonté politique du gouvernement et du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française." Qu'est-ce que veut ce gouvernement? C'est faire passer ce que le législateur avait cru, dans sa sagesse, nécessaire, les pouvoirs dont étaient investis certains organismes de protection de la langue française, les faire passer sous le diktat de la ministre des Affaires culturelles.

Rationaliser, nous dit la ministre, économiser, dénoncer une certaine bureaucratie. Pourtant, le rapport

Scowen dit, et je cite, parlant de la francisation des entreprises: "Bien que perçue à l'origine par certains comme très contraignante, la loi a été appliquée d'une manière assez souple en ce qui a trait à l'entreprise. Ainsi, l'approche réglementaire globale a privilégié la confection de programmes adaptés au contexte de chaque entreprise plutôt que la mise en oeuvre de normes et de standards inflexibles. En dépit de la perception toujours négative - perception, je dois le dire, entretenue par le Parti libéral à l'époque - de la politique linguistique québécoise, à partir de l'extérieur, la solution de la déréglementation serait mal avisée."

Autre contradiction de ce gouvernement, allez-vous me dire; ce n'est pas la première fois. La ministre veut se voir investir de pouvoirs qui vont lui permettre de dicter ses volontés à un office qui, à toutes fins utiles, va être un ministère de la langue. Quand on veut comprendre les implications d'une modification à la loi 101 sur l'affichage, il faut comprendre que cela ne se situe pas tout à fait dans le même paysage linguistique qui était celui du gouvernement du Parti québécois. Il se situe dans un paysage linguistique qu'on est, jour après jour, en train de modifier, qu'on est en train de menacer et qui aura permis ce qu'on voit rapidement dans la grande région de Montréal, un glissement rapide du français dans les entreprises comme un peu partout.

Qu'est-ce que veut dire la situation linguistique du Québec par rapport à ces différentes actions du gouvernement? Comment peut-on interpréter cela pour la majorité francophone? Comment cela doit-il être interprété pour nos futurs immigrants, pour les Néo-Québécois, ces futurs immigrants qu'on attend en grand nombre, ces investisseurs potentiels? On pourra peut-être leur dire: Bon, prenez votre temps; la francisation des entreprises, ce n'est pas un handicap majeur avec le Parti libéral. Prenez votre temps; le français langue du travail, nous y avons mis la pédale douce.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les Néo-Québécois, ces immigrants qu'on attend au cours des cinq prochaines années et dont on prétend voir doubler le nombre, et je pense que c'est souhaitable et que c'est heureux? Qu'est-ce que cela veut dire pour ces immigrants? Cela veut dire que la langue, au Québec, c'est une langue de culture au sens folklorique du terme. C'est ce vers quoi les attitudes et les décisions de ce gouvernement sont en train de nous mener progressivement.

(17 h 50)

La ministre des Affaires culturelles nous disait tout à l'heure qu'elle était préoccupée de la qualité de la langue et qu'elle estime que la langue contribue à assurer plus de qualité aux différentes

activités d'un citoyen. Elle dit: Comme ministre responsable, je vais m'en préoccuper. À voir toutes les décisions prises depuis le 2 décembre, je pense qu'on pourrait plutôt la qualifier de ministre irresponsable. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la députée de Chicoutimi. M. le député de Vanier.

M. Jean-Guy Lemieux

M. Lemieux: Merci, Mme la Présidente. Le débat qui fait l'objet de la motion du chef de l'Opposition origine effectivement de l'article 58 de la Charte de la langue française qui stipule que l'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle, la langue officielle - vous le savez tous - selon l'article 1 de la charte, étant au français au Québec. Le français comme langue officielle a été proclamé par la loi 22 sous le gouvernement de M. Bourassa. D'ailleurs, le Dr Laurin, ex-ministre d'État au Développement culturel, disait en septembre 1977 que sans la loi 22 il n'y aurait jamais eu de loi 101. Dans un article du Devoir, citant les propos du Dr Laurin, le journaliste Louis Larochelle disait: M. Bourassa nous a aidés avec sa loi 22. Il a donné le premier choc.

Nous sommes pour que demeure le droit à la majorité d'expression française à la promotion et à la protection de sa culture et, comme le disait M. Bourassa dans le Devoir du mardi 2 octobre 1985, le Parti libéral du Québec entend conserver l'essentiel de la loi 101. Nous l'avons souhaitée et nous voulons la rendre plus acceptée. Nous croyons que, de par sa situation géographique en Amérique du Nord, la société québécoise doit affirmer sa spécificité culturelle, mais sans bravade.

Mais que s'est-il donc passé pour qu'aujourd'hui on nous accuse de "bilinguisme" le Québec et ce, de façon très gratuite, en allant jusqu'à dire que le Parti libéral du Québec a une dette envers la communauté anglophone et qu'on retrouve à l'intérieur de ce parti des députés anglophones? Attendez, M. le leader de l'Opposition. Je n'ai pas terminé. Au lieu d'applaudir tout à l'heure, vous allez rougir.

J'aimerais tout simplement vous dire que le Parti libéral du Québec n'est pas le parti d'aucun groupe, mais celui de l'ensemble des Québécois et des Québécoises, qu'ils soient Français, qu'ils soient Anglais, qu'ils soient Italiens, qu'ils soient Grecs. J'aimerais vous faire remarquer que la façon dont vous avez abordé ce débat, c'est le situer à un niveau en soi bien bas. Nous sommes conscients que le défi du Québec est de protéger le français sur son propre territoire, mais c'est aussi d'assurer le

respect des minorités, qu'elles soient anglophone, grecque ou italienne.

Nous devons mesurer l'impact sur la communauté, sur les différentes communautés, de certaines réformes administratives et ce, je vous dirais, dans le respect des libertés fondamentales. Le défi auquel on a à faire face, Mme la Présidente - je tiens à vous le mentionner - c'est le défi des minorités. Pour ce faire, ce n'est pas l'intention du Parti libéral du Québec de "bilinguisme" le Québec, mais, au contraire, je tiens à le souligner, d'affirmer la primauté du français dans le respect des grands principes établis par la Charte de la langue française et tout particulièrement au droit fondamental reconnu à toute personne, qu'elle soit francophone ou non, c'est-à-dire la liberté d'expression.

Ce droit, Mme la Présidente, est inscrit à l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne. Il a été maintes fois affirmé par les plus grands tribunaux du pays et il demeure l'un des fondements des institutions démocratiques du Canada. Or, Mme la Présidente, à la lecture de l'article 58 de la Charte de la langue française, on constate le caractère absolu du libellé. Il y a un problème que l'on ne peut pas ignorer en relation avec l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne, puisque le préambule même de la loi 101 déclare que la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité. Doit-il le faire sous réserve exclusive du français dans l'affichage public? La question est de savoir: Doit-on discriminer les minorités?

Personnellement, je crois, Mme la Présidente, que, tout en réaffirmant le droit de la majorité d'expression française à la promotion et à la protection de sa culture, ce droit peut s'exercer avec autant d'efficacité dans un climat de plus grande compréhension envers la communauté anglophone et les différents groupes allophones.

Il faut, Mme la Présidente, faire fi une fois pour toutes des règlements de comptes historiques. L'usage du français dans l'affichage commercial doit-il être exclusif d'une autre langue? Les règles relatives à l'affichage commercial doivent respecter davantage des réalités historiques d'ordre ethnique et culturel partout où elles se manifestent et dans la mesure où leur reconnaissance n'affaiblira pas la culture française, favorisant ainsi la vitalité d'un nationalisme économique.

Ce que veut notre gouvernement, c'est vraiment d'affirmer la priorité du français dans une ouverture aux droits des minorités. Il ne s'agit pas de l'orientation qui pourrait être due, comme le mentionnait le chef de l'Opposition à la Presse du vendredi 4 avril 1986, à une trop forte influence de la députation anglophone du Parti libéral, mais

bel et bien parce que notre gouvernement... Dans notre gouvernement, il n'existe pas de sous-catégories de Québécois mais des Québécois à part entière, heureux et fiers de l'être, soucieux de leur histoire et de leur culture.

Dans ce respect des droits des minorités, nous allons devoir faire en sorte de ne pas porter atteinte à la pérennité des droits collectifs de la majorité francophone. Dans le respect des droits des minorités ou dans leur modalité d'application, évidemment, il va falloir se demander comment 6 000 000 de francophones qui baignent dans un univers anglophone nord-américain de plus en plus dense et envahissant, notamment avec la perspective d'un libre-échange économique, survivront comme entité culturellement distincte. Les minorités doivent aussi comprendre la réalité historique du Québec.

Mme la Présidente, nous devons tenir compte du contexte global de la société québécoise et de ses besoins particuliers ainsi que de l'importance relative des différents groupes ethniques. Ces Québécois et Québécoises doivent se faire comprendre et pouvoir se faire comprendre, recevoir et donner de l'information. C'est une question d'intérêt public que d'informer adéquatement les personnes qui prennent des décisions, qu'elles soient de nature économique, d'ordre privé ou individuel.

La loi 101, et plus particulièrement l'article 58, est là entre autres pour sauvegarder le caractère français des villes et régions québécoises, mais lorsque des citoyens et des citoyennes se perçoivent discriminés par elle, est-ce qu'on doit croiser les bras, est-ce qu'on doit faire fi de tout cela? N'est-il pas plus logique et cohérent que, tout en se souciant des droits de la majorité, on puisse étudier certaines dispositions de la loi 101 qu'on peut considérer irritantes et disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi?

Actuellement, vous n'êtes pas sans savoir que le ministre de la Justice a quand même jugé opportun de défendre devant la Cour d'appel le principe de l'unilinguisme français. L'Opposition n'est pas sans savoir qu'en vertu du Code de procédure, le ministre de la Justice n'était nullement tenu de maintenir l'appel du jugement Boudreault. Il pouvait parfaitement se désister et rien ne nous empêche de penser que la cour pourrait confirmer l'unilinguisme français.

Permettez-moi de terminer en vous disant que l'avenir du fait français au Québec est plus présent que jamais au sein de notre gouvernement et que le français... Vous savez, j'aimerais que le chef de l'Opposition fasse une dissertation sur cette phrase de Montaigne qui dit que le rire du sage ne s'entend point et que le rire du sot résonne.

Permettez-moi de terminer... C'est ce

que vous faites du respect des droits des autres...

La Vice-Présidente: S'il vous platt! S'il vous platt! Bon, je vais vous remettre la parole, M. le député de Vanier, en vous rappelant qu'il reste à peu près une minute avant qu'on puisse suspendre nos travaux. M. le député de Vanier.

M. Lemieux: Je termine en trois lignes en disant que le français, pour nous, demeurera et est toujours prioritaire et qu'il ne se négocie pas, et ce, même sous le prétexte de vouloir valoriser son capital politique. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Vanier. Nous allons donc suspendre nos travaux jusqu'à 20 heures, ce soir.

(Suspension de la séance à 18 heures)

(Reprise à 20 h 2)

Le Vice-Président: Veuillez prendre place, s'il vous platt! Nous allons reprendre le débat sur la motion de censure présentée par M. le chef de l'Opposition. La parole est maintenant à M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice: M. le Président, au cours de ce débat sur la motion de blâme que nous présentons avec des justifications évidentes, j'aimerais amener mes concitoyens de Montréal à reprendre cette lutte pour la sauvegarde de notre héritage collectif et sauver ce visage français que nous avons réussi à donner à Montréal et qui, aujourd'hui plus que jamais, est gravement menacé par les tergiversations, la mollesse du gouvernement libéral actuel et ses dettes politiques.

Montréal, c'est la métropole du Québec et la lutte pour la survie du fait français en Amérique du Nord se joue prioritairement dans cette ville. Si le français perd du terrain à Montréal, je crois que nous perdrons le Québec en entier par la suite. Quel visage avait cette ville, il y a quelques années, quel visage avait cette ville supposément deuxième ville de langue française au monde?

J'aurai toujours le souvenir de ces premières impressions qu'avaient très spontanément les amis que j'allais accueillir à l'aéroport de Dorval, qui venaient d'autres pays d'Amérique ou d'Europe et qui traversaient avec moi en voiture le chemin de la Côte-de-Liesse ou le boulevard Métropolitain. Comment pouvais-je leur présenter à ce moment-là cette métropole française, deuxième en importance au monde,

alors qu'on était tout le long du trajet bombardé d'affiches unilingues anglaises ou lorsqu'elles étaient bilingues, rares, le français avait la place d'un vulgaire dialecte?

J'aimerais vous parler aussi, M. le Président, de cet exil dans son propre pays que constituait pour un francophone d'aller habiter à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et dans des endroits aussi français de nom que Notre-Dame-de-Grâce ou Dollard-des-Ormeaux qui devenaient très vite "NDG" et "DDO". Combien de fois, M. le Président, avons-nous eu, nous, Montréalais francophones, l'humiliation du "sorry, I do not speak French"? Et après achat, combien de fois avons-nous reçu, au lieu d'un merci chaleureux, un très "fret" "thank you" aux accents un peu "Simpsonien" et "Eatonien"? Nous, Montréalais, avec cet éminent Montréalais qu'est le docteur Camille Laurin, père de la loi de la fierté nationale, la Charte de la langue française, on a donné un sens et une dimension réelle à l'appellation de "deuxième ville de langue française", en échappant une fois pour toutes à ces appellations baroques de "Jean-Talon Body Shop" et aux tabagies "Black and White" où, entre parenthèses, durant dix ans, j'ai été obligé de déplacer la pile de "The Gazette" pour trouver le Devoir qui était enfoui complètement en dessous.

Oui, je me souviens très bien de cette période et les Montréalais également s'en souviennent.

Donc, nous, Montréalais, on sait maintenant qu'avec la primauté du français, notre langue, elle a du génie; notre langue, elle a le sens des affaires également. M. le Président, grâce à la Charte de la langue française et à la primauté de la langue française, on est passé de ce qui était à l'époque le "Côte-Saint-Luc Barber Shop" à de nouvelles appellations géniales et brillantes, à des appellations empreintes, comme je vous le disais, du génie de la langue qui est - j'ai un bel exemple à vous donner - le Barbier de cette ville. Maintenant, on a cela à Montréal devant les yeux, au lieu d'avoir ce "Saint-Luc Barber Shop".

Donc, à Montréal, on y tient et à Montréal on ne renoncera surtout pas à ces acquis. Moi, je n'y renoncerai pas parce que, depuis 1977, je me sens finalement chez moi à Montréal et je me sens de moins en moins en exil, heureusement, à l'ouest de la rue Saint-Laurent. Mais - il y a toujours un mais - voilà que le gouvernement libéral actuel - mes collègues ont employé les bons mots - avec ses tergiversations, avec ses intentions contradictoires, avec ses doubles propos et, comme le disait avec tant de pertinence mon collègue, le député de Taillon, avec sa série de Z, zizanie, zéro, etc., le gouvernement libéral actuel, avec ses doubles propos,

compromet dangereusement et risque d'annuler les acquis chèrement gagnés durant les dix dernières années au Québec.

Voilà qu'à Montréal les propos du Parti libéral, l'inaction du gouvernement libéral, aux prises sans aucun doute avec ses lobbies, mettent en danger la paix linguistique. Ce sont eux qui mettent en danger la paix linguistique. Ils cherchent délibérément, volontairement ou peut-être inconsciemment - et c'est là qu'est le danger - à recréer d'autres Saint-Léonard de regrettable mémoire. Ce sont eux qui incitent à l'intolérance et cherchent à réveiller - c'est dommage que mon collègue de Westmount ne soit pas ici - les trop nombreux Allan Singer de l'irréductible opposition à la primauté de la langue française. C'est le gouvernement actuel avec sa remise en question des acquis linguistiques au Québec et de la paix linguistique au Québec qui est en train de ruiner les efforts de rapprochement des communautés au Québec en disant blanc à l'une des communautés et noir à l'autre, en tenant un discours dans Saint-Jacques et un discours différent dans Westmount, dans Saint-Laurent ou dans D'Arcy McGee, en voulant instaurer des règles tout à fait différentes sur Queen Mary Road de celles de la rue Hochelaga. Ces doubles discours, ces propos incohérents que tient le gouvernement actuel, on l'a vu, alimentent la désobéissance civile.

Voici qu'apparaît maintenant, autant à l'est qu'à l'ouest de Montréal, des affiches non pas bilingues mais des affiches unilingues anglaises, comme j'ai eu la tristesse d'en voir au coin de Saint-Hubert et Dorchester - ça, c'est dans l'est, M. le Président - et sur Garnier et Mont-Royal.

Déjà, à Montréal, on commence à dresser les barricades, et je m'en réjouis. Les Montréalais et les Montréalaises doivent se sentir menacés par le gouvernement actuel puisqu'il vient déjà de se créer un comité de vigilance pour la langue française sur le plateau Mont-Royal. La langue française, ça constitue, sinon une, l'une des plus importantes mesures de notre différence, et notre différence, en Amérique du Nord, je ne cesserai jamais de vous le répéter, s'exerce à 40 contre 1. J'aimerais que vous fassiez respecter les règlements, M. le Président et que vous demandiez au leader de l'Opposition... du gouvernement de se taire et de me laisser parler. J'ai dit "de l'Opposition", j'ai anticipé son futur rôle, je m'en excuse.

Chacun des intervenants d'en face est intervenu pour nous jouer sa "toune" de son profond attachement à la langue française mais on a vu que la "toune" sonnait faux. Elle a commencé à sonner faux avec la loi sur les "illégaux" que le ministre de l'Éducation nous a fait voter en fin de session, ce printemps. La ministre

responsable du défunt ministère des Affaires culturelles nous a livré tantôt un discours d'un romantisme consommé. Elle a de bons scribes, je ne lui en voudrai pas, mais on sentait dans ce discours l'absence d'âme, de passion, qui montre que vraiment on croit à ce que l'on dit et que l'on a véritablement l'intention d'agir dans le sens de la défense de la langue française. Ça sonnait faux, M. le Président, puisque, depuis sa nomination, les gestes qu'elle a posés pour la défense de la langue française ont été proposés... L'abolition des organismes qui sont responsables de la surveillance de l'application et de la promotion de la langue française.

Je ne sais pas si, de l'autre côté, on s'est acheté un dictionnaire des citations, remarquez que c'est une dépense très heureuse au niveau de la culture, je suis entièrement d'accord, un investissement profitable. On se sert de longues et belles citations de l'autre côté. On a droit à M. le premier ministre qui cite Sacha Guitry. J'ose espérer, par contre, qu'il ne partage pas le côté très misogyne qu'avait Sacha Guitry, fort heureusement. On nous cite de grands auteurs. J'entendais Mme la ministre responsable de la loi 101 et de "l'ancien" ministère des Affaires culturelles du Québec citer Jean-Luc Godard en disant: "La langue, c'est cette maison où j'habite." Je suis bien d'accord, mais ce que je veux lui dire, c'est que la maison que j'habite, elle s'appelle Montréal et c'est une maison française. Je n'accepterai pas qu'on fasse de ma maison française de Montréal un "trailer", une roulotte ou qu'on la tourne en une espèce de taudis bilingue. Ça, je ne l'accepterai pas, M. le Président.

Tout le monde sait que le bilinguisme est un marché de dupes pour nous à cause de notre force numérique. On y perdra et, à son grand déplaisir, mais que voulez-vous, ce sont nos élites qui ont parlé. Elle les a qualifiés de ça, d'être les élites du Québec. Elle se l'est fait dire récemment et d'une façon très éloquente par ceux qui, au Québec, alimentent, créent notre culture. J'espère que le message a passé. Le bilinguisme est un marché de dupes. Jamais le français ne pourra survivre et on sait fort bien ce que donnerait cette espèce d'élucubration abracadabrante de français prioritaire, français à qualité égale. Ce sera finalement l'anglais qui l'emportera parce que, comme le disait mon collègue de Mercier, un autre député de Montréal, ce sera une langue qu'on va finir par laisser au vestiaire parce que ce ne sera plus la langue dont nous aurons le visage quotidien. Ce ne sera plus la langue qui servira à l'usine. Ce ne sera plus la langue qui servira au magasin. Ce sera une langue folklorique réduite de nouveau, M. le Président, à l'expression d'un dialecte.

Je sais que c'est plus ou moins dans les règles parlementaires, je ne veux pas vous inclure dans le discours, M. le Président, mais vous avez quand même souvenir, vous aussi, d'un peuple qu'on a visité très récemment qui a la fierté de sa langue et qui la défend avec énormément de vigueur. Je parle du peuple catalan. Combien de fois a-t-on vu sur les murs de Barcelone et sur les portes: "en catalan si plu", en catalan, s'il vous plaît. C'est cela, monsieur... Oui madame, oui madame, je vous invite à aller faire un tour à Barcelone, y prendre une leçon de fierté. C'est très enrichissant de prendre une leçon de fierté quelquefois des peuples européens et d'un peuple, d'ailleurs, dont l'histoire peut se comparer dans une très large mesure avec la nôtre. C'est un peuple, par contre, dont aucun des partis politiques présents au Parlement de Catalogne ne met en péril la promotion de la langue catalane qui est leur langue.

Mais, chez nous, les rôles sont différents. On ne tient pas un discours à un et un discours à l'autre. On a beau se gloser de l'autre côté, M. le Président, on a beau se gloser, on a beau se bidonner, comme on dit en québécois, mais soyez prudents au niveau de la langue. Soyez très prudents au niveau de la langue. Vous avez eu votre leçon en 1976 au niveau de la langue. Vous vous en souvenez, n'est-ce pas? Vous vous en souvenez. Vous avez eu votre leçon. Cela pourrait revenir. Vous savez, il y a toujours des répétitions dans l'histoire et j'anticipe une répétition dans trois ou quatre ans, si vous continuez au rythme où vous allez au niveau de la protection et de la promotion de la langue française.

Les gens ne sont pas dupes. Les Montréalais ne sont pas dupes de votre double discours et de ceux que vous faites aujourd'hui en disant: Oui, notre profond attachement à la langue française; oui, nous allons la défendre; non, nous ne changerons rien, nous ne toucherons pas à quoi que ce soit au niveau de la langue. Mais l'inaction du ministre de la Justice, ce que nous propose la ministre irresponsable de la loi 101 actuellement, avec l'abolition des organismes qui nous permettent de l'appliquer, faites bien attention. Faites bien attention au revirement de l'histoire parce que c'est un sujet fragile.

Je vous l'ai dit, la langue française est une des seules mesures de notre identité, de notre différence sur ce continent, Mme la ministre, et c'est fragile. C'est extrêmement fragile et on le voit dans tous les domaines. Si vous y touchez, vous allez effectivement ouvrir, comme vous disait mon collègue, le député de Taillon, une marmite où cela va bouillonner et c'est vous qui, à ce moment, allez recommencer ce que, par terrorisme psychologique, vous étiez entraînés à faire cet après-midi, la "toune" qu'on a entendue

au référendum "nos familles divisées".

Au contraire, il y a une unanimité du peuple québécois, des francophones sur le français comme langue officielle du Québec et son importance. Et il n'y a pas un sondage que vous puissiez faire... On pourrait vous sortir les précédents qui vont vous dire le contraire. Promenez-vous dans les rues et venez surtout dans mon comté, Mme la ministre, et vous allez vous le faire dire, d'une façon peut-être un peu plus crue que vous ne vous l'êtes fait servir au prix du Québec mais tout aussi efficace, j'en suis certain. Vous allez voir que si vous touchez à cette loi, les revirements de l'histoire dont je vous parlais tantôt vont vous rebondir, Mme la ministre.
(20 h 20)

Je vais conclure en reprenant, oui, c'est un fait, la langue est la maison où j'habite, ma maison est Montréal, ma maison est française et je le répète, vous ne toucherez pas à cette maison française que j'habite qui est Montréal, vous n'en ferez pas une roulotte, vous n'en ferez pas un "trailer" et vous n'en ferez pas un taudis bilingue. Je veux un Montréal à visage français. Je ne veux pas d'un Montréal à visage bilingue, ce qui ferait de Montréal une ville avec un visage à deux faces. Je n'en veux pas.

Montréal aura le seul visage qu'il mérite, qui est celui de la majorité de notre peuple. Quant aux minorités qui habitent ce pays, on pourrait énumérer durant des heures les institutions et les établissements. Aucune minorité au monde n'a autant que celles qui habitent le Québec. Il est faux de prétendre que les minorités au Québec sont maltraitées. Tout au contraire, elles ont un sort enviable par rapport à toutes celles qui existent dans le monde. Mais cela ne change rien à la primauté de la langue française. J'aimerais que mes compatriotes anglophones comprennent que ce visage français fait également partie de leur différence à eux aussi comme anglophones nord-américains et qu'il y a un prix à payer, qui n'est pas tellement cher, qui est de nous aider à sauvegarder le visage français du Québec. Mais la bataille pour la langue, les Québécois ne sont pas dupes, ils savent que cela a toujours été le Parti québécois qui l'a menée et qui va continuer à la mener. Vous n'y toucherez jamais. Si vous le faites, vous aurez rendez-vous avec les Montréalais, Mme la ministre. Merci.

Le **Vice-Président**: Je cède maintenant la parole à M. le député de Rosemont.

M. Guy Rivard

M. Rivard: Merci. C'est à la fois un honneur et un privilège de pouvoir débattre en cette Chambre une question aussi importante que celle de la protection et de

la promotion de la langue française au Québec. Je vais essayer de le faire sans utiliser des termes tels que "farfinage", "toune" ou "trailer". Je le ferai brièvement tout en manifestant avec une certaine âme et passion mon regret que ce soit dans ce nouveau climat de morosité, de tension, d'incitation aux luttes sociales que le Parti québécois essaie d'instaurer en cette Chambre, dans les médias et à chaque occasion propice. Les exclamations tonitruantes, les menaces qu'on vient d'entendre, les vociférations de l'Opposition, en cette matière comme dans d'autres, nous rendent inconfortables, M. le Président. Je le confesse. J'hésite parfois à clamer bien haut ma fierté d'être Québécois et de parler français lorsque je vois les membres de l'Opposition monter sur les barricades, brandissant qui le glaive, qui la rapière et m'excommuniant de la catégorie des bons Québécois, si je ne pense pas comme eux.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Rivard: Pourquoi diantre, M. le Président, ne serai-je pas fier de ce que, nous, les libéraux, avons fait pour asseoir solidement le français en sol Québécois? Après tout, notre formation politique n'est-elle pas responsable de la loi 22, cet ancêtre en ligne directe de la loi 101? Ces deux lois ne sont-elles pas des acquis extraordinaires qui font du français la langue officielle et commune des Québécois?

Le Vice-Président: Excusez-moi, M. le député. Dans un premier temps, simplement pour la sérénité du débat jusqu'à maintenant et pour la continuer, je demanderais à chacun des députés qui s'adresse à la Chambre de s'adresser d'abord au président et non pas qu'il interpelle les gens de l'autre côté, d'un côté ou l'autre. Dans un deuxième temps, je demanderais aux députés qui sont assis à leur place, comme le prescrit notre règlement, de bien vouloir garder le silence pendant toute intervention. J'ai eu des remarques des deux côtés de la Chambre. On entend quelquefois des murmures. Je serai strict là-dessus, quitte à nommer les députés qui contreviendront à cette directive.

M. le député de Rosemont, la parole est à vous.

M. Rivard: Merci, M. le Président. Pourquoi l'Opposition veut-elle faire croire à la population du Québec que la nation est en danger, qu'il y a péril en la demeure du seul fait que le Parti libéral a été porté au pouvoir, du seul fait que le gouvernement dans ce dossier veut agir avec responsabilité, avec maturité dans le respect de tous les Québécois et de toutes les Québécoises, et sans précipitation indue?

Je n'aime pas le climat, M. le

Président, que l'Opposition veut créer en plantant des épouvantails à tous les carrefours de la question linguistique. Je n'aime pas ce climat parce qu'il est nocif, parce qu'il entretient ce vieux rêve péquiste de diviser le Québec entre les bons et les méchants. Je n'aime pas ce climat malsain qui amène la formation péquiste à s'approprier la langue française comme elle l'a fait du drapeau du Québec et de la couleur bleue qu'on y voit.

Cette langue, M. le Président, c'est la mienne. C'est celle de mes ancêtres, celle de ma famille, de mes amis, de mon milieu de travail, et il est déplorable que les hauts cris des membres de l'Opposition poussent les gens à croire que cette langue n'est que la leur, qu'ils sont les premiers et seuls défenseurs du français en terre d'Amérique.

Quelques mots maintenant sur ma réalité montréalaise. Je vis, moi aussi, à Montréal et je représente Rosemont, un comté de l'est de Montréal dont 18 % de la population n'a pas le français comme langue première à la maison. Montréal est une ville internationale, un carrefour économique, un lieu de haut savoir, une agglomération de haute technologie. À la fois comme cause et comme conséquence de ces caractéristiques, on y trouve des Tremblay, des Gagnon, des Smith, des Jones, des Bronfman, des Martucci et des gens dont les noms aux accents parfois étranges, très souvent mélodieux, évoquent d'autres origines, d'autres pays. Ces Montréalais sont chez eux. Lorsqu'ils parlent du Québec, ils disent "chez nous". Ces Montréalais doivent pouvoir vivre dans le confort et la quiétude de ce milieu accueillant qu'est Montréal tout en s'engageant à respecter la langue première du Québec, le français. La qualité du milieu est très importante pour l'essor économique du Québec, et de nouvelles guerres, de nouvelles luttes sur la langue projetteraient du Québec l'image d'une terre intolérante. Cela n'est pas souhaitable pour notre économie. En effet, pour que Montréal puisse se développer, il ne suffit pas qu'on y trouve des universités, des scientifiques et des entrepreneurs, il faut que de nouveaux investisseurs aiment Montréal et veuillent y faire des affaires. Il faut qu'ils se sentent attirés par Montréal et le Québec, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur langue maternelle. À Montréal, ville internationale, le français demeure la langue officielle et première. Le seul affichage unilingue permis est l'affichage français. Le biculturalisme et le multiculturalisme, sont un fait de vie quotidien dans certains quartiers plus que dans d'autres. À Montréal comme ailleurs le programme de notre parti est clair: le visage français du Québec sera protégé. Il faut que la population le sache et fasse confiance sur ce point précis aux députés libéraux qu'elle a élus massivement le 2 décembre dernier.

En guise de conclusion à ce message trop court mais sincère, je regrette que cette motion de blâme soit apparue au feuilleton. Je blâme à mon tour l'Opposition de vouloir faire croire que la nation est en danger et que nous sommes, les libéraux, de piètres défenseurs de notre langue. Dans quelques heures c'est sans aucune hésitation que je voterai contre la motion présentée par l'Opposition. Je le ferai avec fierté et, ce faisant, je ne trahirai ni mes ancêtres ni la langue qu'ils ont implantée ici dans cette terre fertile et profondément généreuse. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

Le **Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à M. le député de Lac-Saint-Jean et whip de l'Opposition.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Merci, M. le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt au début de ce débat le discours de la vice-première ministre et ministre responsable de l'application de la loi 101. Je dois dire que son discours est exemplaire parce qu'on y retrouve un bon nombre de clichés et surtout des jugements complètement et carrément décrochés de la réalité, déconnectés de la réalité. Imaginez qu'elle accuse le Parti québécois, l'Opposition, de déstabiliser l'opinion publique, de semer le doute et de diviser les Québécois. M. le Président, il faut le faire! C'est tout à fait suave comme accusation.
(20 h 30)

La loi 101, actuellement et depuis plusieurs mois, en fait depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, est violée de toutes les façons. Elle est piétinée, foulée au pied, surtout en matière d'affichage. Les infractions se multiplient à un rythme accéléré. J'ai ici une coupure de presse où c'est le ministre de la Justice lui-même qui dit que, quant à la loi 101, il y a 1000 % de plus d'infractions en six mois. C'est un ministre du gouvernement libéral qui l'admet. Les infractions à la loi 101 se multiplient à un rythme accéléré, dangereusement. Le gouvernement, par la voie de plusieurs de ses ministres et du premier ministre, a clairement indiqué et annoncé ses intentions bien arrêtées de modifier la loi 101 pour "bilinguiser" le Québec en matière d'affichage, pour permettre l'affichage bilingue au Québec. Je crois que les citations sont nombreuses. On a d'ailleurs entendu le premier ministre cet après-midi à cet effet. Donc, un gouvernement qui s'attaque vigoureusement et sans vergogne au visage français du Québec, une absence de volonté politique de la part de ce gouvernement d'appliquer intégralement la Charte de la

langue française, la loi 101.

Mme la ministre vient nous dire et vient accuser l'Opposition de déstabiliser l'opinion publique, de semer le doute, de diviser les Québécois. Mais dans quel monde vit-elle? Sur quelle planète vit-elle? C'est le Parti libéral actuellement, depuis plusieurs mois, qui déstabilise l'opinion publique. C'est le Parti libéral qui sème le doute dans l'opinion publique, au sein du peuple québécois, depuis plusieurs mois. C'est le Parti libéral qui a créé, suscité ce climat d'insécurité linguistique qui est apparu depuis plusieurs mois au Québec, particulièrement à Montréal. C'est cela, la réalité. Le discours de Mme la ministre était carrément déconnecté de la réalité, irréel.

La question qu'il faut se poser, c'est: Pourquoi cette absence de volonté politique du gouvernement d'appliquer vigoureusement la loi 101? Pourquoi cette volonté manifestée par le premier ministre de modifier de façon substantielle la Charte de la langue française? Pourquoi le Parti libéral met-il en péril le visage français du Québec? Pourquoi le Parti libéral ferme-t-il les yeux sur les violations multiples de la loi 101? Pourquoi crée-t-il un climat de tension, d'inquiétude, de recul sur le front linguistique?

La réponse, je pense qu'elle est simple, c'est que le Parti libéral, depuis fort longtemps et même depuis toujours, est en quelque sorte le véhicule politique privilégié de la communauté anglophone. C'est là une réalité indéniable, une réalité tangible, constatable. Cela existe depuis fort longtemps. C'est leur véhicule politique, c'est leur parti. On a vu récemment que les membres de la communauté anglophone le finançaient d'ailleurs très généreusement. Plus de 30 % du financement du Parti libéral provient de 17 comtés de l'ouest de Montréal. Cela, c'est un fait, c'est un fait vérifiable, patent.

On se rend compte, partant de ce fait, que le gouvernement libéral se sent en quelque sorte obligé, se sent en quelque sorte tenu de respecter les attentes, de répondre aux attentes et aux aspirations de la communauté anglophone, de satisfaire leurs revendications, de satisfaire leurs doléances et leurs requêtes exprimées à de nombreuses reprises au cours des dernières années et cela, au détriment et en oubliant même les intérêts linguistiques fondamentaux de la majorité francophone du Québec.

Avez-vous remarqué une chose depuis quelques mois, depuis, pourrait-on dire, drôle de coïncidence, l'arrivée au pouvoir des libéraux? Avez-vous remarqué qu'Alliance Québec, cette organisation vouée à la défense des droits et des intérêts des anglophones, est silencieuse, ne parle plus, n'émet plus de communiqués, ne fait plus de conférences de presse? Alliance Québec est absente de la scène politique québécoise

depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. C'est une réalité aussi, c'est un fait vérifiable. Depuis dix mois, Alliance Québec ne répond plus, Alliance Québec ne parle plus, ne revendique plus, ne réclame plus. Pourquoi? Ce n'est plus nécessaire, M. le Président, parce que Alliance Québec sait maintenant que ses doléances et ses revendications seront satisfaites par le gouvernement libéral, que ce dernier s'apprête à les satisfaire. Donc, inutile maintenant de se manifester, de s'exprimer sur la scène publique.

Alliance Québec est au pouvoir, M. le Président. Elle n'a pas besoin de revendiquer, elle est au pouvoir. D'ailleurs, j'ai ici un article paru dans la Presse qui est très révélateur à ce sujet. M. Michael Goldbloom, le président d'Alliance Québec lui-même, déclare que l'élection des libéraux a engendré une nouvelle ère de relations harmonieuses entre le gouvernement du Québec et la communauté anglophone et ajoute: "Mais l'heure est désormais aux solutions. Un changement de climat s'effectue actuellement, propre à un consensus sur la question linguistique. Ce qui est différent actuellement, c'est qu'il semble exister un point de vue commun." Je comprends donc, parce que son point de vue est exactement le même que celui du gouvernement qui est en face de nous. Elle n'a plus besoin de parler, elle n'a plus à revendiquer puisqu'elle est maintenant au pouvoir. Et c'est la vérité.

De même que ce gouvernement, sur le plan économique, s'est mis au service - on le voit par le processus de privatisation - du grand monde des affaires, de la même façon, sur le plan linguistique, ce gouvernement et ce parti se sont mis au service exclusif de la communauté anglaise. Et ça, c'est une réalité. C'est pour cette raison qu'on s'apprête à charcuter la loi 101, à la modifier de façon substantielle.

Au printemps dernier, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française déclarait, à l'occasion d'un débat sur une motion sur le sujet: "Que son gouvernement avait l'intention de conserver l'essentiel des principes linguistiques fondamentaux consacrés dans cette charte." D'ailleurs, elle répétait cet après-midi que jamais il n'a été ou ne sera question de remettre en cause le fondement même, le pourquoi de la Charte de la langue française et des droits linguistiques qu'elle reconnaît.

M. le Président, comment peut-on affirmer une telle chose? Comment peut-on concilier une telle affirmation, à savoir qu'on ne touchera pas aux principes linguistiques fondamentaux de la loi 101, alors qu'on s'apprête et qu'on annonce qu'on autorisera, par une modification législative, l'affichage bilingue au Québec et que, par conséquent,

on renonce, comme c'est inscrit et stipulé dans la loi, à l'affichage unilingue français? Je ne sais pas comment elle conçoit, comment elle perçoit, comment elle comprend la Charte de la langue française, Mme la ministre, mais l'affichage unilingue français, c'est un principe essentiel de la loi 101. Comment peut-elle affirmer son intention de conserver l'essentiel des principes linguistiques fondamentaux consacrés dans cette charte et, du même coup et du même souffle, annoncer qu'on modifiera cette loi au chapitre de l'affichage? C'est absolument incohérent, absurde et insensé comme affirmation puisqu'on s'apprête à remplacer un principe par un autre.

D'ailleurs, au chapitre du bilinguisme dans l'affichage, l'argument qui revient constamment dans la bouche du premier ministre et de ses collègues, c'est de dire: Écoutez! le Québec, avec ses dispositions législatives sur l'affichage, est un cas unique. Cela n'existe nulle part ailleurs dans le monde, une société qui prévoit l'affichage dans la seule langue officielle obligatoirement. Il l'a encore répété cet après-midi. J'ai le regret de lui dire que c'est faux, ce n'est pas exact. On l'a déjà d'ailleurs cité à l'occasion de certains amendements à la loi 101 votés en cette Chambre en 1983. Le ministre responsable d'alors, député de Mercier, en avait parlé. Plusieurs en avaient parlé. C'est le cas du Mexique, M. le Président. En Amérique du Nord, au Sud des États-Unis, au Mexique, dans la grande région de Mexico. Il y a des dispositions législatives au Mexique qui obligent à n'utiliser que l'espagnol dans l'affichage... (20 h 40)

Une voix: C'est faux!

Une voix: Non, c'est vrai!

M. Brassard: M. le Président...

Le **Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Brassard: ...on démontrera le contraire. Écoutez! Cela a été annoncé, cela a été démontré en 1983, et le ministre Godin, on a l'habitude de le citer. Le premier ministre cite constamment mon collègue de Mercier, l'ex-ministre responsable de la charte. Je vais le citer. Il disait dans son discours, à cette époque: "Donc, je pense que nous avons senti aussi bien au Québec par la force et la réalité des choses, aussi bien au Mexique à cause de la force et de la réalité des choses, qu'il fallait littéralement ouvrir au-dessus du Québec, comme au Mexique, un parapluie linguistique qui fasse que le Mexique garde son caractère espagnol, son caractère culturel spécifique, et que le

Québec, de son côté, le garde aussi." Ce n'est pas vrai, comme le prétend le premier ministre, qu'il n'y a pas d'autres exemples dans le monde où l'affichage dans une seule langue est obligatoire sur le plan légal. C'est faux!

M. le Président, la situation linguistique au Québec est en train de s'aggraver. On peut même la qualifier déjà, actuellement, de grave. Le climat, en tout cas, est malsain. Il est malsain particulièrement à Montréal. Je pense que mes collègues, en particulier mon collègue de Saint-Jacques, l'ont clairement démontré. Il faudrait un gouvernement qui manifeste une volonté politique ferme, qui fasse preuve d'une volonté inébranlable, qui démontre qu'il a de la colonne vertébrale. C'est cela qu'il faudrait actuellement au Québec sur le plan linguistique, parce que cela se répercute dans d'autres domaines aussi. Ce qui se passe actuellement en matière d'affichage au Québec, j'ai le regret de vous dire, M. le Président, que cela se répercute également en matière de langue du travail dans les usines et les entreprises au Québec. Les organismes chargés de l'application de la langue française l'ont déclaré à maintes reprises. Il y a des journalistes qui ont fait des enquêtes également sur le sujet et qui ont constaté un relâchement dangereux en matière de langue du travail dans les entreprises québécoises. Pourquoi? À cause du laxisme, à cause de l'absence de volonté politique de ce gouvernement d'appliquer véritablement, solidement, fermement, la Charte de la langue française.

On a un premier ministre qui se prépare à reculer. On a un premier ministre qui se prépare à payer sa dette à l'égard de la communauté anglophone dont le Parti libéral est le véhicule privilégié. On a un ministre de la Justice qui n'applique pas la loi 101. Mon collègue de Taillon l'a clairement démontré. Et c'est normal qu'il ne l'applique pas, parce qu'il ne croit pas au contenu de la loi 101. Quand le juge Boudreault a rendu son jugement en matière de langue d'affichage, à l'époque où nous étions au pouvoir, c'est le député de D'Arcy McGee qui s'est exprimé au nom du Parti libéral et il a dit - je cite le Journal de Québec - toujours avoir été un partisan de l'affichage bilingue au Québec. C'est le ministre de la Justice qui est chargé des poursuites contre les contrevenants à la loi 101. Comment voulez-vous qu'il applique la loi 101? Il ne croit pas aux dispositions de la loi 101 en matière d'affichage. Il l'a déclaré à l'époque du jugement Boudreault. On a un ministre que mon collègue de Terrebonne qualifie d'irresponsable, un ministre responsable de l'application de la loi 101 qui fait de beaux discours. Cela manque un peu de conviction; je suis d'accord avec le député de Saint-Jacques. Elle fait de beaux

discours, elle tient des propos de salon sur la qualité de la langue. Imaginez-vous, tout se dégrade à Montréal présentement. Le visage français de Montréal est en train d'être défiguré et Madame fait de beaux discours sur la qualité de la langue. Il faut être vraiment déconnecté de la réalité.

Par conséquent, M. le Président, l'Opposition a parfaitement raison, dans les circonstances, de blâmer le chef du gouvernement pour ses positions irresponsables sur l'affichage bilingue. L'Opposition a parfaitement raison de blâmer le gouvernement pour avoir mis en péril et pour mettre en péril actuellement le visage français du Québec, particulièrement dans la région de Montréal. Nous avons parfaitement raison, comme Opposition, de blâmer le gouvernement de ne pas faire respecter et de ne pas faire appliquer la Charte de la langue française, une loi adoptée démocratiquement par cette Assemblée.

Je suis pleinement d'accord avec mon collègue de Saint-Jacques quand il dit au gouvernement: Ne touchez pas à la loi 101. C'est plus qu'une erreur, c'est plus qu'une faute, ce serait une trahison. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Je reconnais maintenant M. le député de Sainte-Anne.

M. Maximilien Polak

M. Polak: Merci, M. le Président. C'est un honneur pour moi d'intervenir dans ce débat et encore plus après avoir entendu parler l'Opposition.

L'Opposition dit que nous avons mis en péril le visage français de Montréal. J'ai l'impression que l'Opposition est en train de souligner ce qui nous divise entre communautés tandis que la politique du Parti libéral est de souligner ce qui nous unit. Je me rappelle il y a quelques années - j'étais ici dans l'Opposition - le climat de tension, l'exode des compagnies, le mot "enflammé", les mots "viol de langue" que j'ai entendus ce soir encore et toutes sortes d'expressions "pure laine", "pas bon", "bon", "vendu". J'ai été appelé aussi "vendu" par vous autres, membres de l'Opposition quand vous étiez au gouvernement et c'est dur à accepter. Savez-vous, quand dans votre motion vous dites que depuis le 2 décembre 1985 nous, le Parti libéral, on a mis en péril le visage français, je dis que non. Depuis le 2 décembre 1985, il y a une atmosphère d'optimisme qui règne dans le Québec à tous les points de vue, y inclus la langue.

J'avoue, M. le Président, que je pense bien que le Québec est assez mature, qu'on a assez confiance pour se permettre le luxe de montrer ce que j'appelle la magnanimité québécoise, parce que je suis bénéficiaire de cette magnanimité québécoise. Je suis venu

au Canada comme immigrant en 1952, de la Hollande. J'ai étudié à l'Université de Montréal en français. J'ai été élu en 1981 par un comté majoritairement francophone, comme Hollandais, pour le représenter à l'Assemblée nationale de Québec. J'appelle cela la magnanimité québécoise et je vous remercie.

On dit encore de l'autre côté: Mais oui, mais nous on a la magnanimité et les autres anglophones... Je vous dirai une chose. Les anglophones ont appris vite parce qu'il n'y a plus d'école anglophone où on peut enseigner seulement en anglais. Ils envoient tous leurs enfants là pour apprendre le français. Moi, mes enfants parlent les deux langues. Ils n'ont pas de problème du tout. Ils n'ont pas appris parce qu'ils étaient forcés de le faire mais parce qu'ils ont voulu vivre en français. Ce n'est pas en "pure laine", mais je crois dans le fait français au Québec, c'est ma province.

M. le Président, quand on nous accuse... Le député de Saint-Jacques invoque l'exemple de "Barber Shop". S'il vous plaît, trouvez donc quelque chose de plus important. D'ailleurs, je vais aller avec lui parler avec le type du "Barber Shop" pour lui dire de changer cela pour "coiffeur"; cela coûte moins cher de lettrage.

M. le Président, pensez bien à une affaire. Il y a une élection municipale bientôt à Montréal. Deux partis politiques se présentent. Les deux, regardez les programmes, vont dans la même direction que nous. Ils disent tous les deux qu'ils ont une ouverture d'esprit. Il y a magnanimité d'esprit. Ils sont Montréalais et s'adressent à une population montréalaise. Ils le savent très bien parce que tous les deux veulent gagner leurs élections.

M. le Président, je ne vais pas prendre plus de temps. Je veux donner le temps à ma collègue d'intervenir. Je vous remercie et, quant à moi, je serai ici à 10 heures, à 11 heures, n'importe quand, pour voter contre votre motion. Merci beaucoup.

Le Vice-Président: Je cède la parole à Mme la députée de Kamouraska-Témiscouata.

Mme France Dionne

Mme **Dionne:** M. le Président, qu'il me soit permis ce soir d'intervenir sur la motion de censure présentée par le chef de l'Opposition afin d'exprimer deux points qui sont à mon avis importants dans toute cette question d'affichage. Non seulement d'affichage, mais de cette richesse qu'est notre langue. Que l'on se retrouve dans n'importe quelle région du Québec, de l'Abitibi à la Côte-Nord, de la Gaspésie, par le beau comté de Kamouraska-Témiscouata, aux Cantons de l'Est, en passant par plusieurs grandes villes, bien sûr, mais aussi

par d'innombrables villages du Québec, ces villages, ces petites villes ou ces centres urbains ont grandi au fil des années avec des gens qui croyaient et qui croient toujours au potentiel non seulement économique, mais social et culturel de chacune de leurs communautés respectives et du Québec. (20 h 50)

Que l'on parle de racines, de patrimoine, d'esprit de famille, que l'on parle de changement culturel, technologique et économique au Québec ou à l'extérieur, les Québécois et Québécoises en régions y sont plus que sensibles. Ils réfléchissent, ils participent avec toute l'ardeur et l'esprit d'initiative dont ils ou elles sont capables.

Il fut un temps où d'une région à l'autre on retrouvait un français différent, des expressions ou des accents différents. Maintenant, ce n'est plus pareil. Il y a même des Montréalais qui parlent le français avec un accent, disait-on autrefois, gaspésien. Il n'y a plus de frontière, plus de barrière. On retrouve des anglophones un peu partout en province. Les relations ainsi développées l'ont été dans le respect de chacun. Ce respect est, à mon avis, primordial. Le respect du patrimoine, le respect des autres, mais le plus important est le respect de soi-même avec son passé, ses origines, son présent et son avenir.

Dans ce sens, les lois 22 et 101 ont consacré notre origine française et notre volonté de parler français par la loi. Cette affirmation de soi est venue principalement d'une préoccupation individuelle au départ et, par la suite, devenue collective regroupant Québécois et Québécoises par une volonté commune. D'ailleurs, le préambule de la Charte de la langue française est explicite à ce sujet: "L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française". C'est, à mon avis, très clair.

De plus, le Parti libéral, avant le 2 décembre dernier, maintenant le gouvernement libéral depuis son entrée au pouvoir a exprimé très clairement sa politique de défense, de promotion et d'épanouissement au Québec de la langue française. C'est clair et en conformité avec la Charte de la langue française. Toutefois, le chef de l'Opposition, depuis le printemps dernier, cherche à dramatiser, à apeurer la population en se servant du volet coercitif de la loi entourant toute la question de l'affichage mais la population n'est pas dupe. La Charte de la langue française doit être appliquée avec réalisme, efficacité, cohérence et humanisme.

Le défi d'aujourd'hui et de demain n'est plus seulement un défi collectif et gouvernemental, mais un défi personnel afin que la langue française conserve toute sa fraîcheur et son authenticité et ce, non seulement par des lois et des règlements, mais par une croyance de chaque individu en son

importance. La langue française, c'est un peu comme une plante. Si on veut qu'elle grandisse et fleurisse, il faut en prendre soin, l'arroser. Quand bien même tous les livres d'instructions démontreraient l'importance des arrosages, si chaque individu propriétaire d'une plante quelconque ne voit pas l'importance de l'arroser, le livre d'instructions ne sert plus à rien.

Dans ce sens, il est primordial de protéger et de promouvoir la langue française. Pour ma part, le gouvernement du Parti québécois s'est contenté d'appliquer de l'insecticide sur cette plante au lieu de l'aimer et de l'enjoliver. Je préfère de loin notre démarche qui consiste à promouvoir la qualité de notre langue, un volet qui m'apparaît essentiel à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective.

Demandons donc à M. le chef de l'Opposition de nous parler un peu de la qualité de la langue française, de son enseignement dans les écoles du Québec, de l'importance que les parents y attachent, des fautes de français de nos jeunes et ce, malgré la loi 101 et la Charte de la langue française. Croit-il sincèrement à la protection du français au Québec? Se servirait-il de l'affichage pour faire oublier les fautes du Parti québécois dans le fondement même d'une langue, soit savoir l'écrire afin qu'elle se perpétue au fil des décennies? Pourrions-nous corriger un vide de dix ans? Il ne suffit pas de parler, il faut aussi agir.

Je reviens de nouveau au préambule de la Charte de la langue française qui dit également: "L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec". Eh oui, le respect des majoritaires envers eux-mêmes tout d'abord et envers les minorités cela va de pair.

Le Parti québécois peut-il décemment blâmer la façon d'agir de notre gouvernement, dont la démarche est fondée sur cette nécessité de procéder à une évaluation globale d'une loi qui date de dix ans?

M. le Président, permettez-moi, en concluant, d'enlever les mots de la bouche des députés du Parti québécois et du chef de l'Opposition en affirmant ici ce soir que les députés ministériels, membres du gouvernement libéral, sont fiers de parler le français, sont fiers de le protéger, de le promouvoir et de participer à son épanouissement au Québec, au Canada et à l'étranger et que toute la population du Québec est derrière le gouvernement afin de l'épauler dans ce grand défi.

En somme, M. le Président, je ferais preuve de plus de prudence si j'étais à la place du chef de l'Opposition. Il devrait

savoir mieux que quiconque au sein de sa formation politique qu'une langue doit évoluer au rythme de notre société. Il devrait savoir qu'une société refusant d'évoluer équivaut à une sorte de sclérose et, en ce sens, je refuse de croire qu'une loi quelle qu'elle soit ne puisse refléter l'évolution de cette même société. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Je cède la parole à M. le député de Mille-Îles.

M. Jean-Pierre Bélisle

M. Bélisle: Merci, M. le Président. C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole ce soir sur cette motion, présentée par l'Opposition, blâmant le Parti libéral du Québec de ne pas faire appliquer et respecter la Charte de la langue française en matière d'affichage public et de publicité commerciale.

J'ai choisi de vous parler avec mon coeur de Québécois de cette langue qui nous appartient à tous. C'est donc avec beaucoup d'émotion que je vous parlerai d'une partie de moi-même, du véhicule de ma pensée, de mes idées, de mes opinions, de mes aspirations et de mes sentiments, de cette continuité inachevée toujours en évolution constante de ce qu'est une langue pour un peuple, pour mon peuple, le peuple du Québec.

C'est également avec beaucoup de fierté que je vous livrerai ce que je suis, sans artifice, sans masque et sans arrière-pensée. Je suis le fier descendant, M. le Président, de Mathurin Gauguet dit Laviolette arrivé de Tourouvre en 1612 dans cette Nouvelle-France et qui fonda une famille nombreuse sur cette terre du Québec. Après treize générations et un écart de 374 ans, le même sang latin de Mathurin Gauguet dit Laviolette coule encore dans mes veines, ce même sang français que les Patriotes ont versé à l'église de Saint-Eustache dans la région des Deux-Montagnes où prenait racine la lignée des Gauguet dit Laviolette, dit Goyer, dit Bélisle. Ma citoyenneté est canadienne, mais par mes origines et dans mon devenir, je suis toujours latin et français jusqu'au bout des ongles. Je pense et j'agis en français. Ma langue est française, je la parle et je la vis chaque jour. Sans elle, je serais un citoyen internationalisé semblable aux autres, sans spécificité, errant sans âme, sans attache et sans origine.

C'est avec fierté que je proclame bien haut, ce soir, que les Lemieux, Audet, Bélisle, Trépanier, Bourassa, Gratton, Bacon et plusieurs autres députés des deux côtés de cette Assemblée partagent ces mêmes origines, ce même credo, ce même principe, ce même mode de vie traduit quotidienne-

ment par cette merveilleuse langue française.

C'est également avec assurance que je déclare et certifie aux Québécois que rien n'a changé dans la loi 101 depuis le 2 décembre 1985. N'oublions jamais que la loi 101 n'est qu'une copie presque exacte du projet de loi 22 et que le gouvernement du Parti libéral du Québec a, lui, été le premier à reconnaître le français comme seule et unique langue officielle au Québec. Pourquoi?

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Bélisle: Si rien n'a changé, M. le Président, depuis le 2 décembre 1985, pourquoi cette motion? Par opportunisme politique, par calcul électoraliste. De 1970 à 1980, le Parti québécois a utilisé et manipulé le nationalisme du peuple québécois pour accéder et se maintenir au pouvoir. Devant l'actuel désert d'idées, en l'absence de thème de réflexion ou de programme politique de l'Opposition, la réaction du Parti québécois et de son chef était prévisible: utilisons une vieille recette pour se recréer un capital politique hélas perdu. Peut-être que le peuple avalera encore une fois cette vieille salade. (21 heures)

Pourquoi également? J'utilise deux termes sciemment: par terrorisme et chantage linguistique. Dans le journal La Presse, Montréal, vendredi 17 octobre 1986, page B-1, le chef de l'Opposition déclarait: "Bourassa joue avec de la dynamite." Il poursuivait plus loin: "Vous savez le monde va finir par se réveiller". Et le tout au bénéfice politique du Parti québécois en déstabilisant la paix sociale dans le but d'amortir la chute libre du Parti québécois dans les sondages. Pour cacher également sa propre impuissance et masquer la vérité. Mais quelle est-elle donc cette vérité? Le fardeau de la preuve et de la réalité est accablant pour le Parti québécois et l'Opposition. C'est là que le bât blesse et que le masque péquiste tombe. Première preuve, de 1978 à 1986, une année de gouvernement du Parti libéral du Québec et sept années du Parti québécois. Laissez-moi vous donner des chiffres. Dossiers transmis au Procureur général au total pendant ces huit années, 407. 1985-1986 sous l'administration du Parti libéral du Québec, 249, 61 %. Poursuites pénales: 211 au total en huit ans, 95 sous l'administration du Parti libéral du Québec, 45 %. Nombre de chefs d'accusation: 281 au total en huit ans; 122 en 1985-1986, 43 %. Jugements: 70 au total en huit ans, 38 sur 70 en 1985-1986. Est-ce à dire, contrairement à ce que le député de Lac-Saint-Jean disait tantôt, que le Parti québécois n'a pas fait son job de faire respecter la loi 101 pendant qu'il était au pouvoir?

Des voix: Bravo!

M. Bélisle: Le dossier démontre un record inattaquable pour le Parti libéral du Québec qui, lui, applique la loi et fait son travail. Une deuxième preuve, et c'est la perle, M. le Président. Le 17 juin 1986, en commission parlementaire des institutions où on étudiait le projet de loi 76 en présence des actuels députés péquistes de Taillon, Terrebonne et Saint-Jacques... C'était un projet de loi s'intitulant "Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice". Qu'est-ce qu'on disait, dans ce projet de loi? On modifiait les lois au Québec pour augmenter les amendes et les pénalités pour les rendre conformes à l'évolution des prix à la consommation. Les articles 15 et 16 du projet de loi 76 touchaient à la Charte de la langue française. Je vous cite, du Journal des débats, le passage du député de Taillon. D'abord, M. Marx: D'accord. Est-ce que cela est adopté à l'unanimité ou sur division? M. Filion: D'après vous? Ironie. M. Marx: Je pense que c'est une décision importante et je ne veux pas vous influencer. M. Filion: Le député de Mille-Îles suggère - parce que là j'avais réagi, je ne comprenais plus rien - alors c'est sur division. Le président de la commission: Adopté sur division, l'article 16? M. Filion: Sur division.

Cela signifie que les trois députés péquistes étaient contre des peines plus sévères quand il y a manquement et infraction à la loi 101. Ils ne sont que le pâle reflet du maquillage et du camouflage continus du Parti québécois qui tient deux discours. Un d'épouvantail à moineaux devant leurs militants et l'opinion publique, et un autre copié sur le comportement de l'autruche quand vient le temps d'appliquer la loi 101.

Des voix: Bravo!

M. Bélisle: M. le Président, devant ces faits, certes, je ne peux pas conclure que le Parti québécois et ses ténors, devant cette preuve étalée, sont des défenseurs de la loi 101 et de la langue française au Québec. Qui sont les vrais défenseurs? Je pense que cela se répond en soi. Le dogmatisme linguistique est mort au Québec. Le pragmatisme linguistique et le respect de tous les Québécois en maintenant et clamant très haut la primauté de la langue française, c'est ce que le Parti libéral du Québec fait, et il n'a pas à être blâmé pour cette responsabilité qu'il assume avec conviction. C'est pour cela, M. le Président, que je voterai contre cette motion.

Des voix: Bravo!

Le **Vice-Président:** Simplement avant de céder la parole à l'intervenant suivant, je ferai remarquer que le public est admis dans

nos galeries pour assister aux débats. Il est le bienvenu, mais, cependant, il doit garder silence et ne manifester aucun signe d'approbation ou de désapprobation. Je cède donc la parole au député de Verchères.

M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervenant qui m'a précédé. Je voudrais lui signaler, lui qui a parlé de Saint-Eustache, que celui qui vous parle est né à Saint-Eustache; lui qui a parlé des Patriotes, que celui qui vous parle est né dans le comté des Patriotes et est aussi représentant de l'autre comté des Patriotes, Verchères. Saint-Denis, Saint-Charles, c'est chez nous. Je trouvais très intéressant de le voir plaider pour la langue française avec beaucoup de pathos et de grandiloquence. Mais je voudrais lui dire que ce qu'on cherche, c'est que les nouveaux Québécois, les nouveaux arrivants, eux, puissent tenir le discours de fierté et d'appartenance du député de... je ne sais pas quel comté encore...

Une voix: Mille-Îles.

M. Charbonneau: ...du comté de Mille-Îles. C'est cela qu'on veut. Ce qu'on voudrait, c'est que les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants de ces nouveaux Québécois puissent tenir le même discours que celui que le député vient de tenir. Cela fait treize ou quatorze générations qu'on est venus de France. Mais les Québécois francophones ne viennent pas seulement de France. Les ancêtres de M. Johnson, chef du Parti québécois, viennent d'Irlande. Les ancêtres de M. Ryan, ministre de l'Éducation, viennent d'Irlande.

Une voix: Non.

M. Charbonneau: Non? Demandez-le lui. Ils sont devenus, de part et d'autre, des Québécois francophones, pas depuis quatorze générations, mais ils sont capables de plaider en faveur du Québec français. Ce qu'on voudrait, c'est que les nouveaux arrivants puissent tenir ce discours de plus en plus, demain, après-demain, dans dix ans, dans quinze ans, dans vingt ans. C'est fondamentalement pour cela que la loi 101 a été adoptée en 1977. C'est la raison pour laquelle au Québec on a senti le besoin, en Amérique du Nord, de légiférer pour protéger et promouvoir la langue française au Québec. C'est fondamentalement parce que, sous l'ancien gouvernement Bourassa, sous le régime libéral et au cours des années précédant 1977 s'était installée au Québec une situation de fait qui était que les nouveaux arrivants, les immigrants, choi-

ssaient de s'intégrer à la minorité anglophone du Québec, bien sûr, à la majorité anglophone du continent. C'est fondamentalement et essentiellement pour cela qu'il y a eu une loi 101.

On vient nous dire qu'il n'y a rien de changé depuis le 2 décembre. Je présume que le député ne doit pas sortir beaucoup de sa maison ou de son bureau de comté. S'il se promenait un peu à Montréal, dans l'Outaouais, dans certains coins du Québec où il y a une concentration de citoyens anglophones, il se rendrait compte qu'il y a des choses qui ont changé depuis le 2 décembre au Québec. Il y a beaucoup de choses qui ont changé et qui sont en train de changer. C'est la raison pour laquelle on présente cette motion, parce que les citoyens et les citoyennes du Québec doivent être conscients des changements qui sont en train de se produire et de s'accélérer. Autrement, on ne serait pas ici pour parler de la loi 101. Autrement, on laisserait le gouvernement nous présenter sa réforme de l'aide sociale et nous expliquer comment il va faire cette réforme. On laisserait le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu nous expliquer les problèmes qu'il éprouve actuellement à administrer et à livrer la marchandise électorale. On laisserait le ministre de l'Éducation s'expliquer un peu plus facilement sur un certain nombre de dossiers. Mais il y a des choses qui ont changé depuis le 2 décembre et c'est notre responsabilité de les signaler, de les mettre en évidence et de faire en sorte que de plus en plus de citoyens du Québec réalisent ce qui est en train de se produire. Ce qui est en train de se produire, c'est que le visage français du Québec est en train de s'étioler. Ce qui est en train de se produire, c'est que des gens qui avaient compris ou du moins qui avaient été obligés de comprendre qu'au Québec, c'est en français que cela se passe... Il y a une nécessité ici d'avoir non seulement la promotion de la langue française dans les écoles françaises, mais la nécessité d'avoir un visage français dans nos rues, sur les boulevards de la métropole du Canada, la seule métropole en Amérique du Nord où il y a une majorité de francophones.

(21 h 10)

Il faut vraiment être naïf ou déconnecté de la réalité ou ne jamais sortir de chez soi pour penser et essayer de faire croire à l'Assemblée nationale que, depuis le 2 décembre, il n'y a rien de changé. Il ne faut pas s'être promené souvent sur le boulevard Métropolitain ou dans le centre-ville de Montréal pour soutenir, avec un minimum de sérieux, que rien n'est changé. Ce qu'on constate à tous les jours - les journaux commencent de plus en plus à nous citer des cas, les postes de radio commencent de plus en plus, par les lignes ouvertes, à se faire signaler des cas et les

postes de télévision de plus en plus nous l'indiquent dans leurs bulletins de nouvelles - ce qui se passe, c'est que de plus en plus de gens décident de changer leur affichage francophone, unilingue français, par un affichage bilingue ou unilingue anglais. Si vous n'avez pas vu ça, M. le député de Mille-Îles, je ne sais pas ce que vous faites depuis le 2 décembre. Peut-être qu'au lieu de préparer vos discours vous seriez mieux de sortir un peu, de vous promener dans le Québec et à Montréal.

M. le Président, cela change depuis le 2 décembre à l'égard du visage français et cela change dangereusement. Mon collègue de Lac-Saint-Jean signalait aussi que cela change au niveau de la langue de travail et de la langue d'enseignement. On a été obligé de faire, à l'Assemblée nationale et en commission parlementaire, un long débat, il y a quelques mois, avant l'ajournement du mois de juin, parce que le gouvernement avait décidé, à l'égard de la langue d'enseignement, d'amnistier les "illégaux". On a été obligé de faire un combat politique contre le gouvernement parce qu'il avait décidé maintenant de payer sa dette électorale. Alors que, pendant des années, il avait encouragé l'illégalité, il avait maintenant décidé que l'illégalité n'existait plus et que les gens qui avaient illégalement été à l'école anglaise pouvaient continuer de le faire et pouvaient surtout continuer d'envoyer leurs enfants et leurs arrière-petits-enfants à l'école anglaise. On s'imagine que c'est comme cela que ces petits-enfants et arrière-petits-enfants pourront tenir le même discours pour la langue française que le député de Mille-Îles vient de tenir. Il faut vraiment avoir peu de sens commun pour pouvoir soutenir une telle thèse!

Le premier ministre a été à un poste de radio il y a quelques jours. Les journalistes lui ont fait entendre quelques enregistrements qu'ils avaient faits. Ils ont appelé dans un certain nombre d'entreprises de Montréal et la façon dont on répondait au téléphone, c'était en anglais seulement. On n'aurait pas répondu autrement à Toronto, à New York, à Boston ou à Washington. C'est ce qui se passe depuis le 2 décembre. De plus en plus de recul, de plus en plus on revient à une situation qui avait effectivement justifié qu'on adopte la loi 101. C'est ce qui se passe depuis le 2 décembre. On assiste à des reculs.

Bien sûr, il y a des infractions, des poursuites. Tant mieux! Mais il n'y en a pas assez par rapport à la situation réelle. Il y a 1000 % d'infractions de plus, M. le député, en six mois, nous révélait le journal La Presse au mois de mars dernier. On est rendu presque à la fin d'octobre et la situation continue de se détériorer. 1000 % d'infractions de plus en six mois, c'est ce

qui a changé, M. le député de Mille-Îles, depuis le 2 décembre. C'est la raison pour laquelle on se sent justifié de blâmer le gouvernement, de blâmer le chef du gouvernement, de blâmer les ministres, de blâmer, par exemple, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration qui pensait que les nouveaux arrivants et les communautés ethniques du Québec, c'étaient des communautés anglophones, c'était la communauté anglophone et qu'il n'y avait qu'une façon de s'adresser à eux, en anglais. Le ministère faisait des annonces publicitaires en anglais. Le message de la ministre à certaines communautés ethniques était en anglais. Et on s'imagine qu'il n'y a pas de choses qui ont changé depuis le 2 décembre. Des ministres qui s'adressent uniquement en anglais à des communautés ethniques du Québec. Des ministres qui ont décidé de passer comme message aux communautés culturelles de Montréal que, pour le gouvernement du Québec, ce ne sont que des morceaux de la communauté anglo-saxonne de Montréal. Voilà ce qu'on dit aux Portugais, aux Grecs, aux Hollandais, aux Italiens de Montréal depuis le 2 décembre. C'est que, dans le fond, on vous considère comme partie prenante de la minorité anglophone du Québec et on accepte que vous vous intégriez à la communauté anglophone. C'est le message qu'on leur dit depuis le 2 décembre, M. le député de Sainte-Anne, et vous savez très bien que c'est cela qu'on dit depuis le 2 décembre.

M. le Président, il y a un recul dangereux et c'est la raison pour laquelle on blâme le gouvernement. Ce qu'on veut, par la loi 101, et ce qu'on veut qui se continue, ce ne sont pas des nouveaux Québécois bilingues qui vont être capables de parler français et de parler anglais, mais qui vont vivre en anglais à la maison, qui vont instruire leurs enfants et vont les éduquer en anglais, qui vont faire en sorte que la langue de la famille, ce soit l'anglais, mais qui parlent français. Ce que je veux, ce qu'on voulait quand on a rédigé la loi 101, c'est que les nouveaux immigrants du Québec, les nouveaux arrivants, les nouveaux Québécois fassent ce que les ancêtres du chef de l'Opposition et les ancêtres du ministre de l'Éducation ont fait, c'est-à-dire de choisir la communauté francophone, de choisir le Québec français, de s'intégrer à la majorité du Québec, de faire en sorte que leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs arrière-petits-enfants soient des francophones, des gens qui vivent en français, qui pensent en français, qui rêvent en français, qui créent en français, qui travaillent en français et qui soient bilingues; bien sûr, qu'ils puissent parler anglais. Le chef de l'Opposition parle très bien anglais. Le ministre de l'Éducation parle très bien anglais. Mais ce sont des francophones. Il y a une sacrée différence

entre un immigrant bilingue devenu un anglophone après une, deux ou trois générations, et un immigrant bilingue devenu un francophone après une, deux ou trois générations. C'est la raison pour laquelle on a rédigé la loi 101, M. le Président.

C'est la raison pour laquelle on présente cette motion de censure. Ce qui se passe depuis le 2 décembre, c'est un message direct, clair et précis aux nouveaux arrivants au Québec, à un moment où on s'apprête à ouvrir encore plus grandes les portes d'accueil du Québec, ce avec quoi on est d'accord, mais à condition que ceux qui viennent ici sachent, avant d'arriver, que c'est en français que cela va se passer. Ce qu'on veut, c'est qu'ils viennent s'intégrer et enrichir la communauté majoritaire du Québec, la communauté francophone. Le seul endroit où notre peuple est majoritaire, c'est ici au Québec. Ce qu'on veut, c'est que ces gens-là viennent enrichir le peuple que nous sommes. Si les messages que continue de faire le gouvernement s'accroissent, on va se retrouver dans la situation dans laquelle on se trouvait il y a dix ans, c'est-à-dire des nouveaux arrivants, des immigrants qui vont choisir tranquillement, rapidement dans bien des cas, de devenir des anglophones bilingues. Ce n'est pas notre choix. Ce n'est pas le choix de la majorité des Québécois. Si vous voulez faire une élection sur cela, faites-la n'importe quand. Je vous jure une chose, vous n'en sortirez pas vainqueurs.

Des voix: Bravo!

Une voix: L'élection, pas cette année.

Le Vice-Président: Je cède la parole à M. le leader du gouvernement.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, je regrette de devoir le dire: la motion de censure du chef de l'Opposition n'est pas sérieuse. Elle n'est pas sérieuse dans sa forme. Elle n'est pas sérieuse sur le fond. Dans sa forme, les nombreuses répétitions, les redondances, font que si nous avions plaidé l'irrecevabilité de la motion, je suis convaincu que vous auriez dû la déclarer inacceptable.

Je donne comme seul exemple le fait que la motion blâme le gouvernement de ne pas faire respecter et appliquer la Charte de la langue française, loi votée démocratiquement par cette Assemblée. Qu'est-ce que cette histoire de loi votée démocratiquement par cette Assemblée? Est-ce qu'il y a des lois qui sont votées ici, à l'Assemblée, qui ne le sont pas démocratiquement? Est-ce que c'est seulement la Charte de la langue française qui a été votée démocratiquement par l'Assemblée? La loi 22, elle, n'avait pas été votée démocratiquement par l'Assemblée?

On reconnaît là le style pompeux du chef de l'Opposition qui ne sait pas faire la différence entre un discours et une motion qui se voudrait sérieuse.
(21 h 20)

Sur le fond, M. le Président, on reproche au chef du gouvernement ses attitudes face à l'affichage bilingue. Qui a parlé d'affichage bilingue? Sûrement pas le programme du Parti libéral. On parle de la prédominance du français. Et on peut gloser de l'autre côté, mais nous ne changeons pas nos résolutions à la faveur de congrès spéciaux ni à la faveur d'un référendum interne. Nous, ce sont les congrès qui les votent démocratiquement. Et on ne fait pas de propositions au lendemain d'une élection, propositions qui sont contestées à l'intérieur même d'un parti. Chez nous, on ne fait pas cela.

On parle de l'affichage bilingue alors que, ce que doit déterminer la Cour d'appel, ce n'est pas de permettre l'affichage bilingue, c'est de savoir si la prohibition que fait la loi 101 d'afficher dans une langue autre que le français est conforme à la Charte des droits ou non. Quand on connaîtra la décision de la cour, on agira en conséquence.

Quand la motion de blâme parle du visage français en péril depuis le 2 décembre et que le député de Verchères dit qu'il y a des milliers d'infractions, ces valeureux protecteurs de la loi française semblent dire: Tant mieux s'il y en a; plus il y en aura, plus notre cause sera bonne. Vous voulez protéger la langue française mais vous vous réjouissez du fait que des gens violent la langue française. Et quand la motion reproche au gouvernement de ne pas faire respecter la loi, on poursuit devant les tribunaux tous ceux qui font de l'affichage unilingue anglais, ce que vous n'avez pas fait. Ce que l'ancien gouvernement n'avait pas le courage de faire, nous le faisons. Il y a eu des condamnations.

On nous reproche de ne pas poursuivre devant les tribunaux ceux qui affichent de façon bilingue. Mais non, effectivement, on fait exactement ce que le chef de l'Opposition, alors ministre de la Justice, faisait. On attend le jugement de la Cour d'appel sur la question. Je pourrais vous citer le cas d'amis chez nous à Hull qui affichent bilingue depuis toujours et qui n'ont pas été traduits devant les tribunaux par l'ancien gouvernement, qui ne le sont pas plus aujourd'hui en attendant quoi? La décision de la Cour d'appel.

M. le Président, on voudrait faire croire de l'autre côté, et c'est depuis toujours, que seuls les membres du Parti québécois sont sincères dans la protection, dans la promotion de la langue française et de la culture française. Je vois le député de Taillon qui me fait signe que oui. Cela

m'impressionne énormément parce qu'il est nouveau député et qu'il a encore les mêmes vieilles idées que ses collègues plus âgés. C'est le vieux discours d'avant 1980 qu'on sort des boules à mites.

Quand je prétends que la motion n'est pas sérieuse, je dis qu'elle ne l'est pas sur le fond et je dis pourquoi donc la présenter? Je vous donne la réponse. C'est que le Parti québécois, dans l'état actuel des choses, la seule question, le seul sujet qu'il peut lui-même débattre et dont il peut lui-même parler sans être divisé sur lui-même, c'est la question de la langue. La ministre l'a évoqué cet après-midi. Rappelons-nous les discours enflammés du référendum 1980 où l'on divisait les bons des mauvais Québécois. Ceux qui s'affichaient pour le oui avaient un certificat de bon citoyen, les autres étaient des traîtres, des inféodés, des pas bons.

Aujourd'hui, c'est un peu le même vieux discours, sauf que ces gens ne semblent pas réaliser que cela ne marche plus. Cela ne marchait déjà plus le 20 mai 1980, et il me semble qu'ils devraient savoir que cela n'a pas marché le 2 décembre dernier non plus.

M. le Président, ce qu'ils font, c'est de tenter de continuer de diviser les gens, les Québécois entre eux en traitant de la seule question où ils ne sont pas divisés. La preuve que c'est la seule question, est-ce que Gilles Rhéaume, ce preux chevalier de l'indépendance, président du RDI, ex-président du Mouvement national des Québécois, est-ce que c'est un ami du Parti québécois sur la question nationale? Plus maintenant. Est-ce qu'il n'est pas dans la coalition pour la protection du français? Ah! Un de ses principaux porole-parole. Ils se retrouvent tous la même vieille gang sauf que la même vieille gang, devient de moins en moins nombreuse. Ils sont donc de moins en moins nombreux parce qu'il y a de moins en moins de Québécois qui les prennent au sérieux, et ce n'est pas la motion que présente le chef de l'Opposition ce soir qui va changer l'attitude des Québécois à cet effet.

Le chef de l'Opposition a reproché - soi-disant indigné, me dit-on, derrière le trône ou après la période de questions, mardi - au premier ministre d'être un mauvais comédien. D'ailleurs, la motion reproche presque un manque de courage au premier ministre actuel. Je devrai citer l'ex-chef du Parti québécois. Apparemment, cela connaît un succès de librairie présentement. Peut-être parce qu'on n'y parle nulle part du chef de l'Opposition actuel.

Je cite René Lévesque dans ses mémoires: "Pour les anglophones, le bill 22 était une horreur. En faisant du français la langue officielle, il consacrait pour la première leur statut de minoritaires, et qui seraient appelés à le devenir davantage puisque les enfants d'immigrants d'autres

langues s'en iraient désormais à l'école française." On lit un peu plus bas: "Chose certaine - c'est René Lévesque qui parle - je n'eus pas la même réaction que les durs du Mouvement Québec français dont le seul commentaire avait été: "Trahison". On l'a entendu ce soir dans la bouche d'au moins trois ou quatre députés péquistes ce mot "trahison". Même vieux discours! "Et, de continuer René Lévesque, je considérais pour ma part que - le même premier ministre qu'aujourd'hui - le premier ministre montrait pour une fois un courage certain." C'est pas mal plus éloquent ces propos de René Lévesque à l'endroit du premier ministre actuel que le silence que l'on retrouve à l'endroit du chef de l'Opposition actuel.

Quand on reproche au premier ministre son comportement dans l'application de la loi 101, c'est qu'on voudrait faire croire à la population que seuls ces gens sont capables de sincèrement protéger et promouvoir le fait français. Il n'y a plus personne qui croit ce genre de propos. On ne les croit surtout pas venant du chef de l'Opposition qui, malgré son talent relatif de comédien, semble être de plus en plus perçu par les observateurs pour ce qu'il est. Je lisais ce matin la chronique de Don MacPherson de la Gazette. Oui, évidemment, cela vient de la Gazette, là on peut rire, ah! ah!, mais M. MacPherson était présent ici et même s'il écrit en anglais, il voit aussi clair que nous. M. MacPherson disait - je traduis libéralement - que la colère du chef de l'Opposition était proportionnellement égale à la splendeur des réflecteurs des caméras de télévision.

Jacques Samson, lui ce n'est pas dans la Gazette, c'est dans le journal Le Soleil. C'est assez Québécois pour vous? En ironisant un peu sur la colère du chef de l'Opposition, il écrivait dans sa chronique de ce matin, "...dans les bureaux de la tribune la presse. Des journalistes discutent, tout en écrivant leur article, de la colère du chef de l'Opposition, feinte ou pas, quand une de ses conseillères - au chef de l'Opposition - appelle pour s'enquérir comment est perçue la "sortie" de son patron". La conseillère en art dramatique du chef de l'Opposition veut savoir comment son comportement est perçu. Je pense qu'on fera la démonstration ce soir par le résultat du vote sur cette motion que le comportement du chef de l'Opposition n'est pas perçu comme un comportement sérieux. Sa motion n'est pas sérieuse. Le vieux discours rebâti et répété à la vieille sauce d'avant 1980 n'est plus pertinent. Donc, la motion n'est plus pertinente. Le spectacle de l'Opposition est mauvais et, quant à nous, l'Opposition est dépassée. De grâce, passons le plus tôt possible aux choses sérieuses.
(21 h 30)

Des voix: Bravo! Bravo!

Le **Vice-Président**: Je cède maintenant la parole à M. le chef de l'Opposition pour son droit de réplique.

M. Pierre Marc Johnson (réplique)

M. Johnson (Anjou): M. le Président, oui, loi démocratiquement adoptée par cette Assemblée. Il fallait le rappeler dans cette motion, étant donné que le Procureur général semble avoir oublié qu'un des fondements de la démocratie, c'est de faire appliquer les lois.

Une voix: C'est cela.

M. Johnson (Anjou): Que le Parti québécois prétende être le seul à défendre les intérêts de la langue française au Québec, M. le Président? Sûrement pas. Heureusement, il y a des gens en dehors du Parlement, aussi, qui défendent les intérêts de la langue française. Ce que je sais cependant, c'est que le gouvernement qui était issu de ce parti et le gouvernement qui en sera issu à la fin de votre mandat est un gouvernement qui a démontré et qui démontrera dans les faits la défense de la langue française.

M. le Président, où en est-on exactement autour de cette question de la langue française? De toute évidence, il s'agit d'un sujet qui n'est pas sérieux aux yeux du leader du gouvernement qui dit: Finissons-en avec cette motion de blâme. Passons aux choses sérieuses. Évidemment, ce n'est pas sérieux, les questions linguistiques, ce ne sont pas des mégawatts, ce ne sont pas des barrages sur la Côte-Nord, ce ne sont pas les lubies du chef du gouvernement. C'est simplement la vie d'un peuple. On vous a dit que nous considérons que les dix ans d'un Québec français ne seront pas une parenthèse dans la vie du peuple québécois et on ne vous laissera pas faire de ces dix ans une parenthèse dans la vie de notre peuple.

La situation, M. le Président, objectivement, c'est que le français recule depuis le 2 décembre partout sur le territoire du Québec. C'est évident! Il s'agit de se promener dans les rues de Montréal pour s'en rendre compte. Il s'agit d'ouvrir sa boîte à malle à Trois-Rivières, à Drummondville, à Sept-Îles ou ailleurs, au Québec, pour s'en rendre compte. Le Québec est en train, depuis que les libéraux sont au pouvoir, de se "bilinguiser". Alors, on sera ici une espèce d'endroit aussi intéressant que certains coins du Nouveau-Brunswick ou du Nord de l'Ontario.

Le choix que nous, nous faisons, M. le Président, c'est que cette terre est différente des autres terres d'Amérique. Ceux qui se glosent à se présenter comme Canadiens peuvent bien se présenter comme vivant dans un État bilingue, nous croyons

que le Québec ne doit pas être bilingue. C'est clair pour nous, même si cela l'est moins pour un certain nombre de membres du gouvernement. Car des gens comme le leader du gouvernement, un des neuf ayant voté contre les résolutions qui s'opposaient au rapatriement unilatéral, eux sont en faveur - s'ils le pouvaient - du bilinguisme officiel. S'ils pouvaient seulement y parvenir! Là, on serait vraiment enfin Canadiens, comme vous le voulez, ordinaires, comme les autres, banals et, je dois le dire, ennuyants dans ce décor.

Nous croyons que la terre québécoise est plus intéressante que ce que vous proposez. Nous croyons que cette société française en Amérique du Nord représente un défi quotidien, quotidien pour ceux qui l'habitent, qu'ils soient d'origine française ou autre. Nous croyons que les nouveaux immigrants doivent s'intégrer à la majorité française du Québec.

Pourquoi recule-t-on, M. le Président, en ce moment? Essentiellement, on recule parce qu'il y a un chef, le chef du Parti libéral, qui "farfine" dans ce dossier comme dans les autres. Il va peut-être nous dire que cela n'est pas sa faute s'il y a une grève dans les universités en ce moment et dans les collèges. Est-ce qu'il n'y aurait pas une déclaration de ce gouvernement qui aurait provoqué la grève dans les collèges et les universités? Ce n'est pas arrivé spontanément comme cela. C'est arrivé parce qu'ils ont eu un signal. C'est la même chose en matière de langue française. Ce gouvernement envoie des signaux tout croches aux citoyens du Québec. Un Procureur général qui n'applique pas la loi, un premier ministre qui "farfine" avec les sondages et des entrevues à certains médias et d'autres entrevues à d'autres médias. Un vendeur de ballons d'essai, un ministre de l'Éducation qui propose qu'on consacre des ressources à l'enseignement de l'anglais au niveau primaire alors que la ministre des Affaires culturelles et une députée nous entretenaient tout à l'heure de la nécessité de l'amélioration de la langue française. Un gouvernement qui se contredit tous les jours, M. le Président! Une ministre de la culture et vice-première ministre qui est la ministre irresponsable de la loi 101, non pas la ministre responsable.

Qu'est-ce qu'on a, M. le Président, fondamentalement? On a un parti qui est en train de payer une dette électorale. C'est à cela qu'on assiste fondamentalement. Un parti dirigé par un homme qui a peur des mots "droit collectif" et qui manie ce concept en tablant...

M. Chevette: Une question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président: Sur une question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Je pense que je n'ai pas besoin de vous donner les motifs. S'il faut qu'on nomme le nom des députés par leurs noms, je vais le faire.

Le Vice-Président: Un instant! Je demande la collaboration de l'ensemble des députés pour laisser le chef...

M. Chevette: M. le Président...

Le Vice-Président: Un instant: Je vais m'exprimer, M. le leader. Je demande à l'ensemble des députés dans cette Chambre - je reconnais que d'un certain côté actuellement on manifeste davantage que de l'autre, tantôt cela a pu être le contraire - la collaboration afin que le chef de l'Opposition puisse s'exprimer librement comme tantôt le leader du gouvernement a pu s'exprimer et comme d'autres députés ont pu s'exprimer en ce sens. Je demande votre collaboration pour que le débat puisse se terminer d'ici à environ dix minutes. M. le chef de l'Opposition la parole est à vous.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, ce qui est en cause ici dans la logique circulaire du premier ministre, un anxieux, on le sait, qui fait état de ses angoisses sur la place publique autour de la question linguistique et qui fait du "thinking out loud" autour de la question linguistique - juste pour être sûr que vous me comprenez - et en ce sens, un premier ministre, force est de le constater, qui n'a pas vécu ce que représentait la loi 101 au Québec. Il n'a pas vécu, il n'a pas vu et il n'a pas connu ce qu'a été cette période d'affirmation de la majorité au Québec en 1976. Et pour cause, M. le Président! Il était en exil à cette époque.

Une voix: Il est revenu par exemple!

M. Johnson (Anjou): Oui, et il repartira la prochaine fois dans un exil définitif, M. le Président.

Une voix: Bravo!

M. Johnson (Anjou): Si le leader du gouvernement me permet...

M. Gratton: Oui, oui.

M. Johnson (Anjou): ...s'il me permet, le chef du gouvernement sait aussi qu'en 1976, il a perdu l'élection parce que de toute évidence ce pas que marquait la loi 22, cette loi mièvre mais qui affirmait au moins le caractère officiel du français, a provoqué une rupture de ban entre lui et une partie de la communauté anglophone. Cela s'est traduit en 1976 par la perte du pouvoir du Parti libéral. Je crois que le chef du

Parti libéral ne veut plus revivre cela. Il ne veut plus se tenir clairement en faveur des intérêts de la majorité francophone du Québec parce qu'il a le goût d'une nouvelle loi qui s'appellerait plutôt la loi 30, les 30 comtés auxquels il tient par cette loi, M. le Président! Il ne veut pas revivre 1976! Il a peur, c'est lui qui est électoraliste, c'est lui qui a fait des promesses en anglais seulement pendant la campagne électorale sur les questions touchant la loi 101, sans en parler en langue française à l'électorat québécois. Quand il me reproche d'être passionné autour de cette question, je vous dirai que, oui, je préfère être passionné autour de cette question que de faire les calculs cyniques que fait en ce moment le chef du Parti libéral sur le plan électoral.
(21 h 40)

Oui à l'ouverture sur le monde, oui à l'accueil généreux des minorités par l'immigration, oui à des enfants qui peuvent parler, dans la mesure du possible, deux, trois et quatre langues, oui à une culture polymorphe, polyglotte dans certains cas, mais dans un creuset qui est celui d'un Québec français. Il implique qu'on ait la fierté, l'orgueil bien placé celui-là d'affirmer ce que nous sommes. Cela comporte un risque en Amérique du Nord. De toute évidence, les libéraux, eux, ne sont pas prêts à prendre ce risque. Un Québec français dans le travail, dans les services, un Québec français parlé, vécu, un Québec français dans la qualité de la langue dans nos écoles - qu'on y consacre plus de ressources plutôt qu'à l'apprentissage de l'anglais qui, de toute façon, a une espèce de caractère inévitable pour nos enfants - mais un Québec aussi qui est fait pour être vu en français, qui nous ressemble et qui nous rassemble aussi tous les Québécois, et pas seulement les francophones, plutôt que cette banale approche d'une "bilinguisation" naïve, presque inconsciente mais consciente chez certains que je vois ici du Québec. Le chef libéral me reproche d'être passionné sur cette question. Oui, je suis passionné sur cette question. Je n'ai surtout pas de leçon à recevoir de celui qui était premier ministre pendant la crise d'octobre au sujet des droits et libertés individuelles. Demandez au député de Mercier.

Des voix: Bravo!

M. Johnson (Anjou): Je dis à ce gouvernement que, s'il est vrai qu'il faut être et savoir être passionné pour la question de la langue, car elle a des racines profondes et surtout un avenir qui appartient à celles et ceux qui y sont attachés, pour être passionné, il faut avoir du caractère, et je crois que les Québécois ont du caractère. Cette motion affirme que le caractère français du Québec se fera respecter même

par ce gouvernement.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Le débat est maintenant clos et nous allons procéder à la mise aux voix de cette motion de censure présentée par le chef de l'Opposition. Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Chevette: Vote enregistré, M. le Président.

Le Vice-Président: Vote enregistré. Qu'on appelle donc les députés!
(21 h 43 - 21 h 53)

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Veuillez prendre place.

Mise aux voix de la motion

Nous allons procéder à la mise aux voix de la motion de censure présentée par le chef de l'Opposition, qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le chef du gouvernement pour ses positions irresponsables sur l'affichage bilingue; qu'elle blâme le gouvernement pour avoir mis en péril le visage français du Québec, et particulièrement de la région de Montréal, depuis le 2 décembre 1985; et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas faire respecter et appliquer la Charte de la langue française, loi votée démocratiquement par cette Assemblée afin que notamment l'affichage public et la publicité commerciale se fassent uniquement en français, langue officielle du Québec."

Que les députés qui sont pour cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Johnson (Anjou), Chevette (Joliette), Perron (Duplessis), Mme Blackburn (Chicoutimi), MM. Jolivet (Lavolette), Rochefort (Gouin), Charbonneau (Verchères), Mme Juneau (Johnson), MM. Brassard (Lac-Saint-Jean), Filion (Taillon), Gauthier (Roberval), Godin (Mercier), Mme Vermette (Marie-Victorin), MM. Paré (Shelford), Boulerice (Saint-Jacques), Blais (Terrebonne), Dufour (Jonquière), Mme Harel (Maisonneuve).

Le Vice-Président: Que les députés qui s'opposent à cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Gratton (Gatineau), Pagé (Portneuf), Levesque (Bonaventure), Mme Bacon (Chomedey), M. Ryan (Argenteuil), Mme Lavoie-Roux (L'Acadie), MM. Bourbeau (Laporte), Paradis (Brome-Mis-

sisquoï), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), MM. Vallerand (Crémazie), Lincoln (Nelligan), French (Westmount), Côté (Charlesbourg), Ciaccia (Mont-Royal), Vallières (Richmond), Fortier (Outremont), Mme Bégin (Bellechasse), MM. Cusano (Viau), Vaillancourt (Orford), Dauphin (Marquette), Maltais (Saguenay), Philibert (Trois-Rivières), Mme Dougherty (Jacques-Cartier), MM. Lefebvre (Frontenac), Scowen (Notre-Dame-de-Grâce), Doyon (Louis-Hébert), Beaudin (Gaspé), Cannon (La Peltrie), Chagnon (Saint-Louis), Lemire (Saint-Maurice), Paradis (Matapédia), Mme Pelchat (Vachon), MM. Rivard (Rosemont), Polak (Sainte-Anne), Assad (Papineau), Audet (Beauce-Nord), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Bélanger (Laval-des-Rapides), Bélisle (Mille-Iles), Mme Hovington (Matane), M. Séguin (Montmorency), Mmes Trépanier (Dorion), Bélanger (Mégantic-Compton), M. Gervais (L'Assomption), Mme Bleau (Groulx), MM. Bradet (Charlevoix), Brouillette (Champlain), Camden (Lotbinière), Mme Cardinal (Châteauguay), M. Després (Limoilou), Mme Dionne (Kamouraska-Témiscouata), MM. Gardner (Arthabaska), Laporte (Sainte-Marie), Bissonnet (Jeanne-Mance), Hains (Saint-Henri), Houde (Berthier), Kehoe (Chapleau), Mme Legault (Deux-Montagnes), MM. Leclerc (Taschereau), Hétu (Labelle), Joly (Fabre), Marcil (Beauharnois), Messier (Saint-Hyacinthe), Richard (Nicolet), Tremblay (Rimouski), Tremblay (Iberville), Thérien (Rousseau), Saint-Roch (Drummond).

Le Vice-Président: Y a-t-il des abstentions?

Le Secrétaire:

Pour:	18
Contre:	68
Abstentions:	0

Le Vice-Président: La motion est donc rejetée.

Nous allons poursuivre nos travaux. Si certains députés doivent quitter, je leur demanderais de le faire le plus rapidement possible et, dans la mesure du possible, en silence.

À l'ordre, s'il vous plaît!

Débats de fin de séance

Comme le président en faisait part à l'Assemblée cet après-midi, nous avons reçu deux avis pour des débats de fin de séance.

Dans le premier cas, le député de Gouin faisait parvenir un avis dans lequel il avait l'intention de soulever, en la présence de la ministre de la Santé et des Services sociaux, un débat de fin de séance afin de poursuivre l'étude de la question des coupures de services à la population du Québec dans le domaine de la santé. En vertu de notre règlement, M. le député de Gouin aura un droit de parole de cinq

minutes et Mme la ministre pourra également s'exprimer pendant cinq minutes. À la fin, le député de Gouin aura un droit de réplique de deux minutes.

Vous avez la parole, M. le député de Gouin, pour cinq minutes.

Les coupures de services dans le domaine de la santé

M. Jacques Rochefort

M. Rochefort: Merci, M. le Président. C'est avec beaucoup de déception que nous, de l'Opposition, observons ce soir que la ministre de la Santé et des Services sociaux, comme l'ensemble de ses collègues, tient un double langage à la population du Québec, un langage qui manifeste qu'elle tient un discours politique qui est complètement opposé aux gestes concrets qu'elle pose chaque jour dans tout le Québec. Alors qu'elle est dans une vaste opération de coupures budgétaires dans le réseau de la santé et des services sociaux, fermeture de lits, coupure de services, abolition de postes, la ministre tentait de laisser croire à la population que, dix mois après son arrivée au ministère de la Santé et des Services sociaux, tout allait très bien, qu'on avait les meilleurs services jamais offerts à la population parce qu'elle avait investi, disait-elle, en amélioration et en consolidation de services de santé à la population, près de 900 000 000 \$.

(22 heures)

Quelle est la réalité? La réalité est tout autre. De ces 873 000 000 \$ présentés par la ministre, très peu ont été investis dans des services de santé à la population, très peu ont été investis dans l'amélioration de la qualité des services, très peu ont été investis dans la consolidation de services directement offerts à la population.

M. le Président, la ministre nous dit: J'ai mis 105 000 000 \$ cette année dans le plan des urgences. Ce n'est pas vrai, M. le Président. C'est 45 000 000 \$ cette année dans le dossier des urgences.

La ministre nous dit: J'ai épongé 250 000 000 \$ de déficit accumulé dans les hôpitaux. M. le Président, ce sont des écritures comptables. On dit: Un déficit à la comptabilité des hôpitaux passe maintenant au déficit du ministre des Finances. Cela n'ajoute aucun service.

La ministre nous dit: J'ai mis 133 000 000 \$ de plus dans les coûts des systèmes. M. le Président, 104 000 000 \$ de ces 133 000 000 \$ ont été affectés au relèvement des bases budgétaires, donc dans une situation qui évitera des déficits. Cela n'ajoute aucun service. Cela évite des déficits.

La ministre nous dit: J'ai investi 110 000 000 \$ dans la Régie de l'assurance-

maladie. M. le Président, c'est 110 000 000 \$ pour payer des augmentations de salaire aux professionnels de la santé ou l'augmentation du coût des prothèses.

La ministre nous dit: J'ai mis 20 000 000 \$ pour les médecins étrangers en développement dans les hôpitaux. C'est un montant de 30 000 000 \$ que le Parti québécois avait mis l'année précédente.

La ministre nous dit: J'ai mis 235 000 000 \$ en immobilisations dans les services de santé. M. le Président, des immobilisations, ce ne sont pas directement des services de santé à la population, d'autant plus que bon nombre des investissements provenant des 235 000 000 \$ sont gelés au ministère parce que la ministre attend les résultats de coupures dans les établissements qui pourront, un jour, une fois qu'ils auront effectué les coupures de services, profiter de ces 235 000 000 \$.

M. le Président, la ministre de la Santé et des Services sociaux, pendant qu'elle fait croire à la population qu'elle a mis beaucoup de millions dans les services alors que ce n'est absolument pas vrai, tel que je viens de le démontrer, par exemple, est en train de couper les services. Et qui la dénonce? Rien de moins que le directeur général du principal centre hospitalier près de sa circonscription électorale, M. Guy Saintonge, directeur général du Centre hospitalier Sacré-Coeur qui dit quoi? C'est une mission impossible. C'est non seulement à reculer mais aussi le revolver sur la tempe que nous proposerons des coupures qui feront très mal à la population. Il poursuit: L'intransigeance du gouvernement place dans l'eau bouillante plusieurs autres hôpitaux qui ont aussi des trous importants à colmater.

Le président de l'Association des hôpitaux du Québec nous dit: Dans certains cas, pour la population, le temps d'attente requis sera plus long, les services de laboratoire seront plus longs, les opérations de l'ensemble des intervenants seront affectées, certains patients devront obligatoirement changer d'établissement pour obtenir les services requis, les médecins auront à pratiquer avec moins de support hospitalier, le personnel clinique, administratif et de soutien sera appelé à fournir un effort exceptionnel. Le président de l'AHQ continue en disant que les montants offerts par la ministre sont insuffisants et qu'il fera en sorte qu'il y aura de l'accessibilité complète à des services de qualité qui deviendra problématique et que le réseau risque de sombrer à nouveau, au fil des années, dans un problème financier que le gouvernement devra encore une fois régler de façon rétroactive.

M. le Président, Huguette Roberge, de la Presse, titre: "Selon l'Association des hôpitaux du Québec, les réductions budgétaires vont bientôt faire mal aux citoyens."

M. le Président, nous disons à la ministre de la Santé et des Services sociaux: Ayez donc le courage de vos décisions. Vous n'avez pas décidé d'investir. Vous avez décidé de couper et d'aller en deçà des services de santé auxquels la population du Québec avait été habituée avant le 2 décembre dernier. Telle est la réalité. Vous avez cinq minutes pour nous faire preuve de votre courage et de la façon avec laquelle vous assumez vos responsabilités devant la population du Québec.

Le Vice-Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, pour une réponse d'un maximum de cinq minutes.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, c'est avec plaisir que je me lève pour réaffirmer tous les investissements que le gouvernement du Québec a faits. Quand j'entends le porte-parole de l'Opposition dont le gouvernement a coupé des milliers de postes, a fermé des centaines de lits, a coupé durant dix années, soit à titre de redressement budgétaire, soit à titre de coupures directes, pour au-delà de 600 000 000 \$ dans le système de santé et que l'on compare ceci à ce que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, je trouve qu'il faut avoir une inconscience. Je peux simplement le relier à de l'inconscience quand, en comparaison, vous examinez ce qui a été mis dans les services de santé. Et les services sociaux cette année et je n'hésite aucunement à dire que ce sont des montants de l'ordre de 800 000 000 \$ qui, d'une façon directe ou indirecte, sous forme de budget de fonctionnement ou sous forme de budget d'immobilisations ont été investis dans le système. Je répète que nous avons résorbé 250 000 000 \$ de déficit que ce gouvernement avait laissé s'accumuler depuis trois ans et, si nous avions continué avec la même irresponsabilité sur le plan administratif, nous nous serions retrouvés l'an prochain avec un trou de 500 000 000 \$. Le gouvernement d'en face connaissait cela des trous de 1 000 000 000 \$. Ils en ont eu un en éducation. Nous avons investi 133 000 000 \$ dans le redressement des bases budgétaires et dans le coût de système.

Si nous n'avions pas fait cela, ce que gouvernement n'a jamais fait pendant les années où il était là, cela veut dire qu'il y aurait eu des coupures énormes fort semblables à celles que ce gouvernement avait infligées au système de santé. Le programme d'urgence que nous avons mis, c'est 45 000 000 \$ cette année, annualisé à 78 000 000 \$. Les autres 28 000 000 \$ vont dans le fonctionnement des nouvelles places qui seront créées. Quant à ce plan d'urgence,

la population est déjà consciente qu'il y a de l'amélioration. Les centres hospitaliers eux-mêmes nous le disent. Je vous en donnerai comme preuve, simplement ce compte rendu du Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Montréal métropolitain qui dit simplement: Les gestes que vous avez posés pour garder les lits ouverts cet été ont permis la réouverture de 975 lits, alors que nous assistions d'une façon généralisée à des fermetures de lits durant le séjour de ce gouvernement au pouvoir.

Dans le cas des services à domicile, ce que vous avez mis pour les services d'urgence nous a permis de répondre à 942 nouvelles demandes entre le 1er avril et le 15 septembre. Vous avez permis de rouvrir des lits, 42 lits à Notre-Dame, 12 lits à Verdun, 33 lits à l'Hôpital général juif, 38 lits à l'hôpital Saint-Luc, 20 lits à Santa Cabrini, ainsi de suite et j'en passe, alors que ces gens fermaient des lits d'une façon permanente.

Je veux dire en terminant que notre gouvernement n'a pas la prétention d'avoir comblé tous les besoins. Les besoins sont immenses. Je pense que nous avons posé des gestes extrêmement significatifs en injectant dans le système de santé et les services sociaux des montants qui dépassent 800 000 000 \$ cette année. Dans ce sens, je répète encore ce que l'Association des hôpitaux du Québec, eux qui pendant des années se sont plaints du traitement que le gouvernement d'alors leur a fait, nous répète: Le gouvernement actuel a consenti un effort substantiel pour régler nombre de problèmes qui dureraient depuis trop longtemps sous-budgétisation, urgence, vétusté, sécurité des immeubles. Ils nous font une mise en garde. Le coût de système que vous nous avez accordé cette année nous l'aurions voulu plus généreux. Nous voudrions vous rencontrer pour que nous puissions discuter d'un coût de système plus substantiel pour l'an prochain pour que nous puissions continuer, que nos centres hospitaliers puissent continuer dans la bonne voie où vous les avez engagés cette année. C'est ce que notre gouvernement a fait pour la santé et les services sociaux cette année. Nous en sommes très fiers.

Le Vice-Président: M. le député de Gouin, vous pouvez exercer un droit de réplique de deux minutes.

M. Jacques Rochefort (réplique)

M. Rochefort: Encore une fois, le double langage de la part de la ministre de la Santé et des Services sociaux. La ministre de la Santé et des Services sociaux refuse d'admettre ici à l'Assemblée nationale qu'elle effectue actuellement, dans l'ensemble des régions du Québec, des coupures de services

de santé à la population, des fermetures de lits et des abolitions de postes. Je vois la ministre qui hoche la tête.
(22 h 10)

Je mets la ministre au défi de livrer ici, en dépôt de document, mardi, à la période des affaires courantes, la liste des plans d'équilibre budgétaire de tous les établissements de santé et de services sociaux du Québec. La population sera à même de juger combien il y a de lits, combien il y a de postes coupés et combien de services à la population sont coupés. Par les documents que la ministre déposera de son siège, la population saura qui dit vrai. Est-ce que c'est la ministre qui prétend n'avoir rien coupé ou est-ce que c'est l'Association des hôpitaux du Québec, les journaux et l'ensemble des établissements de santé qui, tous les jours, dans les journaux du Québec nous décrivent les coupures de services de santé qui sont réalisées par la ministre de la Santé et des Services sociaux?

M. le Président, c'est par la franchise et du courage politique que la population pourra juger des résultats des travaux de la ministre. Au sujet des services de santé que les Québécois recevaient avant le 2 décembre, la ministre et son premier ministre qualifiaient ce type de services comme étant de la médecine de guerre. Or, si aujourd'hui la ministre fait des coupures qui vont en deçà des services donnés au 2 décembre, je conclus qu'une médecine libérale est bien pire qu'une médecine de guerre.

Une voix: C'est cela.

Le Vice-Président: Nous allons maintenant procéder à un deuxième débat de fin de séance soulevé cette fois par le député de Verchères afin de poursuivre l'étude de la question de la parité de l'aide sociale pour les 18 à 30 ans. Ce débat se tiendra avec le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

Je cède maintenant la parole à M. le député de Verchères pour un maximum de cinq minutes.

La parité de l'aide sociale pour les 18-30 ans

M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. Depuis trois jours, je pose des questions au premier ministre pour connaître la véritable définition que le gouvernement donne quand il parle de la parité de l'aide sociale pour les assistés sociaux de moins de 30 ans. Depuis trois jours, M. le Président, pendant trois périodes de questions successives, le premier ministre a été incapable de dire clairement ce qu'il entend,

lui, et ce que son ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu entend quand ils font des déclarations, quand ils colportent continuellement la volonté gouvernementale de vouloir accorder la parité de l'aide sociale aux jeunes de moins de 30 ans, aux personnes de moins de 30 ans bénéficiaires de l'aide sociale.

M. le Président, la raison pour laquelle je crois justifié à ce moment-ci de revenir là-dessus à l'occasion de ce mini-débat de fin de soirée, c'est qu'il me semble qu'il va falloir à un moment donné que le gouvernement livre la marchandise et dise clairement ce qu'il entend quand il utilise du vocabulaire. "Parité" dans la bouche du premier ministre, "parité" dans la bouche du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, est-ce que cela veut dire de faire passer les prestations d'aide sociale de 163 \$, prestation minimum actuellement pour les bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans au niveau des plus de 30 ans - c'est cela la parité - à 448 \$ et de faire cela avec la condition qui existe actuellement de participation à des programmes de réinsertion sur le marché du travail, des programmes de relèvement de l'employabilité conformément - curieusement, M. le Président, puisque ce sont des programmes mis de l'avant par l'ancien gouvernement - à l'engagement électoral du Parti libéral? Ou plutôt, est-ce que le ministre, le premier ministre et les membres du gouvernement veulent signifier qu'ils sont d'accord pour faire augmenter les prestations d'aide sociale, les faire passer de 163 \$ à 448 \$ sans condition et, donc, d'abolir l'obligation actuelle de participer aux trois programmes suivants: travaux communautaires, retour aux études et stage en entreprise, des programmes mis de l'avant par l'ancien gouvernement, des programmes maintenus par l'actuel gouvernement et par le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu?

Il me semble que ce n'est pas compliqué que ça demande uniquement une volonté politique de dire la vérité franchement et simplement. C'est important, M. le Président, parce que le premier ministre qui a remplacé, semble-t-il, le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu comme le vrai responsable du dossier de l'aide sociale a déclaré récemment: C'est un peu compliqué, il y a bien des choses qui se passent. On va retarder cela, la réforme de l'aide sociale. Le lendemain matin, dans les journaux, qu'est-ce qu'on avait comme titre? Les jeunes devront attendre en 1988 pour avoir la parité.

Le problème, c'est que les jeunes, qu'est-ce qu'ils ont compris des engagements électoraux du Parti libéral? Eux, ils ont compris ce que le ministre et ses collègues, lorsqu'ils étaient de ce côté-ci de

l'Assemblée, véhiculaient: parité inconditionnelle. C'est-à-dire que le Parti libéral, à ce moment, était d'accord pour faire passer les prestations de 163 \$, si l'on prend la situation actuelle, à 448 \$ sans l'obligation de participer à des mesures de relèvement de l'employabilité. Pendant des mois on a laissé les jeunes du Québec croire que c'était la position du Parti libéral et, tout à coup, pendant la campagne électorale, on est arrivé avec une position différente, une nouvelle définition de la parité libérale, M. le Président! Là, c'était dans le programme électoral la position du Parti libéral du Québec sur la question de l'aide sociale: "Pour une réforme en profondeur - en date du 15 novembre 1985 - une participation active de l'individu à son avenir. Le soutien de revenu accordé à une personne apte au travail doit dépendre de la participation de cette personne à des activités de réinsertion sur le marché du travail".

Or, ce que le Parti libéral s'engageait à faire à ce moment-là, c'était de maintenir le statu quo, de maintenir la politique du gouvernement du Parti québécois. C'était cela, l'engagement électoral du Parti libéral. Aujourd'hui, ce qu'on veut savoir du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, du premier ministre: Est-ce la définition d'avant les élections qui doit compter ou celle correspondant au programme électoral du Parti libéral? Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous parlez de parité de l'aide sociale? Qu'est-ce que le ministre voulait dire cette semaine quand le premier ministre finissait à l'Assemblée nationale et que, lui, s'est retrouvé dans les corridors avec les caméras de télévision et les micros et qu'il a dit aux journalistes: Écoutez, en attendant, on va peut-être procéder par étape. D'abord, la parité pour les jeunes assistés sociaux - c'est textuel dans le Soleil du lendemain...

Le Vice-Président: En conclusion, s'il vous plaît!

M. Charbonneau: ...je conclus - après cela, on fera les distinctions entre apte et inapte. Quand vous disiez cela aux journalistes, dans le corridor, juste de l'autre côté, M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, de quelle parité parliez-vous? Ce soir, ce qu'on veut savoir, c'est votre définition de la parité de l'aide sociale.

Le Vice-Président: Je cède la parole au ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. Pierre Paradis

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Merci, M. le Président. C'est à la demande du

député de Verchères qu'a lieu ce mini-débat. Mardi, en cette Chambre, il s'est fait répondre par le premier ministre, au sujet de la réforme de l'aide sociale, qu'un document d'orientation allait être publié d'ici à quelques semaines et je me réfère au texte de la réponse du premier ministre. Il s'est également fait répondre que, si on ne pouvait pas aller assez rapidement dans l'application de la réforme globale, on étudierait des dispositions de rechange. Il s'est également fait répondre - et il a un peu moins aimé cela - qu'il ne peut à la fois reprocher au gouvernement d'aller trop vite et pas assez vite. Il va falloir qu'à un moment donné, il choisisse entre les deux.

Le lendemain, le député de Verchères a récidivé. Il n'avait pas compris les réponses du premier ministre. Il est revenu à la charge et il s'est fait répondre par le premier ministre, au sujet de la réforme globale de l'aide sociale, que des événements extérieurs tels le rapport Forget qui sera déposé à Ottawa au mois de novembre selon des informations connues, publiques, peuvent retarder l'application de la réforme globale. Il s'est fait répondre que si on ne pouvait pas aller aussi vite qu'on le souhaitait - parce que, nous, on souhaite que cela s'applique le plus rapidement possible - on étudierait des options de rechange. La même chose que la veille. Il s'est également fait répondre que le gouvernement souhaite toujours l'application d'une réforme globale de l'aide sociale. Il s'est également fait répondre que les libéraux sont pour la parité de l'aide sociale tandis que le Parti québécois est contre la parité de l'aide sociale.

Le député de Verchères est revenu à la charge aujourd'hui et il s'est encore une fois fait remettre à sa place par le premier ministre qui lui a répété que la réforme de l'aide sociale n'était pas mise de côté. Il lui a répété qu'un projet de loi serait difficilement adoptable cet automne, à cause de la technique. Le premier ministre lui a également dit, et je cite les galées: "Que le programme libéral sur l'aide sociale sera appliqué en tenant compte de nos engagements concernant la parité." Là, il nous revient ce soir et nous dit: Qu'est-ce que cela veut dire, la parité? Est-ce que cela a une signification différente? C'est simple, si vous voulez la signification de la parité, M. le député, je vais vous référer à des livres que vous pouvez retrouver à peu près partout dans à peu près n'importe quelle bibliothèque. Vous avez peut-être ce genre de livre même dans votre bureau. Cela s'appelle des dictionnaires. Que disent le petit Larousse et le petit Robert pour définir la parité? La parité - c'est la définition que l'on retrouve dans les dictionnaires - c'est le fait d'être égal, d'être pareil, d'être

conforme, d'avoir l'équivalence. C'est la parité du Parti libéral. Pour le Parti québécois, qu'est-ce que cela veut dire? Là, j'ai été obligé d'aller dans un autre dictionnaire pour comprendre comment le Parti québécois interprétait la parité. Je suis allé dans le dictionnaire des antonymes. Pour le Parti québécois, la parité veut dire être différent, être disparate, des contrastes, de la dissemblance, de la disproportion. C'est cela que veut dire la parité pour le Parti québécois.
(22 h 20)

J'ai du mal à comprendre et à suivre le député de Verchères, M. le Président. Au moment de la course au leadership du Parti québécois, le chef du Parti québécois d'aujourd'hui, à Sherbrooke, le 31 juillet 1985, déclarait: "Johnson opposé à la parité pour les jeunes assistés sociaux." Et si ma mémoire est fidèle, M. le Président, le député de Verchères appuyait le candidat Johnson à ce moment-là. Il devait donc lui aussi être opposé à la parité pour les jeunes assistés sociaux.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Quand le Parti québécois parle de parité, il parle de discordance, de choses qui ne sont pas semblables, il traite de façon différente ceux et celles qui sont âgés de moins de 30 ans. Il ne les traite pas comme ceux et celles qui sont âgés de plus de 30 ans, il ne les traite pas de façon semblable et identique.

Quand le Parti libéral - j'aimerais que le député écoute attentivement et je conclus là-dessus - du Québec, par la voix de son chef, le premier ministre, par la voix de son ministre, par la voix des députés, par la voix de l'ensemble des collègues vous parle de parité, on vous parle d'égalité. On vous parle, à titre d'exemple - parce qu'avec des exemples vous pouvez peut-être comprendre un peu mieux - de ce qu'on a fait lorsqu'on a augmenté le salaire minimum. On a aboli la discrimination à cause de l'âge. Maintenant, tous les travailleurs réguliers au salaire minimum ont 4,35 \$ l'heure. Ils sont traités de façon égale. C'est cela, on parle d'égalité quand on vous parle de parité. On vous parle également de justice. On vous parle d'égalité et de justice, parce que les besoins de base d'une personne de moins de 30 ans sont les mêmes que les besoins de base d'une personne de plus de 30 ans. Quand le Parti libéral ou un de ses porte-parole vous parlera de parité, rappelez-vous qu'il vous parle d'égalité et de justice. Merci beaucoup.

Le **Vice-Président:** M. le député de Verchères, votre droit de réplique.

**M. Jean-Pierre Charbonneau
(réplique)**

M. Charbonneau: M. le Président, je n'en reviens pas. Je ne pensais jamais que le ministre aurait le culot de faire ce genre d'intervention ce soir. C'est comme si le monde était des niaiseux. C'est comme si les gens n'arrivaient pas à comprendre finalement et à voir clair dans les propos et dans le "finassage" du gouvernement, du ministre et du premier ministre. Ce n'est pas compliqué. La parité, c'est avec des conditions ou sans conditions. Tout le monde comprend cela que c'est l'égalité. Cela veut dire que s'il y a une distinction entre deux sortes de prestations, on peut décider de deux façons. On peut décider qu'il n'y aura plus de distinction à condition de faire certaines choses, ou sans conditions. Ce qui est curieux, c'est que le ministre essaie de mêler tout le monde. Il nous citait tantôt les déclarations du chef de l'Opposition. Le chef de l'Opposition était contre la parité inconditionnelle, votre parité, celle que vous indiquiez avant la campagne électorale. Vous étiez pour la parité inconditionnelle. C'était cela votre message. Tout à coup, pendant la campagne électorale, vous avez changé d'idée et vous êtes arrivés avec la parité conditionnelle. Comprenez-vous cela? Avez-vous besoin d'un dictionnaire pour comprendre ce que cela veut dire, accorder la parité à condition que. À condition que, c'est exactement le programme électoral du Parti libéral. M. le Président, c'était cela que le premier ministre à l'époque, M. Johnson, indiquait. C'était cela la position du Parti québécois. C'est même la position que le ministre maintient depuis le 2 décembre.

En conclusion, M. le Président, ce qu'on doit conclure du "finassage" du ministre, c'est que les jeunes n'ont rien à attendre de plus. Ils n'ont pas besoin de se demander si, la réforme étant retardée, ils vont être obligés d'attendre la parité en 1988. En 1988, en 1989, ce sera le statu quo pour les jeunes. La seule chose qui va arriver, ce sera la parité des 30-64 ans avec les moins de 30 ans. C'est cela qui va arriver. Ce qui va changer, ce n'est pas une situation améliorée pour les jeunes; c'est une situation détériorée pour les 30-64 ans. C'est cela la réalité. C'est cela que vous n'êtes pas capables de reconnaître franchement parce que non seulement cela prend un peu de courage, mais cela prend aussi un peu de franchise et, par les temps qui courent, cela n'a pas l'air d'être le lot et l'habitude du gouvernement qui est devant nous.

M. le Président, en conclusion, ce qu'on comprend maintenant, c'est que la parité de l'aide sociale pour le gouvernement, c'est le statu quo pour les jeunes qui attendaient beaucoup plus du Parti libéral du Québec il y a à peine dix mois. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Nos travaux prennent fin sur cette note et l'Assemblée nationale ajourne ses travaux au mardi 28 octobre prochain, à 14 heures.

(Fin de la séance à 22 h 26)

Premier ministre	M. Robert Bourassa
Vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles	Mme Lise Bacon
Ministre des Finances	M. Gérard D. Levesque
Ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	M. Claude Ryan
Leader parlementaire, ministre du Revenu et ministre délégué à la Réforme électorale	M. Michel Gratton
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	M. Michel Pagé
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre du Tourisme	M. Yvon Picotte
Ministre de l'Énergie et des Ressources	M. John Ciaccia
Ministre des Transports et responsable du Développement régional	M. Marc-Yvan Côté
Ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable de la Politique familiale	Mme Thérèse Lavoie-Roux
Ministre de la Justice et responsable de la Protection du consommateur et de la Déréglementation	M. Herbert Marx
Ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail	M. Pierre Paradis
Ministre de l'Industrie et du Commerce	M. Daniel Johnson
Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation	M. Pierre Fortier
Ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation	M. André Bourbeau
Ministre des Communications	M. Richard French
Ministre de l'Environnement	M. Clifford Lincoln
Ministre des Approvisionnements et Services	M. Gilles Rocheleau
Ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique	M. Pierre MacDonald
Ministre des Relations internationales et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	M. Gil Rémillard
Ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor	M. Paul Gobeil
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration	Mme Louise Robic
Ministre déléguée à la Condition féminine (rattachée au Conseil exécutif)	Mme Monique Gagnon-Tremblay
Solliciteur général	M. Gérard Latulippe
Ministre délégué aux PME (rattaché à l'Industrie et Commerce)	M. André Vallerand
Ministre délégué aux Pêcheries (rattaché à l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation)	M. Robert Dutil
Ministre délégué aux Forêts (rattaché à l'Énergie et Ressources)	M. Albert Côté
Ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones	M. Raymond Savoie

Octobre 1986